



Prendre le virage...

Loblaw
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

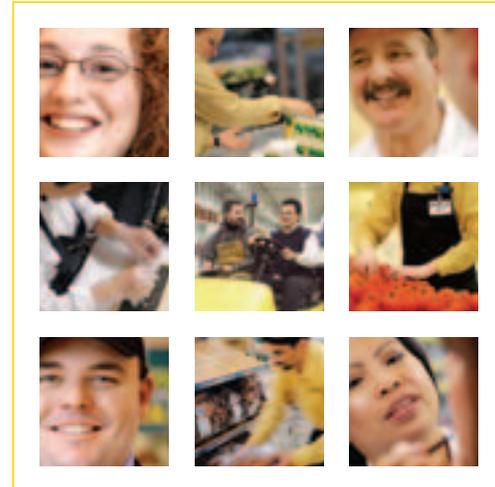
Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw » ou la « société ») est la plus grande entreprise de distribution alimentaire et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale, de services de pharmacie et de services et produits financiers au Canada. Par l'intermédiaire de ses différentes bannières, Loblaw s'engage à regrouper sous un même toit une offre destinée aux Canadiens qui recherchent tout ce qu'il y a de mieux pour combler leurs besoins en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants. Cet objectif est possible grâce à son portefeuille de magasins de modèles variés à l'échelle du Canada. Loblaw jouit d'une réputation enviable pour la qualité, l'innovation et la valeur ajoutée de ses produits d'alimentation. Elle possède également le programme de marques contrôlées le plus solide au Canada, notamment ses marques uniques *le Choix du Président* et *sans nom*.

Alors que l'alimentation demeure au cœur de ses activités, Loblaw veut transformer les perceptions des Canadiens quant à l'image de ce que peut être un supermarché. Ses magasins offrent une vaste gamme de produits et de services pour satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'articles ménagers courants qui connaissent une croissance et un succès constants. De plus, les *Services financiers le Choix du Président* offrent des services bancaires de base, la populaire carte de crédit MasterCard[®], des assurances habitation, auto, voyage et pour animaux domestiques des *Services financiers le Choix du Président* de même qu'un programme de fidélisation de points *PC*.

Loblaw s'efforce d'atteindre ses objectifs par une croissance stable, soutenue et à long terme. Sa volonté d'assumer des risques d'exploitation calculés est équilibrée par son engagement à maintenir un bilan solide. Pour réaliser ses stratégies, Loblaw déploie les ressources nécessaires pour investir dans ses marchés existants et les faire croître. Elle poursuit également un programme dynamique de développement de produits et est très sélective dans ses acquisitions et ses possibilités d'affaires. Étant donné la nature concurrentielle de l'industrie, Loblaw mise constamment sur un milieu d'exploitation tout à la fois rentable et stable. Elle veille à ce que ses systèmes technologiques et sa logistique accroissent l'efficacité de son exploitation.

Plus de 134 000 employés à temps plein et à temps partiel œuvrent à la réalisation des stratégies de la société. Ils sont répartis d'un océan à l'autre dans plus de 1 000 magasins détenus par la société ou franchisés, ce qui fait de Loblaw l'un des employeurs les plus importants dans le secteur privé au Canada. Loblaw entend apporter son soutien aux communautés qu'elle dessert et démontrer un engagement social responsable.

Modèles de magasins



De nombreuses forces, une seule vision

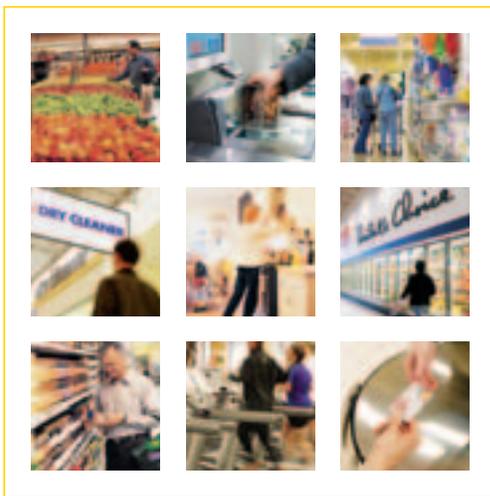
Table des matières

Sommaire annuel 2005

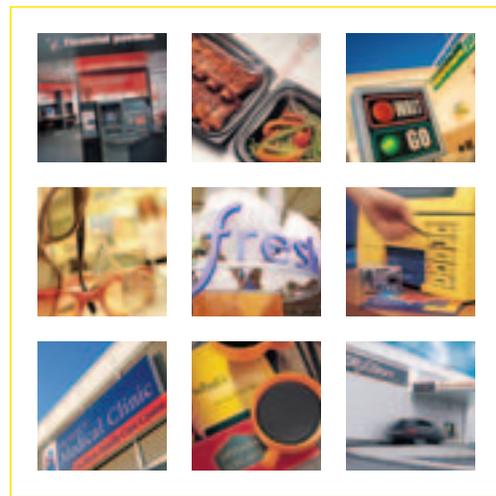
2	Faits saillants financiers
5	Rapport aux actionnaires
7	Répertoire d'exploitation
9	Revue de l'exploitation
16	Soutien communautaire
17	Responsabilité sociale de la société
18	Sommaire des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
20	Conseil d'administration et membres de la direction

Le rapport annuel 2005 comprend le présent sommaire annuel 2005 et le rapport financier 2005.

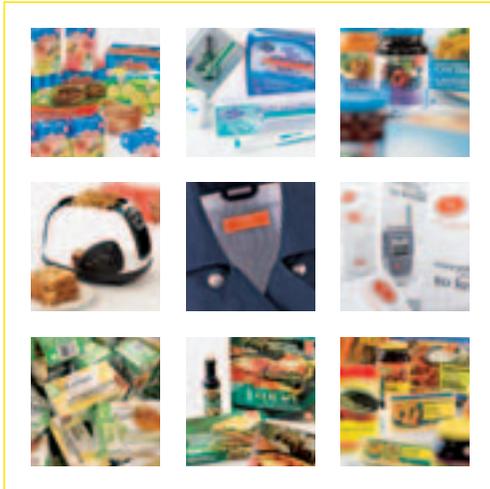
Nos clients, notre priorité



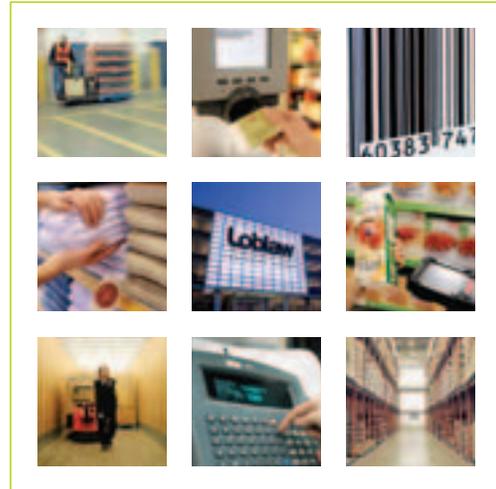
Initiatives stratégiques



...qui mène droit au succès



Produits novateurs



Systèmes et réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 1 ^{er} janvier 2005 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Résultats d'exploitation		
Chiffre d'affaires	27 801 \$	26 209 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des entités à détenteurs de droits variables ²⁾	27 423	26 209
BAlIA redressé ²⁾	2 132	2 125
Bénéfice d'exploitation	1 401	1 652
Bénéfice d'exploitation redressé ²⁾	1 600	1 652
Intérêts débiteurs	252	239
Bénéfice net	746	968
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 489	1 443
Dépenses en immobilisations	1 156	1 258
Par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	2,72	3,53
Bénéfice net de base redressé ²⁾	3,35	3,48
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,76
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5,43	5,26
Valeur comptable	21,48	19,74
Cours du marché à la fin de l'exercice	56,37	72,02
Ratios financiers		
Marge BAlIA redressée ²⁾	7,8 %	8,1 %
Marge d'exploitation	5,0 %	6,3 %
Marge d'exploitation redressée ²⁾	5,8 %	6,3 %
Rendement de l'actif total moyen ²⁾	11,2 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres moyens	13,2 %	19,2 %
Couverture des intérêts	5,6:1	6,9:1
Dette nette ²⁾ sur les capitaux propres	0,66:1	0,71:1
Statistiques d'exploitation		
Superficie en pieds carrés de vente au détail (en millions)	48,5	45,7
Taille moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	56 100	53 600
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	579	592
Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,2 %	1,5 %
Nombre de magasins détenus par la société	670	658
Nombre de magasins franchisés	402	400

1) Se reporter au glossaire à la page 68 pour les définitions et ratios financiers dans le rapport financier 2005.

2) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33 dans le rapport financier 2005.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, qui comprend le sommaire annuel et le rapport financier, contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs comprennent les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice pour 2006. Ces énoncés prospectifs sont généralement désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires.

Ces énoncés prospectifs sont des prédictions et il est impossible de garantir leur réalisation. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant entre autres de l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion des concurrents actuels, la capacité à réaliser les économies prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration et de réduction des coûts, la capacité de mener à terme efficacement les plans de restructuration, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou de cotisations futures, les résultats de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. La société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents de la société déposés, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du rapport de gestion dans son rapport financier.

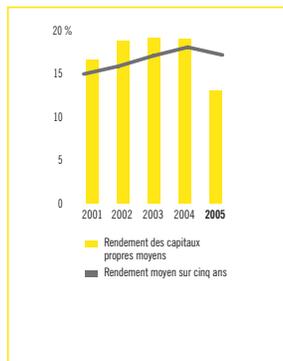
Les hypothèses utilisées dans les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport annuel comprennent ce qui suit : la conjoncture pour 2006 est généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure des concurrents actuels, réalisation des économies prévues au chapitre des coûts inhérents aux activités de restructuration, exécution efficace des activités futures de restructuration, aucun arrêt de travail majeur en 2006 et rendement des fournisseurs indépendants conforme aux attentes pour l'année.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas accorder trop d'importance à ces facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport annuel sont faits en date du dépôt du présent rapport annuel et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réalisent.

Prendre le virage qui mène droit au succès c'est...

- offrir quatre modèles différents de magasins tout en poursuivant nos activités d'exploitation selon une approche de bannières multiples;
- déménager 132 employés et leurs familles de Calgary à Toronto, et de Vancouver à Calgary, afin de concentrer nos efforts opérationnels en vue de maximiser nos possibilités;
- restructurer sur une base pluriannuelle le réseau d'approvisionnement de la société qui sera plus efficace et comptera un nombre moindre de plus grandes installations;
- consolider sept bureaux administratifs dans tout le sud de l'Ontario en un siège social et centre de services aux magasins; et
- investir des ressources en vue de repositionner la société à plus long terme afin de relever les défis que représente l'évolution de l'environnement concurrentiel du commerce de détail et d'absorber les coûts à court terme inhérents à cet investissement.

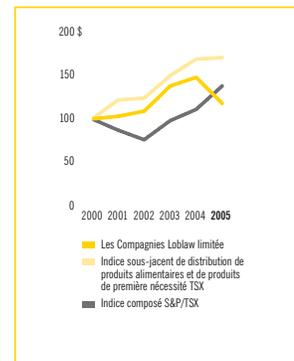
Rendement des capitaux propres moyens



Bénéfice net de base, bénéfice net de base redressé¹⁾ et taux de dividende par action ordinaire (en dollars)



Rendement total d'un investissement de 100 \$ (en tenant compte du réinvestissement des dividendes) (en dollars)





W. Galen Weston, Président du Conseil et John A. Lederer, Président

En 2005, les Compagnies Loblaw limitée a pratiquement mené à terme sa transformation, l'un des projets les plus ambitieux de son histoire. L'ampleur des coûts à court terme associés à l'exécution de certains éléments de cette transformation et leurs répercussions sur l'ensemble de nos activités ont certainement représenté tout un défi.

En même temps, nous demeurions toutefois convaincus que ce projet était absolument nécessaire pour que Loblaw puisse continuer à croître, à faire face à la concurrence avec succès et à offrir un rendement important à long terme.

Nous avons prévu et annoncé que les conséquences de notre transformation se répercuteraient de manière négative sur le chiffre d'affaires et les bénéfices du dernier exercice. Nous avons également indiqué notre volonté d'en assumer les conséquences afin de compléter le processus et d'obtenir les bénéfices à long terme qui en découleront. Cependant, les coûts à court terme se sont avérés plus élevés et se sont étalés sur une période plus longue que prévu, comme le montrent nos résultats de 2005. Le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des entités à détenteurs de droits variables¹⁾, a augmenté de 4,6 % pour s'établir à 27,4 milliards de dollars. Le bénéfice d'exploitation redressé¹⁾, a diminué de 3,1 % et s'est chiffré à 1,6 milliard de dollars. Le bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ a chuté de 3,7 % pour s'établir à 3,35 \$. Le chiffre d'affaires, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net de base par action ordinaire, avant redressement, s'élevaient respectivement à 27,8 milliards de dollars, 1,4 milliard de dollars et 2,72 \$.

Prévoir l'évolution de notre environnement

Loblaw a constamment démontré ses compétences à prévoir les changements dans le marché et sa capacité à y réagir adéquatement. La transformation effectuée par la société au cours des dernières années est l'aboutissement d'une analyse exhaustive des nombreux changements qui ne cessent de modifier l'allure de la scène du commerce du détail, tout en considérant la place que nous y occupons. Ce portrait est de plus en plus caractérisé par des facteurs comme une superficie excédentaire en pieds carrés de vente au détail, la recherche d'une expérience de magasinage à valeur ajoutée pour le consommateur et la présence de détaillants à escompte d'envergure mondiale.

Par suite de cette évaluation, la société a élaboré une vaste stratégie pour consolider sa position concurrentielle, continuer à jouer un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs canadiens tant en matière de produits alimentaires que de biens courants et produire un rendement élevé pour ses actionnaires, et ce, à long terme.

Dans le cadre de cette stratégie, la société a procédé à un certain nombre de changements axés sur la transformation de sa structure et de ses activités. Ces changements ont été conçus de manière à harmoniser les différents secteurs de notre entreprise qui sont interreliés afin de nous doter d'une organisation plus homogène, plus rentable, plus efficace et partageant une vision nationale.

Nous avons fait d'importants progrès dans l'atteinte de ces objectifs en 2005. Nous avons regroupé un certain nombre de bureaux et réorganisé diverses fonctions. Nous avons établi une structure organisationnelle nationale au niveau de la marchandise générale et avons achevé la mise en place d'un nouveau siège social et centre de services aux magasins à Brampton, en Ontario, où travaillent maintenant 2 000 employés.

Plus d'une fois, nous avons admis que la société a sans doute entrepris une trop grosse tâche, trop rapidement, au cours de la dernière année. Les délais dans l'exécution des changements à apporter aux systèmes nationaux et au réseau d'approvisionnement n'ont que confirmé cette affirmation. Ces délais ont eu des répercussions sur la distribution des marchandises jusqu'à nos magasins, et conséquemment sur notre chiffre d'affaires et nos bénéfices. Nous avons cependant conclu que les intérêts à long terme de l'entreprise, de nos actionnaires et d'autres intervenants seraient mieux servis si nous menions ces changements à terme le plus rapidement possible.

Nous nous sommes penchés sur l'ensemble de ces difficultés et sommes en voie de régler les différents problèmes d'exécution.

Nous prévoyons que l'incidence négative de ces changements sera absorbée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2006 et sommes d'avis que le bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ s'améliorera au cours du second semestre de 2006. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'à l'issue de cette transformation, Loblaw sera une entreprise plus solide et encore plus concurrentielle.

Agir selon nos impératifs stratégiques

Malgré les efforts consacrés à cette transformation, la société n'en a pas pour autant négligé ses activités courantes visant à bien servir les consommateurs. Ces efforts sont motivés par des impératifs stratégiques qui confirment l'engagement qu'a pris Loblaw de toujours mieux chercher à répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs canadiens tant en matière de produits alimentaires que de biens courants. Dans l'atteinte de cet objectif et à l'égard de ces impératifs, nous avons fait des pas de géant au cours de la dernière année.

Renforcer notre offre de produits alimentaires Les produits alimentaires demeurent au cœur des activités de notre entreprise. En 2005, la société a pris un certain nombre de mesures pour consolider son offre de produits alimentaires et nous avons renouvelé notre engagement à n'offrir que des produits de la plus grande fraîcheur. De nouveaux produits et de nouveaux programmes ont fait leur apparition notamment dans les rayons des fruits et légumes, de la viande, de la boulangerie, des fruits de mer et de la charcuterie et dans d'autres secteurs. Nous avons créé des équipes centrales de mise en marché des produits alimentaires dans le but d'adopter des pratiques communes et de réaliser des économies d'échelle. Nous avons également mis de l'avant de nouvelles initiatives de collaboration avec des fournisseurs.

Nous avons aussi élargi la gamme de produits alimentaires de deux des marques contrôlées les plus fiables et les plus reconnues au Canada, soit *le Choix du Président* et *sans nom*. Ces produits témoignent tous des qualités pour lesquelles ces marques sont réputées : l'innovation, la qualité, la valeur ajoutée et l'importance qu'a pour nous le client.

La manière dont l'entreprise a su réagir à l'intérêt marqué des consommateurs à l'égard de la santé et de la nutrition témoigne de cette attention que nous leur accordons sans cesse. Diverses initiatives ont été lancées et ont reçu un accueil positif, notamment la publication du premier journal *le Choix du Président Menu bleu* mettant en vedette les produits *le Choix du Président Menu bleu*, *Mini Chefs* et *Biologique*.

Faire croître les secteurs de la marchandise générale et de la pharmacie Loblaw a su prouver qu'une excellente offre de produits alimentaires peut aussi se traduire en ventes de marchandise générale et de produits pharmaceutiques. En 2005, la société a entrepris les démarches qui s'imposaient pour tirer avantage de cette part de plus en plus importante de ses activités. Nous avons mis en place une structure nationale et intégrée dont l'équipe a été regroupée dans le nouveau siège social et centre de services aux magasins à Brampton en Ontario.

L'offre en matière de produits de marchandise générale a été conçue de façon à être synonyme d'innovation, de valeur ajoutée et d'originalité dans le marché. Nous avons continué d'ajouter des produits et services. Ainsi, plus de 1 000 articles sont maintenant offerts sous la marque réputée *le Choix du Président*. De plus, nous avons continué à améliorer la portée et la crédibilité de nos articles d'usage courant pour compléter notre offre saisonnière déjà très alléchante.

En conséquence, le secteur de la marchandise générale et de la pharmacie a aidé Loblaw à prendre une place encore plus importante

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33 dans le rapport financier 2005.

Nous croyons que cette transformation permettra aux diverses composantes de l'entreprise d'être bien en ligne avec nos nouvelles stratégies nationales. Tous nos efforts et nos ressources seront désormais dédiés de manière optimale à l'atteinte des niveaux de croissance souhaités dans le futur.

dans les foyers de ses clients. En 2005, nous avons lancé une nouvelle gamme de produits pour le bain et les soins du corps *le Choix du Président*, le premier journal Nouveautés MAISON *le Choix du Président* puis la gamme de services cellulaires prépayés *PC Mobile* avec ses accessoires complémentaires. Plus récemment, nous avons aussi mis en marché une gamme de vêtements pour adultes *Joe Style frais* qui se caractérisent par un style unique et qui sont offerts à prix attrayant, dans un environnement agréable.

Tenir compte des différents marchés En 2005, la société a continué à mettre en œuvre sa stratégie de façon à offrir quatre modèles distincts de magasins, soit les magasins à grande surface, les magasins à escompte, les magasins conventionnels et les clubs-entrepôts. Cette approche diversifiée procure la souplesse requise pour combler les besoins des différents marchés dans chacune des régions du pays.

Notre stratégie relativement à nos différents modèles s'appuyait sur un important programme de dépenses en immobilisations de plus d'un milliard de dollars. En vertu de ce programme, nous avons accordé une attention plus grande à la superficie dite à valeur ajoutée, et ce, en réponse aux attentes des consommateurs qui privilégient de plus en plus cette notion de valeur et qui préfèrent retrouver « tout sous un même toit ». Nous avons poursuivi le développement du modèle *The Real Canadian Superstore* en Ontario. Par ailleurs, les pourparlers se sont poursuivis avec les syndicats en vue d'identifier des avenues susceptibles de nous rendre encore plus concurrentiels, comme la transformation de certains magasins conventionnels en grandes surfaces, en tenant compte de la situation de chaque marché et dans la mesure où cela s'avère rentable. De plus, Loblaw continuera d'investir, au besoin, dans son solide modèle conventionnel.

Soutenir nos magasins Nous avons pris des mesures en 2005 pour répondre, dans l'ensemble de notre réseau, à la demande des consommateurs qui veulent vivre une expérience de magasinage unique et recevoir un service de qualité constante. Nous avons conçu de nouvelles enseignes ou rajeuni les anciennes pour les bannières, transformé l'extérieur et modernisé l'architecture et le décor des magasins et introduit un nouveau programme d'affichage. Nous avons également construit une nouvelle installation de 40 000 pieds carrés où il nous est possible d'effectuer des essais et de mesurer l'efficacité de l'aménagement des rayons et de l'affichage, comme de dispenser de la formation sur les produits ou d'autres programmes de formation. Ces actions, combinées à d'autres, ont contribué à mieux mettre en lumière les notions de choix, de qualité, de service et de valeur sous-jacentes à l'offre de l'entreprise à l'ensemble de sa clientèle.

Nous avons également poursuivi la conversion à une plate-forme informatique commune à différentes fonctions, liées notamment au système de commande des magasins, aux achats et au suivi des marchandises. Parallèlement, nous sommes allés de l'avant avec la restructuration de notre réseau d'approvisionnement. Une fois terminées, ces mesures devraient améliorer le mouvement des marchandises, réduire les délais de même que les coûts et améliorer le niveau de service aux magasins. D'autres mesures ont été entreprises afin de simplifier le réseau de distribution de la société, notamment la fermeture de plusieurs petites installations et le transfert de certaines fonctions à des centres plus gros et plus rentables. De même, durant l'année, un nouvel entrepôt et centre de distribution, détenu et exploité par un tiers, a été ouvert pour les produits de marchandise générale pour l'est du Canada. Par ailleurs, la société a amorcé une étude afin de trouver des moyens de simplifier la circulation des marchandises entre les fournisseurs et les tablettes des magasins.

Développer notre plus grande ressource Au cours de la dernière année, nous avons mis en place un certain nombre de mesures conçues pour développer notre plus grande ressource : nos employés. Le programme *Le leadership*, gage de succès se poursuit et continue même de grandir. Ce programme a été conçu pour permettre aux membres de la direction de développer leur leadership afin d'obtenir le plein engagement de tous ceux et celles qui se trouvent en lien direct avec la clientèle. Ce programme a pour but d'identifier les leaders en magasin pour mieux les former, les soutenir et les aider à améliorer leur leadership.

Le Comité des directeurs de magasin a terminé une première année d'activité en 2005. Ce groupe, constitué de douze directeurs provenant de différentes régions, échange sur divers sujets comme l'amélioration des communications, le développement du leadership et les programmes de formation destinés aux magasins. Le comité a également activement participé en 2005 à la conférence annuelle de la direction de la société. Ces mesures témoignent de la volonté de la haute direction d'amorcer le dialogue avec le personnel des magasins pour agir ensuite selon les commentaires et les recommandations formulés.

D'autres initiatives, entreprises au cours de la dernière année et portant sur le leadership, ont été réalisées pour favoriser la collaboration, l'harmonisation et le leadership dans notre réseau de magasins. Ces initiatives comprenaient notamment des séances sur le leadership à l'intention du personnel des magasins, organisées à l'extérieur de leur milieu de travail, ainsi que des visites dans divers magasins. La société a également établi une démarche commune en matière de développement du leadership, d'exécution du programme et de développement des affaires à l'échelle des magasins.

Prendre le virage qui mène tout droit au succès

Même si la dernière année a constitué un défi à certains égards, elle a néanmoins été marquée par un nombre important d'événements positifs qui augurent bien pour l'avenir. Nous croyons que cette transformation permettra aux diverses composantes de l'entreprise d'être bien en ligne avec nos nouvelles stratégies nationales. Tous nos efforts et nos ressources seront désormais dédiés de manière optimale à l'atteinte des niveaux de croissance souhaités dans le futur. Cette transformation témoigne également de notre engagement à gérer l'ensemble de nos activités avec une vision à plus long terme. Comme nous avons réussi à le faire par le passé, nous croyons que nous avons pris les mesures nécessaires pour que Loblaw puisse poursuivre sa croissance, demeurer sur la voie du succès et continuer à offrir un rendement durable, et ce, dans un environnement en pleine évolution.

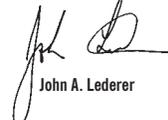
La société doit donner crédit, pour ses nombreuses réalisations, à ses employés, ses actionnaires, ses clients, ses fournisseurs et tous ses autres partenaires. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants de leur engagement et de leurs efforts au cours de la dernière année, une année marquée par des défis à relever à court terme et des occasions d'affaires à saisir à long terme. Nous sommes convaincus que les nombreux bénéfices découlant de notre transformation viendront récompenser tous ceux qui ont manifesté leur confiance à l'égard de cette grande entreprise canadienne qui est la nôtre.

Le Président du Conseil,



W. Galen Weston

Le Président,



John A. Lederer

Répertoire d'exploitation

(comprend l'âge et le nombre d'années de service)

John A. Lederer
(50 ans et 29 années)
Président

Mark Butler
(45 ans et 30 années)
Activités de l'Atlantique

Bernard J. McDonell
(51 ans et 12 années)
Activités du Québec

Carmen Fortino
(47 ans et 21 années)
Activités d'Ontario

R. Glen Gonder
(47 ans et 28 années)
Activités de l'Ouest

Preston D. McLean
(44 ans et 20 années)
Atlantic Superstore
et Dominion*
*Terre-Neuve et Labrador

Dave Mock
(46 ans et 23 années)
Mise en marché, Québec

N. Deane Collinson
(51 ans et 21 années)
Loblaws

Raymond P. Daoust
(52 ans et 34 années)
The Real Canadian Superstore

Tom Cogswell
(56 ans et 39 années)
Atlantic SaveEasy
et Cash & Carry

André Fortier
(48 ans et 5 années)
Maxi

Vince Scorniaenchi
(47 ans et 33 années)
Zehrs Markets
et Fortinos

David A. Berg
(44 ans et 28 années)
Extra Foods

Daniel Dufresne
(48 ans et 4 années)
Activités de détail

Robert Adams
(45 ans et 22 années)
No Frills

Robert Pols
(47 ans et 7 années)
SuperValu, Shop Easy Foods
et Lucky Dollar Foods

Jocyanne Bourdeau
(38 ans et 2 années)
Loblaws et Maxi & Cie

Tim R. Staffen
(47 ans et 17 années)
Your Independent Grocer
et Valu-mart

Serge Racette
(47 ans et 3 années)
Provigo, L'intermarché et Axxp

Robert A. Balcom
(44 ans et 12 années)
Chef du contenu

David K. Bragg
(57 ans et 22 années)
Immobilier

David R. Jeffs
(48 ans et 27 années)
Activités, marchandise générale

Peter McMahon
(en fonctions depuis février 2006)
Réseau d'approvisionnement

Stephen A. Smith
(48 ans et 20 années)
Contrôle financier et
présentation de l'information
financière, développement
et services aux employés et
prévention des pertes

David C. Boone
(36 ans et 13 années)
The Real Canadian Wholesale Club
et Cash & Carry

Roy R. Conliffe
(55 ans et 24 années)
Relations du travail

Richard P. Mavrinac
(53 ans et 23 années)
Trésorerie, fiscalité, gestion
des risques et relations avec
les investisseurs

Paul D. Ormsby
(54 ans et 23 années)
Technologie de l'information,
approvisionnement et
ressources alimentaires

Galen G. Weston
(33 ans et 8 années)
Développement des affaires

Joseph Jackman
(46 ans et 1 année)
Marketing

Pietro Satriano
(43 ans et 4 années)
Développement des
marques contrôlées



Ouverture du siège social et centre de services aux magasins en 2005.



Tout nouveau look des magasins à grande surface en Ontario.

Dans nos magasins, *The Real Canadian Superstore*, les clients profitent d'une expérience de magasinage enrichissante où la marchandise à valeur ajoutée n'a jamais été aussi abordable.

Constituant l'essence même des activités, la société a pris des mesures en 2005 pour consolider son réseau de magasins et l'adapter encore mieux aux besoins des consommateurs canadiens.

Cet objectif a été atteint, pour une grande part, grâce à l'éventail de ses modèles de magasins appartenant à diverses bannières. Cette approche à modèles multiples permet à la société d'offrir le modèle de magasin et la gamme de produits les mieux adaptés aux besoins dans un marché donné.

Au cours de 2005, Loblaw a poursuivi le déploiement d'un important programme de dépenses en immobilisations pour ses magasins et les divers modèles. L'expansion du modèle de magasins à grande surface en Ontario en a été l'un des principaux éléments. Cette initiative stratégique a été bien accueillie et produit des résultats positifs. Par ailleurs, le dialogue s'est poursuivi avec les représentants des syndicats, portant principalement sur les possibilités concurrentielles à exploiter, comme l'expansion du modèle de magasins à grande surface, en convertissant les magasins conventionnels actuels dans les emplacements où la situation y est favorable. Cette stratégie est particulièrement bien adaptée à la préférence accrue de la clientèle pour une combinaison de valeur et de commodité. Elle respecte également l'engagement pris par la société de regrouper sous un même toit une offre destinée aux Canadiens qui recherchent tout ce qu'il y a de mieux pour combler leurs besoins en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants.

Pour soutenir son engagement, Loblaw a modifié l'apparence d'un grand nombre de ses magasins au cours de la dernière année. Ces modifications ont été conçues de manière à consolider la place qu'occupe la société dans le marché en tant que destination de choix pour quiconque recherche valeur, qualité et variété. L'extérieur des magasins et les enseignes ont été rajeunis. À l'intérieur, nous avons renouvelé l'aménagement, le décor et l'affichage en magasin. Plusieurs bannières ont par ailleurs vu leur signature changer dans le cadre de cette stratégie à volets multiples.

En 2005, la société a pris d'autres mesures moins visibles pour soutenir son réseau de magasins. Un certain nombre de fonctions opérationnelles et administratives ont été regroupées en vue d'une exploitation plus efficace. Nous avons ouvert un nouveau siège social et centre de services aux magasins à Brampton en Ontario ainsi qu'un centre d'essai où il nous est possible de dispenser des programmes de formation et d'évaluer l'efficacité de l'aménagement des rayons avant de les implanter dans les magasins. Ces mesures ont été prises afin que nos nombreuses forces soient mises au service d'une seule et même vision partagée par l'ensemble de l'organisation.

Plus de **48 millions**

de pieds carrés consacrés au détail d'un océan à l'autre.



Plus de **134 000**

employés qui contribuent au succès de Loblaw.



Plus de **1 700 000**

clients qui profitent de l'aspect pratique de nos magasins chaque jour.





Les produits le Choix du Président sont synonymes de bon goût et de valeur ajoutée dans chacune des allées.

Manger santé n'a jamais eu si bon goût ! Notre gamme le Choix du Président Menu bleu compte plus de 200 produits et offre une autre option aux Canadiens à la recherche de produits meilleurs pour la santé.

Loblaw est réputée pour sa capacité à prévoir les diverses préférences des consommateurs et à s'y adapter, et ce, dans un milieu hautement concurrentiel. La société s'est engagée à répondre à un ensemble encore plus grand de besoins en matière de produits alimentaires et d'articles ménagers courants d'un océan à l'autre.

La société remplit cet engagement en offrant une gamme de plus en plus étoffée de produits alimentaires, de marchandise générale et de pharmacie, dont un grand nombre sous les très populaires marques contrôlées *le Choix du Président, sans nom et Exact*.

Outre son réseau de magasins, l'alimentation demeure au cœur des activités de la société. En 2005, Loblaw a donné beaucoup d'importance à l'aspect fraîcheur, ainsi, de nouveaux produits et programmes ont fait leur apparition et de nouvelles mesures opérationnelles ont été mises en œuvre. Nous avons centralisé la fonction de mise en marché des produits alimentaires afin de réaliser des économies d'échelle et d'établir des pratiques communes. Par ailleurs, la société a invité ses fournisseurs à songer à des moyens de rendre leur collaboration plus efficace.

Ces mesures visent principalement à rehausser le degré de confiance du consommateur envers l'offre de produits alimentaires de la société et à fidéliser davantage la clientèle. Cette loyauté de nos clients, nous l'avons obtenue en misant sur la force de la marque *le Choix du Président* et, plus particulièrement, en nous efforçant de répondre à la préoccupation croissante des clients à l'égard de la santé et de la nutrition. Plusieurs des mesures prises

en 2005 ont confirmé le rôle de chef de file que jouent Loblaw et la marque *le Choix du Président*. Nous avons lancé la gamme d'aliments santé et nutritifs *le Choix du Président Menu bleu* et avons enrichi la gamme *le Choix du Président Mini Chefs*. La société a publié son premier journal *le Choix du Président Menu bleu*. Ces initiatives confirment encore davantage la réputation de la marque *le Choix du Président* comme offrant des produits novateurs, abordables et pratiques. En outre, le programme de points *PC* dispensé par l'entremise des *Services financiers le Choix du Président*, joue toujours un rôle important dans les initiatives de fidélisation de la clientèle mises en œuvre par la société.

Pour compléter cette excellente offre de produits alimentaires, la société a continué d'enrichir son assortiment de produits et services financiers, pharmaceutiques et de marchandise générale; nombre de ces nouveautés sont offertes sous la populaire marque *le Choix du Président*. De nouvelles gammes de produits comme la gamme de services prépayés de téléphonie cellulaire *PC Mobile* et la gamme de vêtements pour adultes *Joe Style frais*, aident la société à mieux répondre au mode de vie en constante évolution de sa clientèle.

Plus de **300**

produits présentés dans le journal Nouveautés MAISON *le Choix du Président*.



Plus de **1 900**

nouveaux produits de marques contrôlées lancés en 2005.



Plus de **500 000**

tartes-pizzas de style Chicago *le Choix du Président* vendues lors du lancement.





Une grande variété de pains et petits pains sont cuits au four chaque jour en magasin.

Bien que nombre des transformations que nous avons entreprises soient bien apparentes, d'autres initiatives d'égale importance, quoique moins visibles, ont été effectuées en 2005 et d'autres, se poursuivront pendant le premier semestre de 2006.

Ces mesures ont pour objet d'aider la société à mener à bien ses impératifs stratégiques, afin que Loblaw soit, dans l'ensemble de ses activités, plus simple, plus efficace et plus rentable.

Dans le cadre de ces transformations, nous avons procédé à la conversion de certaines fonctions à une plate-forme informatique nationale, notamment le système de commande des magasins, les achats et le suivi des stocks. La société est également allée de l'avant avec la restructuration de son réseau d'approvisionnement. Une fois terminée, cette mesure améliorera le mouvement des stocks ainsi que l'efficacité, et devrait contribuer à réduire les coûts. La simplification du réseau de distribution de la société s'est également poursuivie en 2005, avec la fermeture de plusieurs petites installations et le transfert de certaines fonctions vers des centres plus gros et plus rentables. De même, durant l'année, un nouvel entrepôt et centre de distribution, détenu et exploité par un tiers, a été ouvert pour les produits de marchandise générale pour l'est du Canada. Par ailleurs, la société a amorcé une étude afin de trouver comment simplifier la circulation des marchandises vers les magasins.

Loblaw a également pris des mesures pour accroître les compétences de ses employés. La société a élaboré

un programme de développement du leadership pour améliorer les habiletés des membres de la direction. Ce programme, conçu pour identifier, soutenir et améliorer le leadership en magasin, témoigne de la volonté de la haute direction d'amorcer le dialogue avec le personnel des magasins et d'agir ensuite en tenant compte des commentaires et des recommandations formulées. Le Comité des directeurs de magasin est un élément important de ce programme de leadership. Le groupe de douze directeurs, qui se relaient régulièrement, se réunit pour discuter, des diverses manières d'améliorer les magasins de la société et de mieux les servir, et formule ensuite des recommandations à cet égard. En 2005, leurs discussions ont porté sur les programmes de formation, le développement du leadership et les communications entre employés.

Nous avons d'autres initiatives, considérées comme essentielles pour favoriser la collaboration et le leadership. Bon nombre de ces initiatives se sont déroulées l'année dernière. La société a élaboré une démarche commune et uniforme pour l'ensemble du pays en matière de développement du leadership, de développement des affaires et d'exécution du programme.

Nombre de magasins

53 Atlantic SaveEasy
51 Atlantic Superstore
14 Dominion*
(Terre-Neuve et Labrador)
103 Extra Foods
21 Fortinos
95 Loblaws

67 Lucky Dollar Foods
97 Maxi
15 Maxi & Cie
130 No Frills
107 Provigo
88 The Real Canadian Superstore
37 The Real Canadian Wholesale Club

52 Shop Easy Foods
25 SuperValu
68 Valu-mart
51 Your Independent Grocer
52 Zehrs Markets
418 Cash & Carry et autres bannières



*Marques de commerce utilisées sous licence.

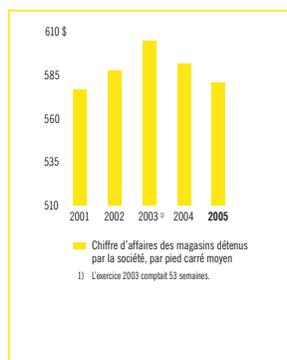
Divisions géographiques et bannières

	Magasins détenus par la société	Magasins franchisés	Magasins associés	Comptes indépendants	Entrepôts
Colombie-Britannique	41	43	18		2
Yukon	1	2			
Territoires du Nord-Ouest	3		1	1	
Alberta	67	4	14	2 096	5
Saskatchewan	34	15	26	1 657	2
Manitoba	24	4	39	15	1
Ontario	169	257	16	86	6
Québec	252	22	341	2 533	4
Nouveau-Brunswick	22	23	6	296	2
Nouvelle-Écosse	36	22	1	523	2
Île-du-Prince-Édouard	5	3	1	151	
Terre-Neuve et Labrador	16	7	9	500	2
Total	670	402	472	7 858	26

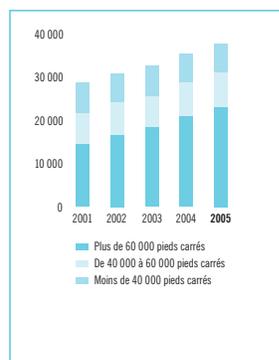
Magasins détenus par la société

	2005 Magasins	2005 Pieds carrés (en millions)	2004 Magasins	2004 Pieds carrés (en millions)
Magasins détenus par la société				
Au début de l'exercice	658	35,3	646	32,6
Ouverts	47	3,6	53	4,2
Fermés	(40)	(1,4)	(43)	(1,5)
Cédés par des magasins franchisés	5	0,1	2	
À la fin de l'exercice	670	37,6	658	35,3
Taille moyenne des magasins (en milliers)		56,1		53,6
Analyse par superficie :				
Plus de 60 000 pieds carrés	234	23,1	217	20,9
De 40 000 à 60 000 pieds carrés	167	8,0	164	7,9
De 20 000 à 40 000 pieds carrés	165	5,0	168	5,0
Moins de 20 000 pieds carrés	104	1,5	109	1,5
	670	37,6	658	35,3
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société (en millions de dollars)	21 110 \$		20 109 \$	
Chiffre d'affaires par pied carré moyen (en dollars)	579 \$		592 \$	

Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen
(en dollars)



Superficie des magasins détenus par la société
(en milliers de pieds carrés)



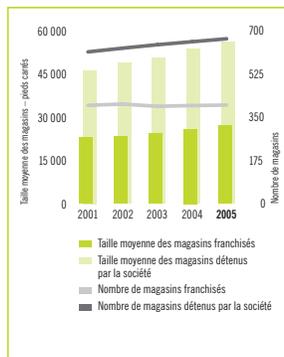


Magasins et comptes indépendants

	2005 Magasins	2005 Pieds carrés (en millions)	2004 Magasins	2004 Pieds carrés (en millions)
Magasins franchisés				
Au début de l'exercice	400	10,4	397	9,7
Ouverts	22	0,9	33	1,3
Fermés	(17)	(0,3)	(28)	(0,6)
Cédés aux magasins détenus par la société	(5)	(0,1)	(2)	
Cédés par des magasins associés et des comptes indépendants	2			
À la fin de l'exercice	402	10,9	400	10,4
Taille moyenne des magasins (en milliers)		27,1		26,0
Magasins associés	472		519	
Comptes indépendants	7 858		6 669	
Entrepôts	26		32	
Chiffre d'affaires ¹⁾ tiré des ventes aux magasins et comptes indépendants (en millions de dollars)	6 691 \$		6 100 \$	

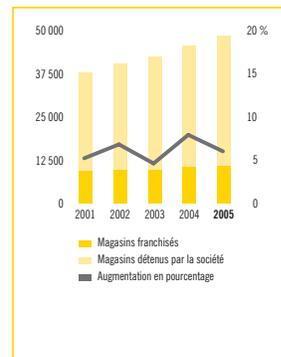
1) Comprend le chiffre d'affaires des entités à détenteurs de droits variables de détail.

Taille moyenne des magasins et nombre de magasins



Superficie en pieds carrés de vente au détail et augmentation en pourcentage

(en milliers de pieds carrés)



Les Compagnies Loblaw limitée s'efforce de jouer un rôle actif dans les diverses localités qu'elle dessert et souscrit aux objectifs philanthropiques de la campagne « IMAGINE ».



Avec le concours de ses employés, elle offre son soutien aux organisations locales et contribue à leur développement par l'entremise de ses diverses divisions d'exploitation en parrainant de nombreuses campagnes de collectes de fonds pour des organismes

de charité et en développant des programmes d'insertion en milieu de travail à l'intention de personnes aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle. Voici quelques exemples du soutien communautaire que nous avons apporté en 2005 :

Voici un message de Peggy Hornell, directrice, Collecte de fonds et administration de la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* :

La Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a pour mission d'aider les enfants aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle.

La Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a connu une année remarquable en 2005. Grâce à la promotion *Le biscuit Décadent le Choix du Président* et d'autres activités de collectes de fonds organisées en région et à l'échelle nationale, la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a recueilli 6,6 millions de dollars.

Cette somme servira à aider plus de 725 enfants partout au Canada.

Justin, âgé de 18 ans et atteint de paralysie cérébrale, est l'un de ces enfants qui a reçu l'aide de la Fondation cette année. Confiné à un fauteuil roulant, Justin adore l'école et rêve de fréquenter l'institut de technologie « Northern Alberta Institute of Technology » pour devenir un concepteur de jeux vidéo. Comme Justin est incapable de parler, il est ainsi isolé de ses compagnons de classe.

La Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a financé un dispositif de communication informatique qui permet de participer aux conversations avec les étudiants de sa classe et les professeurs. Sa mère affirme que cela « a permis à Justin d'acquérir son indépendance et la chance de dire ce qu'il pense sans que plus personne ne parle à sa place ».

C'est grâce au soutien de Loblaw, de ses employés et de sa clientèle que la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* continuera à **rendre leur quotidien plus facile**.

La fondation pour les enfants



www.choixdupresident.ca/fr/fondationpe/

Banques alimentaires (dans tout le Canada)

Fournit son appui aux organismes sans but lucratif qui s'occupent de recueillir des aliments, de les entreposer et de les distribuer aux organismes de services sociaux membres.

Centraide (dans tout le Canada)

S'engage à améliorer la vie des gens de la communauté par leur engagement et une collaboration collective.

Croix-Rouge canadienne Pour les sinistrés du tsunami

Déploie des efforts de plan de secours en vue d'aider les sinistrés des tsunamis en Asie en leur fournissant les articles essentiels, tels la nourriture, des vêtements, des abris et les premiers soins; elle participe également à des programmes à long terme de reprise après sinistre de concert avec les organisations internationales de la Croix-Rouge.

Fondation Cambridge Memorial Hospital

Fournit son appui à la campagne de financement de l'hôpital pour l'équipement médical, ses infrastructures et ses priorités en matière d'éducation afin de répondre aux besoins de soins de santé de la communauté.

Fondation des maladies du cœur du Canada

Améliore la santé des Canadiens par la prévention et la diminution de l'incapacité et de la mortalité liées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux grâce à la recherche, à l'éducation et à la promotion de saines habitudes de vie.

Fondation MRO

Contribue à financer les galeries, les recherches pour la conservation, des programmes destinés aux enfants et assure la stabilité à long terme du Musée royal de l'Ontario.

Grocery Industry Foundation... Together (G.I.F.T.)

Finance divers organismes de charité en Ontario destinés à aider les enfants aux prises avec des difficultés physiques, intellectuelles ou économiques.

THE W. GARFIELD WESTON

FOUNDATION

La Fondation W. Garfield Weston, fondation canadienne associée à la société. Ses bourses sont versées principalement dans les domaines de l'éducation et de l'environnement, notamment à la Fondation canadienne des bourses de mérite, au Children First : School Choice Trust, au Musée royal de l'Ontario et au Centre d'Innovation de la famille Weston au Centre des sciences de l'Ontario. D'un océan à l'autre, notre fondation collabore également avec la Société canadienne à la conservation de la nature afin de protéger les habitats naturels en danger.

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales ont une profonde conscience sociale. Elles offrent un milieu de travail sain à leurs employés, sont actives au sein de leur communauté, ont à cœur le respect de l'environnement et voient à promouvoir la santé et la sécurité alimentaire tout en offrant une gamme variée de produits aux consommateurs.

Ces engagements sont respectés dans l'ensemble de l'organisation et sont encadrés par le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil d'administration (le « Conseil ») de la société et par le Conseil lui-même. Le Conseil revoit et surveille les politiques, les procédures, les méthodes et la conformité dans ces domaines d'activité.

Les mesures prises à cet égard peuvent l'être de quatre façons : par la société même, de concert avec d'autres membres de l'industrie, dans le cadre d'associations industrie/gouvernement ou en collaboration directe avec les gouvernements.

Respecter l'environnement selon une approche durable

Le respect de l'environnement se manifeste par des mesures telles que la sensibilisation et la gestion en matière d'environnement, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la confection des emballages.

Gestion d'une prise de conscience écologique Des mesures ont été prises à cet égard par le biais d'un système de gestion environnementale qui voit à l'application et à l'intégration structurée de programmes environnementaux au sein même des activités d'exploitation de la société. Ce système assure également le contrôle des activités à risque élevé, la gestion des déchets dangereux de même que le contrôle et la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone. Des évaluations et des vérifications des risques liés à l'environnement sont régulièrement effectuées par des ressources internes et externes spécialisées en environnement dans le cadre de toute activité continue ou nouvellement acquise ou instaurée. De plus, les employés reçoivent une formation leur permettant de reconnaître et de minimiser les risques environnementaux et de réagir promptement en cas d'incident.

Efficacité énergétique Des efforts constants sont déployés pour améliorer l'efficacité énergétique au sein de Loblaw, laquelle collabore également avec des organismes fédéraux et provinciaux. L'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des magasins, un système de réfrigération écoénergétique, une consommation judicieuse de l'énergie dans les installations de la société et des carburants servant au transport et aux autres activités d'exploitation de la société sont des secteurs où la recherche de l'efficacité énergétique prend tout son sens. En septembre 2005, Loblaw a ouvert son nouveau siège social et centre de services aux magasins écoénergétique à Brampton en Ontario. De plus, Loblaw a formé des associations et conclu des engagements auprès d'organismes fédéraux et provinciaux en vue d'atteindre des objectifs d'économie d'énergie dans les magasins de manière réaliste et ciblée, et a recours à une technologie novatrice de système de réfrigération.

Gestion des déchets et emballages Le programme de gestion des déchets comporte trois volets : la réduction à la source, la réutilisation ou le recyclage, puis enfin l'élimination. Loblaw appuie depuis longtemps et soutient financièrement des programmes parrainés par l'industrie tels « Corporations Supporting Recycling » et le Conseil canadien du compostage. Cet engagement est notable dans toutes les sphères d'activités de la société. Les laboratoires de développement de photos en magasin recyclent les appareils photos jetables, les liquides de préparation et même les retailles de films. Les matériaux recyclés après consommation servent à la fabrication des emballages de nos marques privées, et ce, dans la mesure du possible sans compromettre la sécurité ni la qualité des produits. Les emballages des produits de marques contrôlées sont étiquetés de manière appropriée et comprennent tous les symboles qui aident les consommateurs à identifier les matériaux susceptibles d'être recyclés par leur municipalité. De même, les consommateurs ont le choix de transporter leurs achats dans des sacs en plastique conventionnels, des sacs en plastique réutilisables, des

contenants en carton ondulé recyclables et dans des bacs réutilisables. Par ailleurs, tout le personnel des services d'administration et de soutien et des bureaux de la société respecte ces engagements et met en pratique des activités de recyclage et de réduction des déchets. Ce programme s'emploie à éviter que les plastiques, les métaux, le papier, le carton ondulé et les substances organiques ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Promouvoir la santé et la sécurité alimentaire

L'engagement de la société envers la promotion de la santé et de la sécurité alimentaire se traduit par l'établissement de normes pour tout ce qui touche ses activités d'exploitation, ses relations avec les fournisseurs et ses communications avec la clientèle.

La société appuie diverses initiatives en matière d'alimentation à l'échelle nationale afin de promouvoir la santé et la sécurité alimentaire et de s'assurer que les produits respectent ou même surpassent les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour ce qui est de la sécurité alimentaire. Elle participe également à des mesures conjointes de l'industrie et des gouvernements à l'échelle nationale pour élaborer des programmes de sécurité alimentaire touchant les différentes composantes du système d'approvisionnement de produits d'alimentation. Les fournisseurs sont informés des normes qu'ils sont tenus de respecter. Les procédures de fabrication et de manutention des aliments, la formation des employés, les programmes de formation, les systèmes de conformité et des vérifications indépendantes comptent parmi les mesures instaurées afin de promouvoir la sécurité alimentaire dans les magasins et dans tous les secteurs d'activités de la société. Grâce à notre processus d'emballage et d'étiquetage des produits de marques contrôlées, les consommateurs sont informés du contenu des ingrédients et à savoir si des produits peuvent avoir été en contact avec un ou plusieurs allergènes, les guidant ainsi davantage dans leurs décisions d'achat.

Des produits permettant des choix éclairés

La société offre une vaste gamme de produits qui satisfont aux préférences tout aussi variées des consommateurs. Divers produits présentant une alternative plus saine ou plus écologique sont aussi offerts afin de permettre aux consommateurs d'effectuer des choix plus éclairés.

La gamme *PRODUIT VERT le Choix du Président* et les centaines de produits *le Choix du Président Biologique* ont été conçus pour satisfaire les consommateurs soucieux de l'environnement et de leur santé. Les produits biologiques, certifiés biologiques par une tierce partie, sont emballés dans des matières recyclées et offerts à des prix défiant toute concurrence comparativement aux marques nationales similaires. De nombreux magasins ont un rayon *Soins Naturels*, une destination multi-services où le client retrouvera des aliments sains et un éventail complet de substituts alimentaires nutritifs et bons pour la santé, des vitamines et des produits à base d'herbes médicinales.

Le lancement de deux nouvelles gammes de produits *le Choix du Président* démontre une fois de plus notre souci d'offrir des aliments sains et nutritifs. Les produits *le Choix du Président Mini Chefs* ont été conçus pour offrir aux jeunes enfants un régime alimentaire sain conforme aux recommandations en matière de nutrition du gouvernement fédéral auprès des Canadiens. Ces produits ont été approuvés par une équipe composée d'imminents chercheurs en nutrition et de diététistes reconnus. La gamme *le Choix du Président Menu bleu* offre aux adultes des aliments faibles en matières grasses, en calories et en sodium ou riches en fibres.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») et la direction de la société croient que des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise contribueront à assurer une gestion efficace de la société, et lui permettront de réaliser ses plans, ses buts et ses objectifs tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.

La société cherche à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et adopte, lorsque cela est justifié, les « meilleures pratiques » dans l'élaboration de son approche à cet égard. L'approche de la société en matière de gouvernance d'entreprise est conforme à la Norme nationale 58-201 – Lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise (« lignes directrices »). Le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération (le « Comité de gouvernance ») révisé régulièrement ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et prend en compte tous les changements nécessaires pour maintenir les normes élevées établies par la société en matière de gouvernance d'entreprise.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le Conseil est formé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité de gouvernance a examiné les circonstances de fait et les relations de chaque administrateur avec la société afin de déterminer s'il est indépendant ou non au sens des lignes directrices. Ces lignes directrices stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'a avec la société ou ses affiliées aucun lien important qui pourrait compromettre sa liberté de jugement.

Leadership du Conseil

M. W. Galen Weston est le président du conseil d'administration. Pour M. Weston comme pour les autres actionnaires la création de valeur, le bien-être de la société et le rendement des titres de la société cotés en bourse sont importants. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du président du conseil d'administration et nommé un administrateur indépendant, M. Anthony S. Fell, comme administrateur principal. L'administrateur principal assure un rôle de leadership auprès du Conseil et en particulier des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil opère de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs. Dans le cadre de ses responsabilités, l'administrateur principal rencontre périodiquement les autres administrateurs afin d'obtenir leur avis sur des questions à propos desquelles le Conseil d'administration et ses comités pourraient agir plus efficacement et pour s'assurer que le Conseil peut s'acquitter de ses fonctions de manière indépendante par rapport à la direction. Le Conseil a élaboré une description des fonctions de l'administrateur principal.

Responsabilités et devoirs du Conseil

Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, supervise la gestion des activités et des affaires internes de la société dans le but d'augmenter à long terme la valeur pour les actionnaires. Le Conseil examine l'orientation de la société, confère à la direction des responsabilités relativement au respect de cette orientation, élabore et approuve d'importantes décisions en matière d'établissement de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité relatives aux affaires courantes et évalue le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil quant à la direction sont communiquées à cette dernière soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil approuve les buts et objectifs de la société, ses budgets et ses stratégies d'exploitation qui tiennent compte des occasions et des risques inhérents à ses activités. Les membres du Conseil participent à une réunion annuelle stratégique d'une journée complète avec la direction afin de discuter et d'étudier les plans et occasions stratégiques de la société. Les points forts et les points faibles de la direction sont également abordés. Par l'entremise du Comité de vérification, le Conseil supervise le cadre de gestion des risques de la société et évalue l'intégrité de ses contrôles internes des systèmes d'information de gestion. Par l'entremise du Comité de gouvernance, le Conseil supervise la planification de la relève et la rémunération des cadres supérieurs ainsi que des personnes nommées au Conseil.

Un administrateur peut, avec l'approbation de l'administrateur principal, solliciter les services d'un conseiller externe aux frais de la société.

Le Conseil requiert de la direction qu'elle sollicite la revue et l'approbation des administrateurs en ce qui concerne :

- la gestion stratégique et les objectifs de rendement de l'entreprise;
- les plans et budgets pluriannuels et annuels ayant trait aux affaires, aux immobilisations et à l'exploitation;
- les dépenses en immobilisations, acquisitions et cessions et restructurations importantes; et
- les investissements en dehors du cours normal des activités.

Ces éléments s'ajoutent à ceux qui, en vertu de la loi, doivent faire l'objet d'un examen et d'une approbation de la part du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les activités d'exploitation de la société, de même que des rapports ponctuels sur diverses questions ne relevant pas de l'exploitation, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, ainsi que les questions de trésorerie.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code de déontologie (« le Code ») de la société énonce l'engagement de longue date de la société d'exiger le respect de normes élevées en matière de déontologie et de conduite des affaires. Le Code est passé en revue chaque année pour assurer qu'il est à jour et qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de déontologie et de conduite des affaires. Les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et faire part, périodiquement, de leur engagement à l'égard du Code. On peut consulter le Code sur le site Web de la société à : www.loblaw.ca.

Le Code traite en détail des conflits d'intérêts. Si un dirigeant, un administrateur ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts relativement à quelque question que ce soit, il doit en aviser le Comité de déontologie; si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts relativement à quelque question que ce soit, il ne peut participer aux discussions ou voter sur la question source du conflit. Le Code aborde également les questions comme la protection des renseignements confidentiels ainsi que la protection et le bon usage des biens de la société.

La société a établi un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui étudie tous les manquements importants au Code. Le Comité de déontologie et de conduite des affaires supervise également l'application du Code, informe les employés sur le Code et le passe en revue annuellement pour déterminer s'il doit être modifié.

La société encourage le signalement de toute conduite contraire à l'éthique et a mis sur pied la ligne téléphonique Réponses en matière d'éthique, un numéro sans frais que tout employé ou administrateur peut utiliser pour signaler une conduite qui selon lui constitue une violation du Code, une fraude ou une conduite douteuse. Un protocole de signalement des fraudes a également été mis en place pour assurer que celles-ci sont signalées au moment opportun à la haute direction. De plus, le Comité de vérification a approuvé des procédures pour la réception, la rétention et le traitement des plaintes relatives aux questions de comptabilité, de contrôle interne ou de vérification. Ces procédures sont disponibles à www.loblaw.ca.

La société a adopté un code de conduite pour les fournisseurs qui décrit les attentes de la société à l'égard de ses fournisseurs en matière de déontologie et de responsabilités sociales. Le code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, du respect de l'environnement et de la conformité à diverses lois.

Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil comprend cinq comités : le Comité de vérification, le Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération, le Comité de retraite et des avantages sociaux, le Comité de l'environnement et de santé et sécurité, et le Comité de direction.

Le Comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les comités, à l'exception du Comité de direction, sont entièrement composés d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Le Conseil est d'avis que la composition de ses comités, à

l'exception du Comité de direction, leur permet de fonctionner en toute indépendance par rapport à la direction de façon à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés.

Chacun des comités a un mandat officiel et une description des fonctions du Président, établie par le Conseil. Le mandat et la description des fonctions sont révisés annuellement. Les mandats des comités sont disponibles sur le site Web de la société à www.loblaw.ca.

Voici un bref résumé des responsabilités de chacun des comités :

Comité de vérification

Tous les membres du Comité de vérification doivent être indépendants et avoir des connaissances de base en finances, conformément aux règles applicables. Le Comité de vérification doit également aider le Conseil à veiller à l'intégrité des contrôles internes et de présentation de l'information financière de la société relativement à la présentation de l'information financière, aux contrôles relatifs à la divulgation de l'information, à la fonction de vérification interne et à sa conformité aux exigences réglementaires et juridiques. Le Comité de vérification est responsable :

- de recommander la nomination d'un vérificateur externe;
- d'examiner les ententes et la portée relatives à la vérification par le vérificateur externe;
- d'examiner l'indépendance du vérificateur externe;
- d'examiner et d'approuver les politiques d'embauche de la société à l'égard des partenaires et des employés professionnels de l'ancien vérificateur externe de la société et de l'actuel vérificateur;
- d'examiner et d'évaluer avec la direction la pertinence et l'efficacité des contrôles internes relativement à la divulgation de l'information financière et à la communication de l'information financière et d'examiner tout correctif proposé;
- d'examiner et de surveiller les politiques de la société en matière d'éthique et de conflits d'intérêts;
- de superviser les procédures pour la réception, la rétention et le suivi des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes de la société, les questions de vérification et le signalement confidentiel et anonyme de ces problèmes par les employés;
- de vérifier et superviser la fonction de vérification interne de la société;
- de vérifier l'intégrité des systèmes de gestion et d'information de la société;
- d'examiner et d'approuver les honoraires de vérification versés au vérificateur externe;
- d'approuver préalablement les honoraires versés aux vérificateurs externes pour des mandats non reliés à la vérification;
- de discuter et d'examiner avec la direction et le vérificateur externe les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, les questions clés relatives à la présentation de l'information, le rapport de gestion de la société ainsi que la notice annuelle;
- d'examiner la divulgation de l'information financière tirée des états financiers de la société; et
- d'examiner avec la direction les principaux risques liés aux activités de la société ainsi que les systèmes et processus mis en place pour gérer ces risques.

Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération

Le Comité de gouvernance est responsable de superviser la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs. Il est également responsable de l'élaboration et du maintien de pratiques de gouvernance qui respectent des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Dans le cadre de son

mandat, le Comité de gouvernance identifie et recommande la candidature d'administrateurs potentiels au Conseil d'administration, supervise le programme d'orientation des nouveaux administrateurs et maintient un processus d'évaluation du rendement du Conseil et des comités ainsi que de tous les administrateurs et décharge le Conseil des responsabilités relatives à la rémunération et à la planification de la relève des dirigeants de la société. Le Comité de gouvernance est responsable :

- d'identifier les candidats au poste de membre du Conseil et d'évaluer l'indépendance des administrateurs;
- d'aider à l'orientation des administrateurs et d'évaluer leur rendement sur une base continue;
- de façonner l'approche de la société en matière de gouvernance d'entreprise et de recommander, auprès du Conseil, des principes de gouvernance devant être suivis par la société;
- de décharger le Conseil des responsabilités relatives à la rémunération et à la planification de la relève des cadres de la société; et
- de déterminer le processus de rémunération des administrateurs et des dirigeants.

Le Conseil a nommé le président du Comité de gouvernance qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité de retraite et des avantages sociaux

Le Comité de retraite et des avantages sociaux est responsable :

- d'examiner le rendement de la caisse de retraite et des régimes de retraite de la société et de ses filiales;
- d'évaluer et de recommander des gestionnaires pour le portefeuille du fonds;
- d'évaluer le rendement des gestionnaires de la caisse de retraite;
- d'examiner et approuver les hypothèses relatives à la capitalisation, la situation de capitalisation et les modifications apportées aux régimes de retraite de la société et de ses filiales; et
- de recevoir les rapports relatifs aux niveaux, types et coûts des régimes des avantages sociaux des employés de la société.

Comité de l'environnement et de santé et sécurité

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité est responsable de la révision et de la surveillance des politiques, procédures, pratiques et de la conformité en matière d'environnement, de salubrité alimentaire, de santé et de sécurité au travail.

Comité de direction

Le Comité de direction détient tous les pouvoirs du Conseil à l'exception de celui de déclarer des dividendes sur les actions ordinaires et certains autres pouvoirs spécifiquement réservés, en vertu des lois en vigueur, au Conseil. Le Comité de direction agit seulement lorsqu'il est impossible pour tous les membres du Conseil de se réunir.

Autres questions de gouvernance d'entreprise

Politique en matière de diffusion de l'information Le Conseil a examiné et adopté une politique en matière de diffusion de l'information pour traiter de la diffusion en temps opportun de renseignements importants. La politique en matière de diffusion de l'information est disponible sur le site Web de la société à : www.loblaw.ca. La politique en matière de diffusion de l'information est révisée annuellement et établit des directives pour déterminer quelle information est importante et de quelle manière elle doit être diffusée pour éviter qu'elle soit communiquée sur une base sélective et en assurer la diffusion la plus large possible. Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, étudie et approuve le contenu des principaux documents devant être divulgués, notamment les états financiers provisoires non vérifiés, les états financiers annuels consolidés vérifiés, le rapport de gestion, la notice annuelle et la circulaire de la direction sollicitant des procurations. La société s'efforce de communiquer par ces voies avec ses

actionnaires ainsi que par le biais de communiqués de presse, de son site Web et de réunions portant sur les relations avec les investisseurs.

Comité de diffusion de l'information Le Comité de diffusion de l'information composé de dirigeants de la société supervise le processus de diffusion de la société tel que décrit dans la politique de diffusion de l'information. Le Comité de diffusion de l'information a notamment pour mandat de s'assurer que des contrôles internes et des procédures efficaces sont en place pour permettre à la société de respecter toutes ses obligations en matière de diffusion continue de l'information, y compris les exigences en matière de certification. Le Comité de diffusion de l'information doit également s'assurer que les politiques et procédures contenues dans la politique en matière de diffusion de l'information de la société sont conformes aux exigences réglementaires.

Conseil d'administration et membres de la direction

Conseil d'administration

W. Galen Weston, O.C., B.A., LL.D.^{1*}

Président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée; président du conseil et président, George Weston limitée; président du conseil, Holt Renfrew & Cie., Limitée, Brown Thomas Group Limited, Selfridges & Co. Ltd.; président, Fondation W. Garfield Weston; administrateur, Associated British Foods plc; membre du conseil consultatif, Columbia University.

Paul M. Beeston, C.M., B.A., F.C.A.^{2,5}

Ancien président et chef de la direction, Major League Baseball; ancien président, équipe de baseball Blue Jays de Toronto; administrateur, La Banque le Choix du Président.

Gordon A.M. Currie, B.A., LL.B.

Vice-président exécutif, secrétaire et chef du contentieux, George Weston limitée; ancien vice-président principal et chef du contentieux, Centrica North America; ancien associé, Blake, Cassels & Graydon LLP.

Camilla H. Dalglish, B.A.⁵

Administratrice, Fondation W. Garfield Weston et La Société canadienne pour la conservation de la nature; ancienne présidente, The Civic Garden Centre.

Anthony S. Fell, O.C.^{3*,4}

Président du conseil, RBC Capital Markets Inc.; ancien président du conseil et chef de la direction, RBC Dominion valeurs mobilières; ancien vice-président du conseil, Banque Royale du Canada; président du conseil, Munich Reinsurance Group of Companies; administrateur, CAE Inc., BCE Inc.; président du conseil d'administration, University Health Network.

Anthony R. Graham^{1,3,4}

Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; président et chef de la direction, Summaria Inc.; ancien vice-président du conseil, Financière Banque Nationale; président du conseil et administrateur, la Banque le Choix du Président, Graymont Ltd.; administrateur, George Weston limitée, Holt Renfrew & Cie., Limitée, Brown Thomas Group Limited, Power Corporation du Canada, Corporation financière Power, Provigo inc., Selfridges & Co. Ltd.

John A. Lederer, B.A.¹

Président, Les Compagnies Loblaw limitée; ancien vice-président exécutif, Les Compagnies Loblaw limitée; administrateur, Food Marketing Institute; fondateur de la Fondation pour les enfants *Le Choix du Président*.

Nancy H.O. Lockhart⁵

Directrice générale, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Shoppers Drug Mart Corporation; ancienne présidente du conseil, Centre des sciences de l'Ontario; ancienne présidente, Canadian Club; ancienne présidente du conseil, Centre canadien du film.

Pierre Michaud, C.M.^{5*}

Président du conseil et administrateur, Provigo inc.; vice-président du conseil, La Banque Laurentienne du Canada; administrateur, Bombardier Produits Récréatifs Inc., Gaz Métro Inc., Société du Vieux-Port de Montréal inc.

Thomas C. O'Neill, B. COMM., F.C.A.²

Président du conseil à la retraite et ancien chef de la direction, PricewaterhouseCoopers Consulting; administrateur, la Banque le Choix du Président, Nexen Inc., BCE Inc., RREO (Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario), St. Michael's Hospital, Adecco S.A.; vice-président du conseil, Queen's University.

G. Joseph Reddington, B.A., J.D.³

Président du conseil, administrateur et chef de la direction à la retraite, Breuners Home Furnishings Corporation; ancien président du conseil et chef de la direction, The Signature Group; ancien président et chef de la direction, Sears Canada; administrateur, Ansett Worldwide.

T. Iain Ronald, M.B.A., B. LAW., F.C.A.^{2*,4*}

Président du conseil, TransAlta Power Ltd., TransAlta Cogeneration Ltd., BFI Canada Inc.; ancien vice-président du conseil, Banque Canadienne Impériale de Commerce; administrateur, la Banque le Choix du Président, Holt Renfrew & Cie., Limitée, Meubles Leon Limitée, Strongco Inc., Allied Properties REIT.

Joseph H. Wright, B.A.^{2,3,4}

Associé directeur, Barnagain Capital; ancien président et chef de la direction, Société de Banque Suisse (Canada); président du conseil et administrateur, Fonds de revenu BFI Canada; président du conseil, Hollinger Inc.; administrateur, la Banque le Choix du Président.

1. Comité de direction
 2. Comité de vérification
 3. Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération
 4. Comité de retraite et des avantages sociaux
 5. Comité de l'environnement et de santé et sécurité
- * Président du comité

Membres de la direction

(comprend l'âge et le nombre d'années de service)

W. Galen Weston, O.C. (65 ans et 34 années)

Président du Conseil

John A. Lederer (50 ans et 29 années)

Président

David K. Bragg (57 ans et 22 années)

Vice-président exécutif

David R. Jeffs (48 ans et 27 années)

Vice-président exécutif

Richard P. Marvinac (53 ans et 23 années)

Vice-président exécutif

Peter McMahon (en fonctions depuis février 2006)

Vice-président exécutif

Paul D. Ormsby (54 ans et 23 années)

Vice-président exécutif

Stephen A. Smith (48 ans et 20 années)

Vice-président exécutif

Robert A. Balcom (44 ans et 12 années)

Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux

Roy R. Conliffe (55 ans et 24 années)

Vice-président principal, relations du travail

Louise M. Lacchin (48 ans et 22 années)

Vice-présidente principale, finances

Franca Smith (42 ans et 17 années)

Vice-présidente principale, contrôle financier

Galen G. Weston (33 ans et 8 années)

Vice-président principal, développement des affaires

Geoffrey H. Wilson (50 ans et 19 années)

Vice-président principal, relations avec les investisseurs et affaires publiques

Manny DiFilippo (46 ans et 14 années)

Vice-président, gestion des risques et initiatives stratégiques

David G. Gore (35 ans et 4 années)

Vice-président, conseiller juridique, conformité et affaires réglementaires, confidentialité et déontologie

J. Bradley Holland (42 ans et 12 années)

Vice-président, fiscalité

Michael N. Kimber (50 ans et 21 années)

Vice-président, conseiller juridique

Joyce C. Lee (34 ans et 9 années)

Vice-présidente, information financière

Lucy J. Paglione (46 ans et 22 années)

Vice-présidente, retraite et avantages sociaux

Mark A. Rodrigues (48 ans et 19 années)

Vice-président, conformité aux contrôles internes

George D. Seslija (50 ans et 26 années)

Vice-président, promotion immobilière

Lisa R. Swartzman (35 ans et 12 années)

Vice-présidente, trésorière

Ann Weir (43 ans et 12 années)

Vice-présidente, services de vérification interne et vérification des systèmes

Laurel MacKay-Lee (36 ans et 6 années)

Contrôleuse, projets financiers

Irene Pinheiro (38 ans et 13 années)

Contrôleuse, analyse financière

Marian M. Burrows (51 ans et 27 années)

Secrétaire adjointe

Swavek A. Czapsinski (31 ans et 7 années)

Trésorier adjoint

M. Darryl Hanstead (31 ans et 7 années)

Trésorier adjoint

Walter H. Kraus (43 ans et 17 années)

Directeur principal, affaires environnementales

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : (905) 459-2500
Télécopieur : (905) 861-2206
Internet: www.loblaw.ca

Bureau enregistré

22 St. Clair Avenue East
Toronto, Canada
M4T 2S7
Téléphone : (416) 922-8500
Télécopieur : (416) 922-7791

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole «L».

Actions ordinaires

W. Galen Weston et George Weston limitée sont propriétaires réels de 63 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2005, il y avait 274 054 814 actions ordinaires en circulation, 5 124 porteurs d'actions ordinaires inscrits et 100 737 979 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2005 était de 322 169.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La société a comme politique de verser un dividende, représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ de l'exercice précédent.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont effectués conformément à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de la clôture des registres et des versements pour 2006 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de versement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, relations avec les investisseurs et affaires publiques, au siège social de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Téléphone : (416) 263-9200
Sans frais : 1-800-663-9097
Télécopieur : (416) 263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada.

Vérificateurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 4 mai 2006 à 11 h au Palais des congrès du Toronto métropolitain, Constitution Hall, Toronto, Canada.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

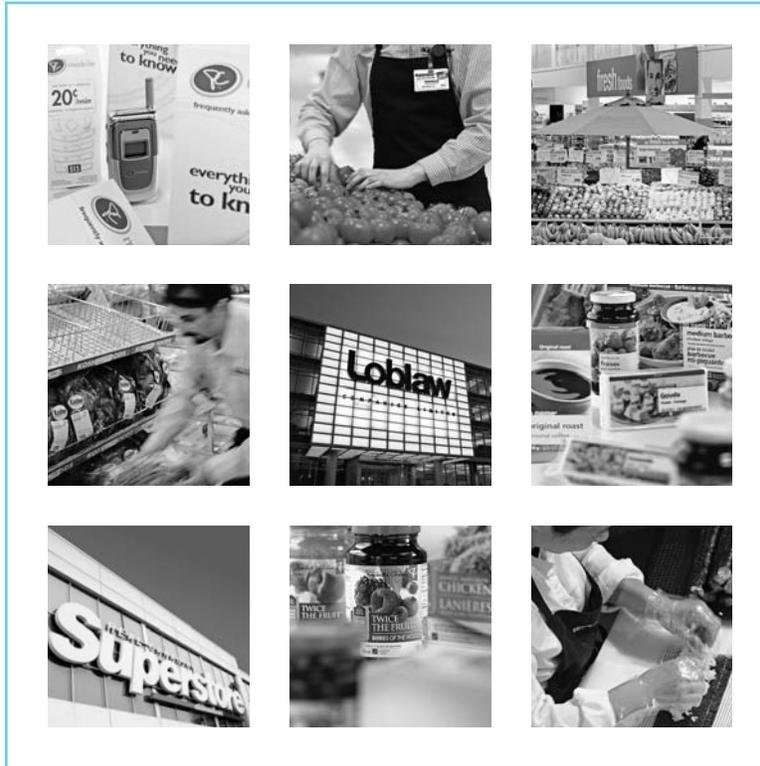
This report is available in English.

Le présent sommaire annuel a été imprimé au Canada sur du papier Cougar Opaque contenant 10 % de fibres recyclées après consommation, sans chlore et fabriqué dans une installation indépendamment certifiée conforme aux dispositions d'approvisionnement de la norme Aménagement forestier durable™ (AFD).

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33 dans le rapport financier 2005.

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : (905) 459-2500
Télécopieur : (905) 861-2206



...qui mène droit au succès.



Faits saillants financiers ¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Résultats d'exploitation		
Chiffre d'affaires	27 801 \$	26 209 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des entités à détenteurs de droits variables ²⁾	27 423	26 209
BAlIA redressé ²⁾	2 132	2 125
Bénéfice d'exploitation	1 401	1 652
Bénéfice d'exploitation redressé ²⁾	1 600	1 652
Intérêts débiteurs	252	239
Bénéfice net	746	968
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 489	1 443
Dépenses en immobilisations	1 156	1 258
Par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	2,72	3,53
Bénéfice net de base redressé ²⁾	3,35	3,48
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,76
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5,43	5,26
Valeur comptable	21,48	19,74
Cours du marché à la fin de l'exercice	56,37	72,02
Ratios financiers		
Marge BAlIA redressée ²⁾	7,8 %	8,1 %
Marge d'exploitation	5,0 %	6,3 %
Marge d'exploitation redressée ²⁾	5,8 %	6,3 %
Rendement de l'actif total moyen ²⁾	11,2 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres moyens	13,2 %	19,2 %
Couverture des intérêts	5,6:1	6,9:1
Dette nette ²⁾ sur les capitaux propres	0,66:1	0,71:1
Statistiques d'exploitation		
Superficie en pieds carrés de vente au détail (en millions)	48,5	45,7
Taille moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	56 100	53 600
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	579	592
Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,2 %	1,5 %
Nombre de magasins détenus par la société	670	658
Nombre de magasins franchisés	402	400

1) Se reporter au glossaire à la page 68 pour les définitions et ratios financiers.

2) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Table des matières

Rapport financier 2005

- 1 Rapport de gestion
- 36 Résultats financiers
- 68 Glossaire

Le rapport annuel de 2005 comprend
le sommaire annuel de 2005 et le
rapport financier de 2005.

2	1. Énoncés prospectifs	21	10. Risques et gestion des risques
2	2. Vue d'ensemble	21	10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques
3	3. Vision et stratégies		Industrie
5	4. Indicateurs de rendement clés		Concurrence
5	5. Rendement financier		Sécurité alimentaire et santé publique
6	5.1 Résultats d'exploitation		Relations de travail
	Chiffre d'affaires		Cotisations aux avantages sociaux futurs
	Bénéfice d'exploitation		Fournisseurs de services indépendants
	Intérêts débiteurs		Immobilier
	Impôts sur les bénéfices		Saisonnalité
	Bénéfice net		Développement du leadership et maintien des employés
11	5.2 Situation financière		Prix des services publics et du carburant
	Ratios financiers		Assurance
	Dividendes sur les actions ordinaires		Environnement, santé et sécurité
	Capital-actions en circulation		Déontologie et conduite des affaires
12	6. Situation de trésorerie et sources de financement	25	10.2 Risques financiers et gestion des risques
12	6.1 Flux de trésorerie		Instruments financiers dérivés
	Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation		Taux de change
	Sorties de fonds liées aux activités d'investissement		Taux d'intérêt
	Sorties de fonds liées aux activités de financement		Cours des actions ordinaires
13	6.2 Sources de financement		Contrepartie
14	6.3 Obligations contractuelles		Crédit
15	6.4 Arrangements hors bilan	26	11. Opérations entre apparentés
	Garanties	26	12. Estimations comptables critiques
	Titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit	27	12.1 Évaluation des stocks
	Fiducie de financement indépendante	27	12.2 Avantages sociaux futurs
	Instruments financiers dérivés	28	12.3 Écart d'acquisition
16	7. Principales informations annuelles consolidées	28	12.4 Impôts sur les bénéfices
18	8. Résultats d'exploitation trimestriels	29	12.5 Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales
18	8.1 Résultats par trimestre	29	13. Normes comptables
19	8.2 Résultats du quatrième trimestre	29	13.1 Normes comptables mises en œuvre en 2005
21	9. Contrôles et procédures de présentation de l'information	31	13.2 Normes comptables futures
		32	14. Perspectives
		33	15. Mesures financières non conformes aux PCGR
		35	16. Information supplémentaire

Le présent rapport de gestion de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes aux pages 37 à 65 du présent rapport financier. Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Par suite de la mise en application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 ») le 2 janvier 2005, les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») que la société est tenue de consolider. De plus amples détails sur la mise en application de la NOC-15 sont fournis dans la section « Nouvelles normes comptables » ci-après. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport financier figure à la page 68. Les renseignements dans le présent rapport de gestion prennent en compte l'information disponible jusqu'au 7 mars 2006, à moins d'avis contraire.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le rapport de gestion, contiennent des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs comprennent les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice pour 2006. Ces énoncés prospectifs sont généralement désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires.

Ces énoncés prospectifs sont des prédictions et il est impossible de garantir leur réalisation. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant entre autres de l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion des concurrents actuels, la capacité à réaliser les économies prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration et de réduction des coûts, la capacité de mener à terme efficacement les plans de restructuration, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des

négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou de cotisations futures, les résultats de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. La société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents de la société déposés, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion.

Les hypothèses utilisées dans les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport annuel, y compris le rapport de gestion, comprennent ce qui suit : la conjoncture pour 2006 est généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure des concurrents actuels, réalisation des économies prévues au chapitre des coûts inhérents aux activités de restructuration, exécution efficace des activités futures de restructuration, aucun arrêt de travail majeur en 2006, rendement des fournisseurs indépendants conforme aux attentes pour l'année.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas accorder trop d'importance à ces facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport annuel, y compris le rapport de gestion, sont faits en date du dépôt du présent rapport annuel et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réalisent.

2. Vue d'ensemble

Loblaw, filiale de George Weston Limitée, est la plus grande entreprise de distribution alimentaire et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale, de services de pharmacie et de services et produits financiers au Canada. Par l'entremise de ses différentes bannières, elle s'engage à regrouper sous un même toit une offre qui comble les besoins des Canadiens en matière de produits

d'alimentation et d'articles ménagers courants. Depuis plus de 45 ans, la société procure au marché canadien des produits et services novateurs par le biais de magasins détenus par la société, franchisés et associés. Les bannières détenues par la société sont *Atlantic Superstore*, *Dominion* (Terre-Neuve et Labrador), *Extra Foods*, *Loblaws*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *The Real Canadian Superstore* et *Zehrs Markets* ainsi que plusieurs clubs-entrepôts, exploités sous le nom de *Cash & Carry*, *Presto* et *The Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et associés de la société exercent leurs activités sous les raisons sociales de *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *Lucky Dollar Foods*, *no frills*, *Shop Easy Foods*, *SuperValu*, *Valu-mart* et *Your Independent Grocer*. Le réseau de magasins est soutenu par 26 installations d'entreposage propriétés de la société et de 2 tierces parties et réparties dans tout le Canada.

La société offre également un solide programme de marques contrôlées qui comprennent les marques *le Choix du Président* et *sans nom*. De plus, la société offre aux consommateurs des services et produits financiers *le Choix du Président*, notamment la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*, des assurances habitation, auto, voyages et pour animaux des *Services financiers le Choix du Président*, les services téléphoniques *PC Mobile*, ainsi que le programme de fidélisation points *PC*.

L'industrie du détail au Canada dans laquelle œuvre la société est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps libre des consommateurs. Depuis ces dernières années, les consommateurs exigent une valeur accrue, un meilleur choix et une plus grande commodité.

La société doit faire face à des concurrents non traditionnels de même qu'à des supermarchés traditionnels. Les récents changements au sein de l'industrie se reflètent par le nombre accru de concurrents non traditionnels comme les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les magasins offrant un assortiment de produits restreints, les magasins à rabais, les dépanneurs, les pharmacies et les magasins spécialisés qui continuent tous d'enrichir leurs assortiments avec des produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés traditionnels. Ces dernières années, le nombre de points de vente au détail qui, traditionnellement, offraient exclusivement des produits d'alimentation, de marchandise générale ou des produits pharmaceutiques et qui offrent à présent un assortiment conjugué de ces catégories, a augmenté et entraîné ce qu'on appelle dans l'industrie le « brouillage de réseaux ». Cette évolution du

monde du détail présente plusieurs défis pour les épiciers traditionnels : la nécessité de repositionner les supermarchés traditionnels, de les agrandir, de mieux cibler leurs offres; la réalité des prix plus bas offerts par les bannières à rabais et le besoin évident de réduire les coûts d'exploitation et de main-d'œuvre pour maintenir les bénéfices malgré les prix plus bas et une concurrence accrue.

3. Vision et stratégies

Depuis toujours, la vision de Loblaw repose sur trois grands principes : la croissance, l'innovation et la flexibilité. Loblaw cherche à réaliser une croissance stable à long terme tout en acceptant des risques d'exploitation calculés et en maintenant un bilan solide; elle procure ainsi à ses actionnaires des rendements supérieurs soutenus en cherchant à accroître la valeur de ses actions ordinaires et en versant des dividendes. Étant d'avis que pour réussir, elle doit proposer aux consommateurs des produits avant-gardistes, des services pratiques, à des prix concurrentiels, et un milieu de magasinage stimulant, elle mise sur l'innovation. Loblaw s'efforce d'augmenter sa souplesse d'exploitation de manière à accroître sa part de marché, d'un bout à l'autre du pays.

À long terme, l'objectif de Loblaw est d'être reconnue pour :

- ses aliments frais de qualité supérieure;
- sa proposition de valeur inégalée et son choix irrésistible de produits alimentaires;
- sa qualité de chef de file dans la mise au point de produits de marques contrôlées et de services uniques et de qualité supérieure;
- son éventail important et attrayant de produits de marchandise générale et de pharmacie;
- sa croissance soutenue résultant de méthodes à la fois distinctes et intégrées sur le marché; et
- son milieu de travail stimulant et enrichissant.

Pour soutenir sa vision, la société a recours à diverses stratégies opérationnelles et financières qui orientent sa démarche à long terme et la manière dont elle exerce ses activités.

Les stratégies d'exploitation à long terme de la société sont les suivantes :

- utiliser les flux de trésorerie générés par l'entreprise pour investir dans son avenir;
- être propriétaire de ses biens immobiliers, dans la mesure du possible; afin de disposer d'une souplesse maximale en ce qui concerne les futurs produits et occasions d'affaires;
- employer une approche à modèles multiples afin d'optimiser sa part de marché à plus long terme;
- se concentrer sur les aliments tout en répondant aux besoins courants des consommateurs;

- fidéliser les clients et accroître la compétitivité des prix par le biais d'un programme supérieur de marques contrôlées;
- mettre en œuvre et mener à bien des plans et des programmes sans faille; et
- s'efforcer de toujours améliorer sa proposition de valeur.

Les stratégies financières à long terme de la société sont :

- maintenir un bilan solide;
- minimiser les risques et les coûts de ses activités de financement et d'exploitation; et
- maintenir la liquidité et l'accès aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») et la haute direction se réunissent tous les ans pour revoir les impératifs stratégiques de la société. Ces impératifs qui s'étalent généralement sur une période de trois à cinq ans, ciblent des éléments spécifiques pour répondre aux nouveaux besoins des consommateurs et à l'évolution de l'environnement compétitif du commerce de détail.

Sommaire des impératifs stratégiques et des activités entreprises en 2005 en vue de les mener à terme.

Impératifs stratégiques	Progrès en 2005
Continuer à miser sur l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de nouveaux produits et de nouveaux programmes dans les rayons des fruits et légumes, de la viande, de la boulangerie, des fruits de mer, de la charcuterie et d'autres catégories • Création d'équipes centrales de mise en marché des produits d'alimentation afin de réaliser des économies d'échelle et de mettre au point des pratiques communes • Augmentation de l'assortiment du nombre des produits <i>le Choix du Président</i> et <i>sans nom</i> • Publication du premier journal <i>le Choix du Président Menu bleu</i> présentant les produits <i>le Choix du Président Menu bleu</i>, <i>Mini Chefs</i> et d'autres produits <i>le Choix du Président Biologique</i>
Continuer à mettre sur pied des programmes de marchandise générale et de pharmacie qui sont un élément essentiel et intégral des activités de la société	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'une structure nationale et intégrée dont l'équipe est regroupée dans le centre de services aux magasins à Brampton, en Ontario • Offre de produits de marchandise générale qui tient compte de qualités comme l'innovation, la valeur ajoutée et l'originalité dans le marché • Augmentation du nombre de produits et de services, y compris l'introduction de la gamme de produits pour le bain et les soins du corps <i>le Choix du Président</i> • Création d'une collection de vêtements pour adultes <i>Joe Style frais</i> mise en marché au début de 2006
Miser sur les atouts de la marque <i>le Choix du Président</i> dans toutes les gammes de produits tout en maintenant une qualité constante	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de services cellulaires prépayés <i>PC Mobile</i> et des accessoires complémentaires • Croissance continue de la carte MasterCard^{MD} <i>Services financiers le Choix du Président</i> et des programmes d'assurance <i>le Choix du Président</i> • Lancement du premier journal <i>Nouveautés MAISON le Choix du Président</i>
Intensifier les programmes de développement du leadership, en misant davantage sur les activités d'exploitation en magasin, en augmentant la fréquence des séances et en adoptant une approche plus interactive et plus coopérative en matière de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Première année d'activités du Comité des directeurs de magasin terminée • Conduite de séances sur le leadership organisées à l'extérieur du milieu de travail à l'intention du personnel des magasins • Élaboration d'une démarche commune en matière de développement du leadership, exécution de programmes et développement des affaires à l'échelle des magasins
Réaliser les objectifs de ces impératifs de manière rentable et totalement intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • Développement continu de quatre types de magasins : les magasins à grande surface, les magasins à escompte, les magasins conventionnels et les clubs-entrepôts • Poursuite des pourparlers avec les syndicats en vue d'identifier et d'exploiter de nouvelles possibilités concurrentielles • Poursuite de la conversion à une plate-forme informatique commune touchant diverses fonctions • Simplification du réseau de distribution par la fermeture de plusieurs installations plus petites et le transfert de diverses fonctions vers des centres de plus grande surface, plus économiques et efficaces • Attention portée à la simplification des activités d'exploitation, y compris l'examen de l'acheminement des produits des fournisseurs sur les tablettes en magasin

La direction a déterminé des facteurs de réussite essentiels qui permettront de réaliser les stratégies à long terme. Ce sont notamment les systèmes et la technologie, la logistique, la sécurité alimentaire, la gestion du fonds de roulement et les partenariats avec la main-d'œuvre. Des cibles ont été établies dans toute la société pour permettre à la direction d'évaluer les progrès réalisés pour chaque impératif et l'efficacité de la mise en œuvre. La société estime que si elle réussit à mettre en œuvre et à mener à bien ses impératifs stratégiques pour soutenir ses stratégies d'exploitation et financières à long terme, elle sera bien positionnée pour poursuivre son objectif de procurer des rendements supérieurs et durables à ses actionnaires.

4. Indicateurs de rendement clés

La société examine et surveille constamment ses activités et ses indicateurs de rendement, processus qu'elle estime essentiel pour mesurer le succès de la mise en œuvre de ses stratégies d'exploitation et financières. Quelques-uns des indicateurs de rendement clés de la société sont présentés ci-dessous :

Indicateurs de rendement clés

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Croissance du chiffre d'affaires ²⁾	6,1 %	3,9 %
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	4,6 %	3,9 %
Croissance du bénéfice net de base par action ordinaire	(22,9)%	15,0 %
Croissance du bénéfice net de base par action ordinaire redressé ¹⁾	(3,7)%	12,3 %
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur les capitaux propres	0,66:1	0,71:1
Rendement des capitaux propres moyens	13,2 %	19,2 %

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

2) La croissance du chiffre d'affaires en 2004 était calculée sur la base de 53 semaines pour l'exercice 2003. La semaine supplémentaire en 2003 a eu un effet négatif d'environ 2% sur la croissance du chiffre d'affaires en 2004, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les autres indicateurs de rendement comprennent, sans toutefois s'y limiter, la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables, la gestion des coûts d'exploitation et des frais d'administration, le développement de nouveaux produits de marques contrôlées ainsi que la part de marché.

5. Rendement financier

Le bénéfice net de base par action ordinaire en 2005 s'est établi à 2,72 \$, un repli de 23 % par rapport à 3,53 \$ pour l'exercice précédent. Les facteurs qui suivent ont eu des répercussions négatives sur le bénéfice net de base par action ordinaire en 2005 :

- 22 cents par action ordinaire imputables à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes;
- 20 cents par action ordinaire imputables à l'incidence des charges de restructuration et autres charges;
- 10 cents par action ordinaire imputables aux charges estimatives inhérentes à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et aux taxes de vente provinciales (« TVP »);
- 7 cents par action ordinaire imputables à l'incidence estimative des coûts directs inhérents aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement;
- 1 cent par action ordinaire imputable au redressement des soldes d'impôts futurs découlant des variations des taux d'imposition réglementaires dans certaines provinces; et
- 3 cents par action ordinaire imputables à la consolidation des entités à détenteurs de droits variables.

Une fois le redressement des éléments susmentionnés effectué, le bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ s'élevait à 3,35 \$ pour l'exercice. Ces résultats sont comparables au bénéfice net de base par action ordinaire¹⁾ redressé de 2004 de 3,48 \$; le redressement tenait compte de l'issue favorable en 2004 de certaines questions fiscales de 14 millions de dollars touchant un exercice précédent. L'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net de base par action ordinaire de 2004.

Les résultats de 2005 ont été perturbés par des coûts à court terme imputables à l'une des transformations les plus importantes dans l'histoire de la société. L'évaluation du milieu du détail en constante évolution, lequel est marqué par un accroissement des choix offerts aux consommateurs, la venue de détaillants mondiaux à faibles coûts et l'augmentation insoutenable de la superficie en pieds carrés dans l'industrie, a poussé la société à entreprendre ces transformations.

Par suite de cette évaluation, la société a élaboré une stratégie globale pour renforcer sa situation concurrentielle et préserver son leadership visant à satisfaire les besoins des consommateurs canadiens en matière de produits alimentaires et de produits courants. Dans le cadre de cette stratégie, la société a procédé à un certain nombre de changements majeurs au sein de son organisation au cours de 2005.

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Ces changements comprennent la restructuration de son réseau d'approvisionnement et des réorganisations, notamment celles des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, l'ouverture d'un nouveau siège social et centre de soutien aux magasins à l'échelle nationale à Brampton, en Ontario, au cours du troisième trimestre de 2005, ainsi que le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, dans ce nouveau bâtiment. La charge de 20 cents par action ordinaire constatée en 2005 comprend les indemnités versées aux employés à la suite de cessations d'emploi involontaires prévues, les coûts liés à la fermeture de sites, la dépréciation d'immobilisations et les charges pour l'amortissement accéléré des actifs liés à ces activités.

La société a dû relever des défis pendant l'exécution des changements prévus à ses systèmes, à son réseau d'approvisionnement et au secteur de la marchandise générale, y compris la conversion de certains systèmes du réseau d'approvisionnement, entrepris dans le cadre de la création d'une plate-forme de technologie de l'information nationale et de la mise en service d'un nouveau centre d'entreposage et de distribution de marchandises générales détenu et exploité par une tierce entité, desservant l'est du Canada. Ces facteurs ont eu pour effet d'interrompre l'acheminement des stocks aux magasins de la société et infligé des coûts d'exploitation supplémentaires. D'autres coûts directs supplémentaires liés à la manipulation, à l'entreposage et au mouvement des stocks, découlant de ces interruptions, s'élevèrent à environ 7 cents par action ordinaire pour l'exercice.

De même en 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus au cours d'exercices antérieurs sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités. Par conséquent, une charge de 10 cents par action ordinaire a été constatée et correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance.

En 2005, d'autres charges liées à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes, au redressement des soldes d'impôts futurs imputable aux variations des taux d'imposition réglementaires dans certaines provinces et à la consolidation des entités à détenteurs de droits variables ont également contribué à réduire le bénéfice net de base par action ordinaire de 22 cents, 1 cent et 3 cents par action ordinaire, respectivement.

5.1 Résultats d'exploitation

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Chiffre d'affaires total	27 801 \$	26 209 \$
Moins : le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	378	
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	27 423 \$	26 209 \$
Croissance du chiffre d'affaires total ²⁾	6,1 %	3,9 %
Moins : l'effet positif sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	1,5 %	
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	4,6 %	3,9 %

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

2) La croissance du chiffre d'affaires en 2004 était calculée sur la base de 53 semaines pour l'exercice 2003. La semaine supplémentaire en 2003 a eu un effet négatif d'environ 2% sur la croissance du chiffre d'affaires en 2004, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires pour l'exercice complet de 2005 a augmenté de 6,1 % pour atteindre 27,8 milliards de dollars, comparativement à 26,2 milliards de dollars pour l'exercice précédent, dont une tranche de 378 millions de dollars, soit 1,5 %, a trait à la consolidation de certains franchisés indépendants tel que l'exige la NOC-15. Si l'on ne tient pas compte de l'effet des EDDV, le chiffre d'affaires pour l'exercice 2005, a augmenté de 4,6 % ou de 1,2 milliard de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les facteurs ci-dessous expliquent la variation du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice antérieur :

- comme mentionné précédemment, certaines mesures ont causé des interruptions dans le réseau d'approvisionnement, une diminution des services et des stocks et contribué à faire reculer la croissance du chiffre d'affaires prévue d'environ 0,5 % à 0,7 % par rapport à l'exercice précédent;
- la croissance des ventes de marchandise générale et de produits pharmaceutiques a continué à surpasser celle des produits d'alimentation dans toutes les régions à l'exception de l'Ouest canadien; les ventes de marchandise générale et de produits pharmaceutiques dans l'Ouest ont le plus souffert des interruptions du réseau d'approvisionnement;
- le programme des magasins *The Real Canadian Superstore* a été très bien accueilli en Ontario et jouit d'une croissance du chiffre d'affaires soutenue;
- les postes d'essence ont généré un chiffre d'affaires élevé, annulé partiellement par la baisse des ventes de tabac;
- la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables a atteint environ 0,2 %;

- l'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale, moyennant certains écarts selon les régions, calculé selon l'Indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasin (« IPC »), était d'environ 2 % pour l'exercice; le calcul, par la société, de l'inflation du prix des aliments, tient compte de la combinaison des produits et de la stratégie de prix particulières de la société, et était, somme toute, conforme à l'IPC;
- l'augmentation de la superficie nette en pieds carrés de 2,8 millions de pieds carrés, ou 6,1 %, à la suite de l'ouverture de 69 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés et de la fermeture de 57 magasins, y compris les magasins qui ont été convertis ou qui ont fait l'objet d'expansions majeures;
- l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins détenus par la société qui a atteint 32 millions de dollars en 2005 comparativement à 31 millions de dollars en 2004 et qui reflète l'ouverture de nouveaux magasins à plus grande surface qui, dans l'avenir, devraient devenir plus productifs; et
- le chiffre d'affaires moyen par pied carré des magasins détenus par la société a diminué à 579 \$ en 2005 par rapport à 592 \$ en 2004, en raison des augmentations de la superficie nette en pieds carrés qui a été supérieure à la croissance des ventes.

Le chiffre d'affaires des produits de marques contrôlées en 2005 s'élève à 5,9 milliards de dollars contre 5,6 milliards de dollars en 2004. La pénétration des marques contrôlées qui est mesurée à partir des ventes au détail des marques contrôlées en tant que pourcentage des ventes au détail totales, était de 22,4 % en 2005 et pratiquement

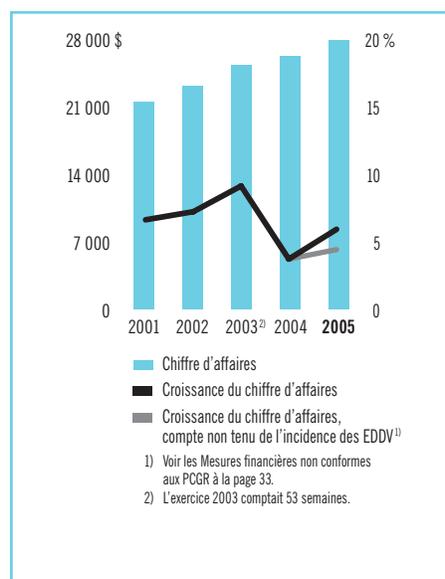
inchangée par rapport à 2004. La société a lancé environ 2 000 nouveaux produits de marques contrôlées en 2005, y compris 1 600 nouveaux produits de marchandise générale. Le programme des marques contrôlées de la société qui comprend *le Choix du Président, PC, le Choix du Président Biologique, le Choix du Président Menu bleu, le Choix du Président Mini Chefs, sans nom, Formats Club, PRODUIT VERT, EXACT, le choix de nounours et La vie chez soi*, apporte d'autres possibilités de croissance du chiffre d'affaires.

Loblaw s'attend à ce que les mesures décrites ci-après, ainsi que les investissements continus dans les bas prix, la promotion et la publicité, le cas échéant, engendrent une progression constante du chiffre d'affaires au cours des prochains exercices :

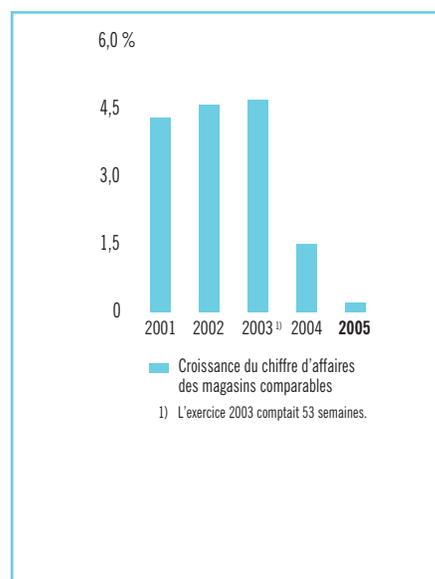
- des dépenses en immobilisations dans son réseau de magasins, y compris comme prévu, l'ouverture, l'agrandissement ou la rénovation d'environ 123 magasins détenus par la société et franchisés dans tout le Canada en 2006;
- une plus grande importance accordée à l'assortiment des produits d'alimentation de très grande qualité et de valeur ajoutée;
- l'expansion des assortiments de marchandise générale, notamment le lancement de la gamme de vêtements pour adultes *Joe Style frais* au début de 2006, et l'amélioration constante de la mise en œuvre de son programme de marchandise générale et de produits pharmaceutiques; et
- une attention constante portée aux produits de marques contrôlées, y compris l'élaboration de nouveaux produits dans des catégories stratégiques, un marketing accru et le lancement plus rapide des produits sur le marché.

Chiffre d'affaires et augmentation en pourcentage

(en millions de dollars)



Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables



Bénéfice d'exploitation, bénéfice d'exploitation redressé, BAIIA redressé et marges ¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	Variation
Bénéfice d'exploitation	1 401 \$	1 652 \$	(15,2)%
Bénéfice d'exploitation redressé ¹⁾	1 600 \$	1 652 \$	(3,1)%
Marge d'exploitation	5,0 %	6,3 %	
Marge d'exploitation redressée ¹⁾	5,8 %	6,3 %	
BAIIA redressé ¹⁾	2 132 \$	2 125 \$	0,3 %
Marge BAIIA redressée ¹⁾	7,8 %	8,1 %	

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Bénéfice d'exploitation Le bénéfice d'exploitation pour 2005 a diminué de 251 millions de dollars ou 15,2 % pour s'établir à 1,4 milliard de dollars. La marge d'exploitation a diminué et a atteint 5,0 % en 2005, comparativement à 6,3 % en 2004. Le BAIIA redressé ¹⁾ a légèrement augmenté en 2005. La marge BAIIA redressée ¹⁾ s'établit à 7,8 % en 2005 comparativement à 8,1 % en 2004. En 2005, les facteurs qui suivent ont eu des répercussions négatives sur le bénéfice d'exploitation :

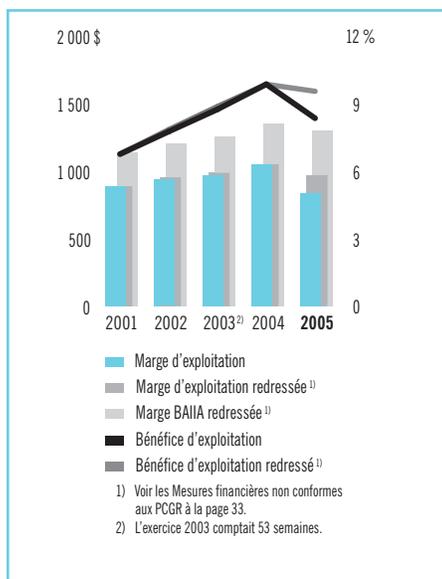
Au cours du premier trimestre de 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société a approuvé un vaste plan de restructuration de ce réseau à l'échelle nationale. Ce plan dont la mise en œuvre devrait être terminée d'ici la fin de 2007 ou le début

de 2008, devrait aider à minimiser les coûts d'exploitation futurs, à faciliter l'acheminement des produits, à offrir de meilleurs services aux magasins et à permettre à la société d'atteindre plus facilement les niveaux d'efficience de l'exploitation escomptés. Ce plan prévoit la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers de nouveaux centres de distribution. Les coûts engagés jusqu'à maintenant ont trait principalement aux indemnités de départ versées aux employés pour cessation d'emploi involontaire. D'autres coûts sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs, aux coûts de fermeture de même qu'à des coûts supplémentaires relativement aux employés; ces coûts seront comptabilisés lorsque les critères appropriés seront respectés. Le total des coûts devrait s'élever à environ 90 millions de dollars; de cette somme, 62 millions de dollars ont été comptabilisés en 2005.

Outre la restructuration de son réseau d'approvisionnement, la société a procédé à la réorganisation de ses groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation; elle a transféré ses activités de la marchandise générale de Calgary (Alberta) dans l'immeuble qui abrite son nouveau siège social et centre de soutien aux magasins à l'échelle nationale, à Brampton, en Ontario, où elle s'est installée au cours du troisième trimestre de 2005. Environ 24 millions de dollars sur les 25 millions de dollars représentant le coût total estimé de ces mesures ont été comptabilisés en 2005 ce qui a entraîné des charges de restructuration totales et d'autres charges de 86 millions de dollars en 2005.

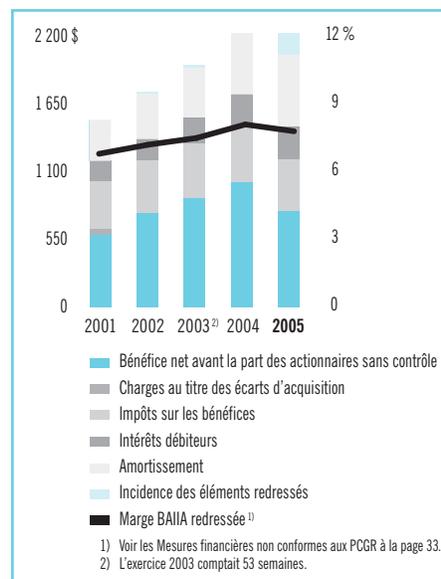
Bénéfice d'exploitation et marges

(en millions de dollars)



Analyse du BAIIA redressé et marge ¹⁾

(en millions de dollars)



(en millions de dollars)	Coûts constatés en 2005 (52 semaines)	Total des coûts prévus
Réseau d'approvisionnement	62 \$	90 \$
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	24	25
Total des charges de restructuration et des autres charges	86 \$	115 \$

En 2005, la conversion de certains systèmes et la mise en service d'un nouveau centre de distribution et d'entreposage de marchandise générale détenu et exploité par une tierce partie et desservant l'est du pays ont également causé des interruptions.

Dans le cadre du projet de consolidation du réseau d'approvisionnement de la société et de la mise en œuvre d'une plate-forme de technologie de l'information à l'échelle nationale, un certain nombre de conversions de systèmes d'entreposage dans l'Ouest canadien ont été entrepris vers la fin du deuxième trimestre de 2005 et devaient se terminer à la fin de 2005. Ces mesures ont causé des problèmes de mise en place, plus particulièrement pendant la conversion du centre de distribution de la marchandise générale à Calgary, en Alberta. La qualité des services, indicateur de l'efficacité d'exploitation du centre de distribution, s'est détériorée, par rapport aux normes habituelles de fonctionnement, ce qui a occasionné des pénuries répétitives de stocks dans les magasins, suscitant une perte des ventes puis du bénéfice d'exploitation connexe. Compte tenu des défis auxquels il a fallu faire face au centre de distribution de la marchandise générale de Calgary, toutes les autres conversions de système prévues en 2005 ont été retardées et reprises au début de 2006.

En Ontario, les activités d'entreposage et de distribution de la marchandise générale ont été transférées dans une nouvelle installation détenue et exploitée par une tierce entité. Au cours du second semestre de l'exercice, la qualité des services offerts n'a pas satisfait aux attentes prévues en raison de certaines complications qui se sont produites pendant la phase de démarrage. Cette situation a engendré certaines pénuries de stocks en Ontario et retardé la transition du volume de la marchandise vers les installations de la tierce partie en provenance des centres de distribution existants de la société qui ont subi à leur tour des pressions accrues. En 2005, certains centres de distribution de la société ont accusé une baisse de la productivité à la suite de la restructuration annoncée.

L'augmentation des coûts d'exploitation directs et indirects imputable aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement a été très importante au cours des deux derniers trimestres de 2005. Bien qu'il ait été possible de quantifier les coûts directs d'environ 30 millions de dollars engagés au cours de l'exercice, il a été plus difficile de quantifier les coûts indirects de la perte des ventes, de la baisse de la qualité des services et des coûts d'exploitation supérieurs qui ont suivi.

Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée et à la cotisation envisagée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, pour lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Environ 15 millions de dollars de ce montant ont été réglés au cours du quatrième trimestre de 2005. Le montant restant à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et pourrait être différent du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le montant à payer résiduel en conséquence. Un examen interne des procédés et des contrôles visant la facturation et le versement de ces taxes est presque terminé et des recommandations sont en voie d'être appliquées afin d'éviter que des charges semblables ne se reproduisent après les périodes actuellement prises en compte.

Une charge supplémentaire de 43 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent a également été imputée au bénéfice d'exploitation en 2005 pour tenir compte de l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats de capitaux propres connexes.

Après redressement pour tenir compte des éléments ci-dessus, le bénéfice d'exploitation redressé¹⁾ était de 1,6 milliard de dollars en 2005 par rapport à 1,7 milliard de dollars en 2004. La marge d'exploitation redressée¹⁾ était de 5,8 % en 2005 comparativement à 6,3 % en 2004.

Les pertes au niveau des stocks de marchandise générale étaient anormalement élevées en 2005 et ont atteint un niveau plus normal au cours du quatrième trimestre. L'amélioration des synergies d'achat et de la combinaison

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

des produits offerts ont annulé cette augmentation des pertes au niveau des stocks et donc, la marge brute en 2005 était à peu près égale à celle de 2004. Un affaiblissement du chiffre d'affaires imputable à des questions d'approvisionnement de produits et des délais délibérés des activités en 2005 ont entraîné une perte au titre des composantes fixes inhérentes aux coûts d'exploitation et d'administration.

En 2006, la société s'attend à une progression du bénéfice d'exploitation redressé¹⁾ sur une base annuelle au cours du deuxième semestre de l'exercice. Au début de 2006, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des services, particulièrement dans les rayons de la marchandise générale et de la pharmacie et sur la disponibilité garantie des produits en magasin afin de soutenir les programmes de mise en marché. La société prévoit des réductions de prix dans certains types de magasins afin de stimuler l'achalandage et de mousser les ventes.

Intérêts débiteurs Les intérêts débiteurs comprennent principalement les intérêts sur la dette à court terme et à long terme, l'amortissement des frais de financement reportés, déduction faite des intérêts sur les instruments financiers dérivés, les intérêts créditeurs gagnés sur les placements à court terme et les intérêts capitalisés à titre d'immobilisations. En 2005, les intérêts débiteurs totaux ont augmenté de 13 millions de dollars ou 5,4 %, pour atteindre 252 millions de dollars, comparativement à 239 millions de dollars en 2004. En 2006, les intérêts débiteurs devraient être relativement équivalents à ceux de 2005.

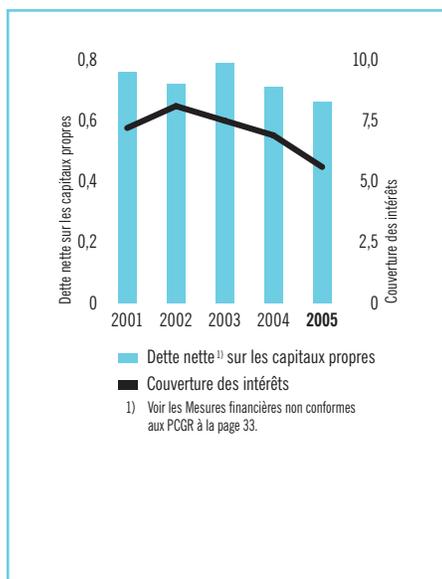
En 2005, les intérêts sur la dette à long terme s'élevaient à 290 millions de dollar et étaient pratiquement inchangés par rapport à 2004. En 2005, le taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition) était de 6,7 % (6,8 % en 2004) et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance, de 17 ans (17 ans en 2004).

Les intérêts sur les instruments financiers dérivés comprennent l'incidence positive nette des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres de la société et représentaient des produits de 6 millions de dollars en 2005 (30 millions de dollars en 2004). La baisse des intérêts créditeurs nets est attribuable principalement au fait que des swaps de taux d'intérêt venaient à échéance pendant l'exercice et à la hausse des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis.

En 2005, les intérêts créditeurs nets à court terme ont atteint 11 millions de dollars (nul en 2004). Cette augmentation des produits résulte principalement de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme libellés en dollars américains, partiellement annulée par une augmentation des taux d'intérêt canadiens à court terme.

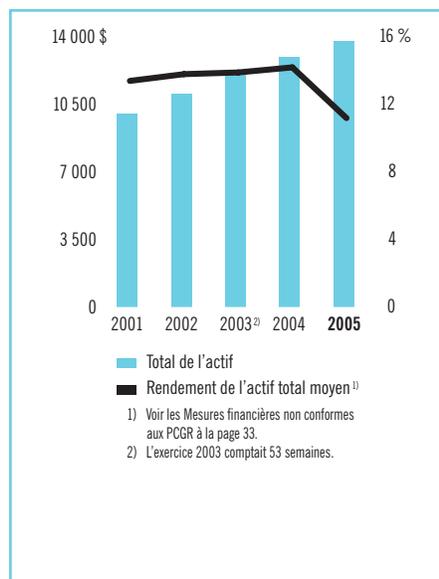
En 2005, 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2004) en frais d'intérêts sur la dette relative aux biens immobiliers en cours d'aménagement ont été capitalisés au titre des immobilisations.

Dette nette¹⁾ sur les capitaux propres et couverture des intérêts



Total de l'actif et rendement de l'actif total moyen¹⁾

(en millions de dollars)



Analyse des coûts de financement à long terme

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Total de la dette à long terme à la fin de l'exercice (y compris la tranche échéant à moins de un an)	4 355 \$	4 151 \$
Intérêts sur la dette à long terme	290 \$	290 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition)	6,7%	6,8%

Impôts sur les bénéfiques Le taux d'imposition effectif de la société en 2005 a augmenté pour s'établir à 34,8 % contre 31,5 % en 2004, en raison principalement de la variation de l'incidence fiscale de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes ainsi que de l'issue favorable en 2004 de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif pour 2006 devrait être d'environ 33 %, mais ce taux pourrait changer en fonction de la variation de la proportion du bénéfice imposable dans les diverses compétences fiscales ou en fonction de la variation des lois fiscales.

Bénéfice net En 2005, le bénéfice net a diminué de 222 millions de dollars, ou 22,9 % pour atteindre 746 millions de dollars, comparativement à 968 millions de dollars en 2004 et le bénéfice net de base par action ordinaire a reculé de 81 cents, ou 22,9 % pour atteindre 2,72 \$ comparativement à 3,53 \$ en 2004; ce recul est attribuable aux facteurs susmentionnés.

5.2 Situation financière

Ratios financiers Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres est demeuré conforme aux lignes directrices internes de la société qui l'établissent à moins de 1 : 1. En 2005, ce ratio était de 0,66 : 1 contre 0,71 : 1 en 2004.

Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend 126 millions de dollars en prêts exigibles des EDDV consolidées par la société, dont 23 millions de dollars exigibles d'ici un an. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles sont d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance, remboursables à vue selon certaines

circonstances préétablies et garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers de billets à court terme adossés à des créances.

Comme il en est fait mention à la note 19 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit de la fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation couvrent une bonne partie des exigences de financement de la société et, en 2005, ont surpassé le programme des dépenses en immobilisations de 1,2 milliard de dollars. En 2005, les exigences de financement résultaient principalement du programme de dépenses en immobilisations et des dividendes versés sur les actions ordinaires de la société.

En 2005, les capitaux propres ont augmenté de 472 millions de dollars ou 8,7 %, pour atteindre 5,9 milliards de dollars. En 2006, le ratio de la dette nette sur les capitaux propres devrait s'améliorer légèrement car la croissance des bénéfices non répartis dépassera vraisemblablement les exigences de financement de la dette. Le ratio de couverture des intérêts a baissé pour s'établir à 5,6 fois en 2005 comparativement à 6,9 fois en 2004 à la suite de la diminution du bénéfice d'exploitation tel que mentionné précédemment.

À la fin de l'exercice, le fonds de roulement s'est amélioré par rapport à celui de l'exercice précédent. En 2005, le rendement de l'actif total moyen¹⁾ s'est établi à 11,2 % comparativement à 14,2 % en 2004. En 2005, le rendement des capitaux propres moyens était de 13,2 % contre 19,2 % en 2004. Cette diminution des rendements de 2005 résulte des coûts supplémentaires et des charges imputés au bénéfice d'exploitation en 2005, tel que mentionné précédemment. Le rendement des capitaux propres moyens sur cinq ans était de 17,3 % (18,2 % en 2004).

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Dividendes sur les actions ordinaires En matière de dividendes, la politique de la société consiste à maintenir des versements équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base redressé par action ordinaire de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des exigences à l'égard des flux de trésorerie futurs et des occasions de placement. En 2005, le Conseil a déclaré des dividendes trimestriels de 21 cents par action ordinaire. Le dividende annualisé par action ordinaire est de 84 cents, soit 24,1 % du bénéfice net de base redressé par action ordinaire ¹⁾ de 2004, ce qui correspond à la politique de la société en matière de dividendes. Postérieurement à la fin de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 21 cents par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2006.

Capital-actions en circulation Le capital-actions en circulation de la société est composé d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et il y avait 274 054 814 actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice. D'autres informations sur le capital-actions en circulation de la société figurent à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Principaux éléments des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	Variation
Rentrées de fonds (sorties de fonds) liées aux :			
Activités d'exploitation	1 489 \$	1 443 \$	46 \$
Activités d'investissement	(903)\$	(1 177)\$	274 \$
Activités de financement	(208)\$	(290)\$	82 \$

Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation En 2005, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour atteindre 1,5 milliard de dollars contre 1,4 milliard de dollars en 2004. Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation en 2006 devraient augmenter à un taux correspondant à la croissance du bénéfice net et combler une grande partie des besoins de financement prévus pour 2006, notamment les dépenses en immobilisations prévues.

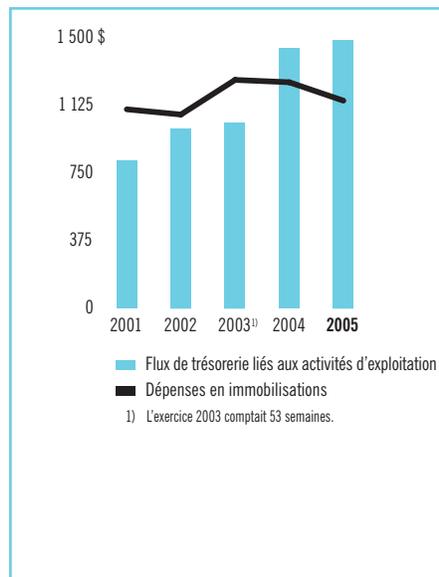
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement En 2005, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement ont atteint 903 millions de dollars contre 1,2 milliard de dollars en 2004. En 2005, un produit a été tiré de la vente d'un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie, comme mentionné dans la section Opérations entre

apparentés du présent rapport de gestion. De plus, en raison de l'échéance plus courte de son portefeuille des placements à court terme, la société a délaissé les placements à court terme, optant plutôt pour les espèces et quasi-espèces.

Les dépenses en immobilisations ont totalisé 1,2 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2004), ce qui traduit un engagement continu à maintenir et renouveler l'ensemble des actifs et à investir pour assurer la croissance. Environ 82 % (83 % en 2004) de ces dépenses en immobilisations ont été alloués aux nouveaux magasins, aux rénovations ou aux agrandissements. Les dépenses en immobilisations continues ont été allouées à divers degrés à toutes les régions et ont renforcé l'ensemble des magasins existants. Certains des nouveaux magasins de plus grande superficie ont remplacé des magasins plus anciens, plus petits et moins efficaces qui n'offraient pas le vaste assortiment de produits et services auquel s'attend le consommateur d'aujourd'hui. Le reste des dépenses en immobilisations, soit 18 % (17 % en 2004), a été affecté au réseau d'entreposage et de distribution, aux systèmes d'information et à d'autres éléments d'infrastructure nécessaires pour soutenir la croissance des magasins.

En 2005, le programme de dépenses en immobilisations des magasins détenus par la société et des magasins franchisés, qui tenait compte de l'effet des ouvertures et fermetures de magasins, a permis d'augmenter la superficie nette en pieds carrés pour la vente au détail de 6,1 % par rapport à 2004. En 2005, 69 (86 en 2004) nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 77 (82 en 2004) ont subi des rénovations ou de petits

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et dépenses en immobilisations (en millions de dollars)



travaux d'agrandissement. Les 69 nouveaux magasins, compte tenu de 57 (71 en 2004) fermetures de magasins, ont ajouté 2,8 millions de pieds carrés de superficie de vente au détail (3,4 millions en 2004). En 2005, la taille moyenne des magasins détenus par la société a augmenté de 4,7 %, pour s'établir à 56 100 pieds carrés (53 600 en 2004) et la taille moyenne des magasins franchisés a augmenté de 4,2 % pour atteindre 27 100 pieds carrés (26 000 en 2004).

En 2006, les dépenses en immobilisations sont estimées à 1 milliard de dollars. À la fin de l'exercice, la société s'est engagée à dépenser environ 264 millions de dollars en projets d'immobilisations et achats de biens immobiliers (354 millions de dollars en 2004). En 2006, la société se propose d'ouvrir, d'agrandir ou de rénover plus de 123 magasins détenus par la société et magasins franchisés d'un bout à l'autre du pays, en suivant une répartition géographique des investissements similaire à celle de 2005. Il devrait en résulter une augmentation nette de la superficie d'environ 1,8 million de pieds carrés qui devrait générer une hausse supplémentaire du chiffre d'affaires.

La société a également obtenu 109 millions de dollars à la vente d'immobilisations (110 millions de dollars en 2004).

Dépenses en immobilisations et activités relatives aux magasins

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	Variation
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	1 156 \$	1 258 \$	
Superficie de vente au détail en pieds carrés (en millions)	48,5	45,7	6,1 %
Taille moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	56 100	53 600	4,7 %
Magasins franchisés	27 100	26 000	4,2 %

Sorties de fonds liées aux activités de financement En 2005, les sorties de fonds liées aux activités de financement ont diminué pour atteindre 208 millions de dollars contre 290 millions de dollars en 2004; cette diminution est attribuable principalement aux changements relatifs aux effets commerciaux par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pendant le premier trimestre de 2005, Loblaw a émis 300 millions de dollars de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036 en vertu de son prospectus préalable de base de 2003, afin de refinancer les 100 millions de dollars de débentures de Provigo inc., portant intérêt à 6,35 %, arrivées à échéance au cours du

quatrième trimestre de 2004, et les 200 millions de dollars de BMT, portant intérêt à 6,95 %, arrivés à échéance pendant le premier trimestre de 2005. Pendant le deuxième trimestre de 2005, le prospectus préalable de base de 2003 de la société a expiré et un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission au total de 1 milliard de dollars de BMT a été déposé. L'émission et le remboursement des changements nets des titres d'emprunt à long terme des EDDV étaient négligeables en 2005. En 2006, les 125 millions de dollars de débentures de Provigo inc. portant intérêt à 8,70 % viendront à échéance.

La société a l'intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou de conclure des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En 2005, la société a racheté aux fins d'annulation 226 100 (576 100 en 2004) de ses actions ordinaires au prix de 16 millions de dollars (35 millions de dollars en 2004) conformément à son OPRCNA.

6.2 Sources de financement

La société peut obtenir son financement à court terme grâce à une combinaison des rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation, des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, de la dette bancaire ainsi que de son programme d'effets commerciaux. Les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme de la société ainsi que des marges de crédit d'exploitation non engagées de 845 millions de dollars consenties par plusieurs banques appuient son programme d'effets commerciaux de 1,2 milliard de dollars. Les emprunts de la société sous forme d'effets commerciaux viennent généralement à échéance à moins de trois mois de la date d'émission, bien que leur durée puisse atteindre 364 jours.

La titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit fournit à la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, une source de fonds additionnelle pour l'exercice de ses activités. En vertu du programme de titrisation de la Banque PC, une partie du total des droits dans les sommes à recevoir sur cartes de crédit est vendue à une fiducie indépendante. En 2005, la Banque PC a titrisé des sommes à recevoir sur cartes de crédit de 225 millions de dollars (227 millions de dollars en 2004). En 2006, la Banque PC a finalisé la restructuration de son programme de titrisation entrepris en partie pour tenir compte de la croissance du programme de cartes de crédit. Les notes 8 et 19 afférentes aux états financiers consolidés, ainsi que la section Arrangements hors bilan du présent rapport de gestion fournissent de l'information sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit et les activités de titrisation de la Banque PC.

Pour son financement à long terme, la société a recours à son programme de BMT. Elle prévoit refinancer sa dette à long terme existante lorsque celle-ci arrivera à échéance.

Dans le cours normal de ses activités, la société a conclu certains accords tels que la fourniture de lettres d'accord présumé à des bailleurs de fonds tiers relativement à des activités de financement de certains franchisés, sans recours contre la société. De plus, la société a établi des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations relatives au programme de financement pour ses franchisés, la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, des transactions immobilières et des programmes d'avantages sociaux. À la fin de l'exercice, le passif total brut éventuel inhérent aux lettres de crédit de soutien de la société s'élevait à environ 276 millions de dollars (264 millions de dollars en 2004), lesquelles permettent à la société de retirer des fonds de 316 millions de dollars (311 millions de dollars en 2004) sur des facilités de crédit à sa disposition.

La société peut puiser aux sources suivantes pour combler ses besoins de financement en 2006 : rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation, espèces, quasi-espèces, placements à court terme, programme d'effets commerciaux, programme de BMT et titrisation de nouvelles sommes à recevoir sur cartes de crédit découlant de la croissance future des activités de la Banque PC liées aux cartes de crédit.

En 2006, la société n'anticipe aucune difficulté à obtenir du financement externe, compte tenu de ses cotes de solvabilité actuelles, de son expérience antérieure sur les marchés financiers et des conditions générales du marché.

Le tableau qui suit décrit les cotes de solvabilités de la société :

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)

	Dominion Bond Rating Service	Standard & Poor's
Effets commerciaux	R-1 (bas)	A-1 (moyen)
Billets à moyen terme	A (haut)	A
Autres billets et débentures	A (haut)	A

Les agences de notation de crédit mentionnées ci-dessus établissent leurs cotes de solvabilité en se fondant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs. En janvier 2006, Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's ont modifié leur perspective quant à la tendance de la dette à long terme de la société qui est passée de « stable » à « négative ».

Ces cotes de solvabilité donnent une indication du risque représenté par la probabilité que la société ne puisse pas remplir ses obligations à temps.

6.3 Obligations contractuelles

Cette section explique certaines des principales obligations contractuelles de la société et expose d'autres engagements au 31 décembre 2005 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars)	2006	2007	Paiements exigibles par exercice				Total
			2008	2009	2010	Ultimeurs	
Dette à long terme	161 \$	24 \$	406 \$	140 \$	314 \$	3 310 \$	4 355 \$
Contrats de location-exploitation ¹⁾	192	184	166	146	126	823	1 637
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et aux projets de dépenses en immobilisations ²⁾	255		9				264
Obligations liées à des achats ³⁾	693	811	758	717	656	1 320	4 955
Total des obligations contractuelles	1 301 \$	1 019 \$	1 339 \$	1 003 \$	1 096 \$	5 453 \$	11 211 \$

1) Représente les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Les montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.

2) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers. Ces accords peuvent contenir des conditions qui pourront ou non être respectées. Si les conditions ne sont pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite à la transaction. Ces obligations comprennent entre autres les engagements relatifs aux projets de dépenses en immobilisations, comme la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments.

3) Il s'agit entre autres choses d'obligations contractuelles importantes relatives à l'achat de biens et de services en vertu de contrats établissant des volumes fixes ou minimums devant être achetés ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Les estimations relatives aux engagements financiers prévus ont été faites aux fins du présent rapport de gestion; toutefois, le montant des paiements réels peut varier.

Les obligations liées à des achats présentées dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les commandes de produits qui sont destinés à la revente, faites dans le cours normal

des activités, ni les contrats pouvant être résiliés relativement rapidement sans obligations ou coûts notables pour la société. De même, les obligations liées à des achats

de marchandises ou des biens s'apparentant à des marchandises pour lesquels il existe un marché de revente sont exclues. La société croit que de tels contrats n'ont pas d'incidence appréciable sur ses liquidités.

À la fin de l'exercice, les autres passifs à long terme de la société comprenaient notamment les passifs au titre des prestations constituées des régimes de retraite, les passifs d'impôts futurs et les passifs au titre des régimes de rémunération à base d'actions. Ces passifs à long terme n'ont pas été inclus dans le tableau ci-dessus, pour les raisons suivantes :

- les futurs paiements des passifs au titre des prestations constituées des régimes de retraite, principalement les avantages complémentaires de retraite, dépendent de la décision des employés à la retraite de soumettre leurs réclamations et du moment auquel ils les font;
- les futurs paiements d'impôts sur les bénéfices dépendent des niveaux de bénéfices imposables;
- les futurs paiements liés à la plus-value d'actions des régimes d'options sur actions des employés dépendent de la décision des employés d'exercer ou non leurs options sur actions, du cours des actions ordinaires de la société à la date d'exercice et de la façon dont ils exercent ces options sur actions; et
- les futurs paiements des unités d'actions temporairement incessibles dépendent du cours des actions ordinaires de la société.

6.4 Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut les arrangements hors bilan suivants :

- lettres de crédit de soutien utilisées pour certaines obligations liées principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux, dont le passif total brut éventuel s'élève à environ 143 millions de dollars (104 millions de dollars en 2004);
- garanties;
- lettre de crédit de soutien à une fiducie de financement indépendante qui consent des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations; et
- instruments financiers dérivés sous la forme de swaps de taux d'intérêt.

Garanties La société a conclu divers accords de garantie, y compris des lettres de crédit de soutien relativement à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et en ce qui a trait au financement de tiers accordé aux franchisés de la société et à des obligations pour indemniser des tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et autres opérations

dans le cours normal des activités de la société. Pour une description détaillée de ces garanties, voir la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit La société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, la Banque PC, procède à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une fiducie indépendante gérée par une grande banque canadienne. Dans le cadre de ces titrisations, la Banque PC vend une partie de ses sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie en échange d'espèces. La fiducie finance ces achats en émettant des titres de créance sous forme d'effets commerciaux adossés à des créances à des bailleurs de fonds tiers. Ces titrisations ne sont comptabilisées comme des ventes d'actifs que lorsque la Banque PC transfère le contrôle des actifs cédés et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire dans les actifs cédés. Toutes les opérations entre la fiducie et la Banque PC ont été comptabilisées comme des ventes et devraient continuer de l'être, conformément aux PCGR du Canada, et plus précisément à la note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») 12, « Cessions de créances ». Étant donné que la Banque PC n'exerce aucun contrôle ni aucune influence sur la fiducie, les résultats financiers de cette dernière n'ont pas été inclus dans les états financiers consolidés de la société.

Lorsque la société vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie, elle n'a plus accès aux sommes à recevoir mais conserve des liens avec les comptes des clients détenteurs des cartes de crédit et demeure responsable de la gestion de ces sommes. La société ne reçoit pas de rémunération de la fiducie pour la gestion des sommes à recevoir. Lorsqu'une vente est réalisée, la banque PC peut conserver des droits limités qui correspondent à des droits sur les flux de trésorerie futurs une fois que les obligations envers les investisseurs de la fiducie auront été remplies, qui sont considérés comme des droits conservés. Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est aussi appuyé par une lettre de crédit de soutien, produite par une importante banque canadienne, qui représente 9 % (15 % en 2004) du montant titrisé. Cette lettre de crédit de soutien peut être utilisée en cas de forte baisse des rentrées de fonds provenant des sommes à recevoir sur cartes de crédit ou de la valeur des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui ont été titrisées. La société a convenu de rembourser la banque émettrice pour toute somme tirée sur la lettre de crédit de soutien. La valeur comptable des droits conservés est révisée périodiquement et, en cas de perte de valeur durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Au 31 décembre 2005, le montant total de l'encours des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées pour lesquelles la Banque PC continue de fournir des services de gestion s'élevait à 1,0 milliard de dollars (785 millions de dollars en 2004) et les droits conservés correspondants, à 5 millions de dollars (12 millions de dollars en 2004). La lettre de crédit de soutien pour ces sommes à recevoir titrisées était d'environ 91 millions de dollars (118 millions de dollars en 2004). En 2005, la Banque PC a reçu de la fiducie indépendante 106 millions de dollars (83 millions de dollars en 2004) en revenus de titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit. Sans la titrisation, la société devrait trouver une autre source de financement et émettre des titres de créance ou des instruments de capitaux propres. D'autres renseignements sur cet arrangement figurent aux notes 8 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

En octobre 2005, Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante, a été constituée dans le but d'émettre des billets adossés à des sommes à recevoir sur cartes de crédit provenant de la Banque PC et dont elle assure la gestion. Postérieurement à la fin de l'exercice, Eagle a émis pour 500 millions de dollars de billets à cinq ans, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 %, venant à échéance en 2011, pour financer l'achat de sommes à recevoir sur cartes de crédit d'une fiducie indépendante, titrisées antérieurement par la Banque PC. Cette dernière continuera de fournir les services de gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit au nom de Eagle mais ne touchera pas de rémunération pour la gestion et possède des droits conservés dans les sommes à recevoir titrisées correspondant à des droits sur les rentrées futures une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR du Canada actuels, les états financiers de Eagle ne seront pas consolidés avec ceux de la société.

Fiducie de financement indépendante Les franchisés de la société peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Une grande banque canadienne gère ces fiducies. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission de billets à court terme adossés à des créances à des bailleurs de fonds tiers. Le total des prêts octroyés aux franchisés de la société et en cours au 31 décembre 2005 était de 420 millions de dollars (394 millions de dollars en 2004) et comprend les prêts exigibles de 126 millions de dollars des EDDV consolidées par la société en 2005. Selon une

règle bien définie, la société a accepté de rehausser le crédit sous forme d'une lettre de crédit de soutien en faveur de la fiducie de financement indépendante pour environ 10 % du capital des prêts en cours quel que soit le moment, ou 42 millions de dollars (42 millions de dollars en 2004) au 31 décembre 2005, ce qui permet ensuite à la fiducie de financement indépendante d'offrir des modalités de financement avantageuses aux franchisés de la société. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son prêt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge ou si le prêt n'a toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré de la lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a encore été tiré de la lettre de crédit de soutien. La société est confiante d'être en mesure de récupérer des franchisés tout montant remboursé à la banque émettrice. Ni la fiducie de financement indépendante ni la société ne peuvent volontairement mettre fin à l'entente avant décembre 2009 et elles doivent donner un préavis de six mois suivant cette date. Une résiliation immédiate de l'entente est possible seulement si des événements précis établis à l'avance surviennent et ne sont pas réglés pendant les périodes stipulées dans l'entente. Si l'entente prend fin, les franchisés seront tenus de remplacer les prêts consentis par la fiducie de financement indépendante par un autre moyen de financement. En de telles circonstances, la société n'a aucune obligation contractuelle de fournir du financement à ces franchisés. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante et ceux de la société ne sont pas consolidés.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des instruments financiers dérivés hors bilan pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Pour une description détaillée des instruments financiers dérivés hors bilan de la société et des conventions comptables applicables, voir les notes 1 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

7. Principales informations annuelles consolidées

Voici un résumé des principales informations annuelles consolidées tirées des états financiers consolidés vérifiés de la société. Ces informations ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les tendances qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation au cours des deux derniers exercices.

Principales informations annuelles consolidées

(en millions de dollars sauf indication contraire)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)
Chiffre d'affaires	27 801 \$	26 209 \$	25 220 \$
Chiffre d'affaires, compte non tenu des EDDV ¹⁾	27 423	26 209	25 220
Bénéfice net	746	968	845
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)			
De base	2,72	3,53	3,07
De base redressé ¹⁾	3,35	3,48	3,10
Dilué	2,71	3,51	3,05
Total de l'actif ²⁾	13 761	12 949	12 113
Dette à long terme (moins la tranche échéant à moins de un an)	4 194	3 935	3 956
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84	0,76	0,60

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

2) Certains chiffres correspondants des exercices précédents ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

En 2005, le chiffre d'affaires a progressé de 6,1 %, passant de 26,2 milliards de dollars en 2004, à 27,8 milliards de dollars. Compte non tenu de l'incidence des EDDV, le chiffre d'affaires s'est établi à 27,4 milliards de dollars, une progression de 4,6 % par rapport à 2004. La croissance du chiffre d'affaires de 3,9 % pour l'ensemble de l'exercice 2004 tient compte d'un effet négatif de 2 % attribuable à la 53^e semaine de l'exercice 2003. Le chiffre d'affaires des magasins comparables a crû de 0,2 % en 2005 et de 1,5 % en 2004 sur une base équivalente de 52 semaines. L'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale, conformément à l'IPC, est d'environ 2 % en 2005 en comparaison de 1 % à 2 % en 2004. Le calcul par la société de l'inflation du prix des aliments, qui tient compte de la combinaison des produits et de la stratégie de prix particulières de la société, était somme toute conforme à l'IPC. Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement ont perturbé la croissance du chiffre d'affaires en 2005 d'environ 0,5 % à 0,7 % par rapport à celle de 2004.

Le chiffre d'affaires peut également avoir été influencé par divers autres facteurs, notamment les changements dans la superficie nette en pieds carrés des magasins, l'ajout dans de nouveaux services et rayons et les activités de la concurrence. Au cours des deux derniers exercices, la société a investi annuellement en moyenne la somme de 1,2 milliard de dollars en immobilisations. En conséquence, la superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté d'environ 6,2 millions de pieds carrés, ou 14,7 %. Le chiffre d'affaires

des magasins détenus par la société par pied carré moyen a baissé, passant de 605 \$ en 2003 (exercice de 53 semaines) à 579 \$ en 2005.

Le total de la nouvelle superficie nette en pieds carrés des magasins et le moment de l'ouverture et de la fermeture des magasins pour un exercice donné peuvent varier. L'augmentation de la superficie moyenne nette pondérée en pieds carrés des magasins a été de 7,5 % en 2005 et de 6,4 % en 2004.

L'ouverture des magasins *The Real Canadian Superstore* en Ontario (Canada) a également eu un effet sur le chiffre d'affaires des magasins comparables dans cette région en remplaçant des magasins ayant atteint leur pleine maturité et au rendement très satisfaisant, dont les résultats étaient auparavant inclus dans le chiffre d'affaires des magasins comparables, et en exerçant des pressions sur les prix dans d'autres magasins de la société situés dans ces régions commerciales. Afin d'améliorer sa proposition de valeur, Loblaw a établi son leadership en matière de prix dans des marchés précis en adoptant des stratégies de bas prix de tous les jours. Fidèle à sa stratégie qui consiste à mettre l'accent sur le secteur de l'alimentation tout en répondant aux besoins courants des consommateurs, la société a élargi son offre de services de marchandise générale et de pharmacie au cours de cette période, ce qui a entraîné une croissance des ventes au détail dans ce secteur, croissance qui demeure supérieure à celle du secteur de l'alimentation. L'activité de la concurrence a varié selon les marchés. Au cours des deux derniers exercices, l'augmentation de la superficie en pieds carrés des magasins a atteint dans certains marchés des niveaux sans précédent, plus particulièrement dans le secteur de l'alimentation, ce qui a donné lieu à des pressions sur les prix et le maintien de la clientèle.

Pour l'ensemble de l'exercice 2005, le bénéfice net a diminué de 222 millions de dollars ou 22,9 % et le bénéfice net de base par action ordinaire, de 81 cents ou 22,9 % par rapport à 2004. Cette baisse tient compte d'une diminution de 15,2 % du bénéfice d'exploitation et d'une augmentation de 5,4 % des intérêts débiteurs. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 31,5 % en 2004 à 34,8 % en 2005.

En 2004, le bénéfice net a augmenté de 123 millions de dollars ou 14,6 % et le bénéfice net de base par action ordinaire, de 46 cents ou 15,0 % par rapport à 2003. Cette amélioration est attribuable à la progression du bénéfice d'exploitation de 12,6 % par rapport à 2003, neutralisée partiellement par une hausse de 21,9 % des intérêts débiteurs. Le taux d'imposition effectif a diminué de 33,5 % en 2003 pour s'établir à 31,5 % en 2004.

Le bénéfice d'exploitation pour l'ensemble de l'exercice 2005 a été inférieur à celui de 2004 par suite des transformations continues et de certaines autres charges décrites

précédemment. Au cours des deux derniers exercices, les intérêts débiteurs nets ont augmenté principalement par suite de la hausse du niveau des emprunts moyens pondérés nécessaires pour soutenir les besoins de financement de la société et des variations des taux d'intérêt. En 2005, l'augmentation du taux d'imposition effectif est attribuable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes. L'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et s'élevant à 14 millions de dollars a eu une incidence positive sur le taux d'imposition effectif pour 2004.

Le bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ a baissé de 3,7 % pour s'établir à 3,35 \$ en 2005 comparativement à 3,48 \$ en 2004 et a augmenté de 12,3 % pour se chiffrer à 3,48 \$ en 2004 en comparaison de 3,10 \$ en 2003.

L'actif total de la société a continué d'augmenter. Les immobilisations ont progressé par suite du programme de dépenses en immobilisations. L'augmentation des stocks est attribuable à l'investissement dans le rayon de la marchandise générale. Le taux de rotation des stocks de marchandise générale est inférieur à celui des catégories des aliments, ce qui se traduit par des investissements totaux plus élevés dans les stocks de marchandise générale à mesure que ce secteur se développe. Une grande partie des sommes à recevoir sur cartes de crédit est vendue à une fiducie indépendante et les soldes non titrisés, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, ont augmenté de 94 millions de dollars depuis 2003. Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation ont couvert une grande partie des besoins de financement de la société. Pour chacun des exercices 2005 et 2004, le total de la dette à long terme émise, déduction faite des montants remboursés, s'élevait à approximativement 100 millions de dollars. Le montant des titres de créance à taux fixe émis au cours d'un exercice donné sert à continuer à préserver les besoins en liquidités de la société. De plus, la dette à long terme a crû en 2005 par suite de la consolidation de la dette à long terme de

126 millions de dollars des EDDV (dont 23 millions de dollars sont payables à moins de un an), conformément à la NOC-15.

Les dividendes versés sur les actions ordinaires sont conformes à la politique de la société qui consiste à maintenir les versements de dividendes à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire redressé de l'exercice précédent.

Au cours de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2005, la société a mis en application plusieurs nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Les nouvelles normes comptables mises en application en 2005 et leur incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation sont présentées dans la section Normes comptables du présent rapport de gestion. Les normes ci-dessous ont été adoptées en 2004 :

- Chapitre 3063 « Dépréciation d'actifs à long terme »;
- NOC-13, « Relations de couverture »;
- Chapitre 3110, « Obligations relatives à la mise hors service d'immobilisations »;
- Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-144, « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur »; et
- Chapitre 3461 « Avantages sociaux futurs » (pour une présentation d'informations enrichie).

8. Résultats d'exploitation trimestriels

8.1 Résultats par trimestre

Le cycle de présentation de 52 semaines adopté par la société est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre qui compte 16 semaines. Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens.

Sommaire des résultats trimestriels¹⁾ (non vérifiés)

(en millions de dollars sauf indication contraire)	2005					2004				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total (vérifié)	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total (vérifié)
Chiffre d'affaires	6 124 \$	6 436 \$	8 653 \$	6 588 \$	27 801 \$	5 677 \$	6 069 \$	8 134 \$	6 329 \$	26 209 \$
Bénéfice net	142 \$	211 \$	192 \$	201 \$	746 \$	176 \$	197 \$	258 \$	337 \$	968 \$
Bénéfice net par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,52 \$	0,77 \$	0,70 \$	0,73 \$	2,72 \$	0,64 \$	0,72 \$	0,94 \$	1,23 \$	3,53 \$
Dilué (en dollars)	0,52 \$	0,76 \$	0,70 \$	0,73 \$	2,71 \$	0,64 \$	0,71 \$	0,94 \$	1,22 \$	3,51 \$

1) En 2005, la société a mis en application rétroactivement et sans retraitement la NOC-15 comme mentionné dans la section « Normes comptables » du présent rapport de gestion. La mise en application de manière rétroactive avec retraitement de l'abrégié CPN-144 « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (« CPN-144 ») au cours du troisième trimestre de 2004 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net trimestriel.

La croissance du chiffre d'affaires en 2005 a été touchée par divers facteurs. La croissance du chiffre d'affaires pour les trimestres de 2005, qui se situait entre 1,2 % et 1,7 %, comparativement à celle des trimestres correspondants de 2004, est attribuable au chiffre d'affaires des EDDV consolidées par la société en 2005. Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement, qui se sont produites au début de l'exercice, ont continué de perturber la croissance du chiffre d'affaires des deux derniers trimestres de 2005. En 2005, la superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté de 2,8 millions de pieds carrés et a été quelque peu pondérée par rapport aux deux derniers trimestres. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables a baissé au cours de l'exercice, passant de 2,4 % au premier trimestre à 0,7 % au quatrième trimestre. En général, l'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale en 2005, comme mesuré par l'IPC, a été d'environ 2 %, en baisse au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Les fluctuations du bénéfice net au cours des trimestres de 2005 sont le reflet des transformations continues, de l'incidence des charges de restructuration et autres charges. Les facteurs qui suivent ont également touché la variabilité d'un trimestre à l'autre :

- fluctuations de la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme de capitaux propres connexes par suite des variations du cours des actions ordinaires de la société;
- coûts directs de 30 millions de dollars en 2005 imputables à la manutention, à l'entreposage et aux mouvements des stocks, dont 20 millions de dollars ont été engagés au cours du troisième trimestre et 10 millions de dollars supplémentaires ont été engagés au quatrième trimestre;
- charges de 40 millions de dollars relatives à la TPS et aux TVP constatées au cours du troisième trimestre de 2005; et
- écarts d'inventaire plus élevés que d'habitude dans les rayons de la marchandise générale tout au long de 2005 alors qu'ils ont manifesté un certain retour à des niveaux habituels au quatrième trimestre.

Les intérêts débiteurs ont augmenté au cours du troisième et du quatrième trimestres 2005 par rapport à ceux de 2004 en raison principalement de l'échéance d'une partie des swaps de taux d'intérêt.

L'écart du taux d'imposition effectif entre 2005 et 2004 est principalement attribuable à la variation de la proportion du bénéfice imposable selon les différentes compétences fiscales, à l'incidence fiscale inhérente à la rémunération à base d'actions et aux contrats à terme de capitaux propres connexes et à la contrepassation de 14 millions de dollars liée à la résolution favorable au premier trimestre de 2004 de certaines questions fiscales relatives à un exercice antérieur.

En 2005 et 2004, la société a racheté des actions ordinaires aux fins d'annulation conformément à son OPRCNA. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation n'a pas vraiment été modifié en raison de ces rachats.

8.2 Résultats du quatrième trimestre

Ce qui suit est un résumé des principales informations consolidées du quatrième trimestre de 2005 tirées des états financiers consolidés non vérifiés provisoires de la société. Ces informations ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les résultats d'exploitation, les variations de la situation financière et les flux de trésorerie au cours du quatrième trimestre.

Principales informations consolidées pour le quatrième trimestre (non vérifiés)

(en millions de dollars sauf indication contraire)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)
Chiffre d'affaires	6 588 \$	6 329 \$
Chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	6 501	6 329
Bénéfice d'exploitation	394	530
Bénéfice d'exploitation redressé ¹⁾	441	522
Intérêts débiteurs	61	56
Impôts sur les bénéfices	132	137
Bénéfice net	201	337
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base	0,73	1,23
De base redressé ¹⁾	0,94	1,17
Dilué	0,73	1,22
Rentrées de fonds (sorties de fonds) liées aux :		
Activités d'exploitation	830	894
Activités d'investissement	(456)	(430)
Activités de financement	(333)	(489)
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,21	0,19

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2005 a augmenté de 4,1 % ou de 259 millions de dollars pour s'établir à 6,6 milliards de dollars comparativement à 6,3 milliards de dollars pour le quatrième trimestre de 2004 et comprend une augmentation de 1,4 % ou 87 millions de dollars liée à la consolidation de certains franchisés indépendants.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾ pour le quatrième trimestre

(en millions de dollars sauf indication contraire)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)
Chiffre d'affaires total	6 588 \$	6 329 \$
Moins : le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	87	
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	6 501 \$	6 329 \$
Croissance du chiffre d'affaires total ²⁾	4,1 %	(0,7)%
Moins : l'effet positif sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	1,4 %	
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	2,7 %	(0,7)%

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

2) La croissance du chiffre d'affaires en 2004 était calculée sur la base de 13 semaines pour 2003. La semaine supplémentaire en 2003 a eu un effet négatif d'environ 7,5 % sur la croissance du chiffre d'affaires en 2004, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement, qui se sont produites au début de 2005, ont continué à perturber le chiffre d'affaires au quatrième trimestre. Une meilleure stabilité s'est instaurée vers la fin du trimestre, mais les améliorations majeures ne devraient se faire sentir que vers le milieu de 2006. Le programme des magasins *The Real Canadian Superstore* a été très bien accueilli en Ontario et jouit d'une croissance à la fois sur une base absolue et sur une base des magasins comparables.

Le chiffre d'affaires des magasins comparables au quatrième trimestre de 2005 a diminué d'environ 0,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La croissance prévue du chiffre d'affaires a également subi un recul variant approximativement de 0,9 % à 1,2 % pour le trimestre en raison des interruptions des activités du réseau d'approvisionnement et de la détérioration de la qualité des services. Au cours du trimestre, 17 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 9 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 0,8 million de pieds carrés de la superficie nette des magasins. L'évaluation faite par la société de l'inflation du prix des aliments était relativement conforme à l'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale d'environ 1 % pour le trimestre comme mesuré par l'IPC.

Le bénéfice d'exploitation pour le quatrième trimestre de 2005 a diminué de 136 millions de dollars ou 25,7 %, pour

s'établir à 394 millions de dollars. La marge d'exploitation a baissé, passant de 8,4 % pendant la période correspondante de 2004 à 6,0 %. Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2005 comprend des charges de restructuration et autres charges de 6 millions de dollars et des coûts supplémentaires directs d'environ 10 millions de dollars imputables aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement. Une charge de 27 millions de dollars attribuable à la rémunération à base d'actions, déduction faite de l'incidence des contrats à terme de capitaux propres connexes, a également été comptabilisée au cours du quatrième trimestre, comparativement à un bénéfice de 8 millions de dollars à l'exercice précédent. Ces charges de même que l'incidence négative de 4 millions de dollars des EDDV, ont entraîné une baisse d'environ 0,8 point de pourcentage de la marge d'exploitation au cours du trimestre.

Au quatrième trimestre de 2005, le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 28,9 % en 2004 à 39,6 % en raison principalement de la variation de l'incidence fiscale de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes.

Pour le trimestre, le bénéfice net s'est établi à 201 millions de dollars, soit une diminution de 136 millions de dollars ou 40,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le bénéfice net de base par action ordinaire a diminué de 50 cents, ou 40,7 %, pour atteindre 73 cents en 2005 par rapport à 1,23 \$ en 2004. Le bénéfice net de base par action ordinaire redressé ¹⁾ a baissé de 23 cents ou de 19,7 % pour s'établir à 94 cents en 2005 comparativement à 1,17 \$ en 2004.

Au quatrième trimestre de 2005, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation se sont établies à 830 millions de dollars, contre 894 millions de dollars en 2004. Cette diminution était attribuable à la baisse du bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle. Au quatrième trimestre de 2005, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement ont atteint 456 millions de dollars comparativement à 430 millions de dollars en 2004.

Au quatrième trimestre de 2005, les sorties de fonds liées aux activités de financement ont atteint 333 millions de dollars par rapport à 489 millions de dollars en 2004, baisse principalement attribuable au remboursement par la société de ses débentures de 100 millions de dollars de Provigo inc., portant intérêt à 6,35 %, arrivées à échéance au cours du quatrième trimestre de 2004.

Le communiqué de presse du rapport du quatrième trimestre de 2005 de la société présente une analyse plus poussée des résultats du quatrième trimestre, et est accessible en ligne à l'adresse www.sedar.com.

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

9. Contrôles et procédures de présentation de l'information

Au 31 décembre 2005, selon l'évaluation faite par la société de ses contrôles et procédures de présentation de l'information, le Président et le Vice-président exécutif de la société ont conclu que ces contrôles et procédures fonctionnaient de manière efficace.

10. Risques et gestion des risques

10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques d'exploitation pouvant avoir une incidence négative sur son rendement financier. Elle dispose de stratégies d'exploitation et de gestion des risques ainsi que de programmes d'assurance qui contribuent à réduire ces risques d'exploitation.

Industrie L'industrie du détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps libre des consommateurs. Depuis ces dernières années, les consommateurs exigent un meilleur choix, une valeur accrue et une plus grande commodité. L'incapacité de la société à répondre à ces demandes de manière satisfaisante pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

La société surveille sa part de marché et le marché dans lequel elle œuvre et remaniera ses stratégies d'exploitation, notamment en déménageant des magasins, en convertissant une bannière à une autre, en révisant les prix, en modifiant l'assortiment de produits et ses programmes de mise en marché. Le programme de marques contrôlées de la société lui confère un avantage concurrentiel appréciable, car il fidélise la clientèle en lui fournissant une valeur supérieure et assure une certaine protection contre les stratégies de fixation des prix des produits de marque nationale.

Concurrence La société fait face à des concurrents non traditionnels de plus en plus nombreux comme les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les dépanneurs, les magasins offrant un assortiment de produits restreints, les magasins à rabais et les magasins spécialisés qui continuent tous d'enrichir leurs assortiments avec des produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés traditionnels. Afin de pouvoir se défendre efficacement contre la concurrence, la société met en place et exploite de nouveaux rayons et services qui s'ajoutent en les complétant aux produits habituels des supermarchés et elle élargit son éventail de produits et de services. La société subit également des pressions de la concurrence provenant de nouveaux venus sur le marché et

du regroupement possible de concurrents existants. Ces concurrents peuvent compter sur d'importantes ressources qui leur permettent de concurrencer très efficacement la société à long terme. Afin de demeurer concurrentielle, en maintenant une structure de coûts optimale, la société évalue continuellement et met en œuvre diverses mesures d'économies de coûts. Il se peut que la société ne réalise pas toujours les économies escomptées et autres avantages découlant de ces initiatives, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier.

La société sonde constamment les marchés dans lesquels elle exerce ses activités et évaluera les acquisitions lorsque des occasions se présenteront. Elle se retirera également d'un marché en particulier et réaffectera les actifs ailleurs si cette décision s'avère avantageuse sur le plan stratégique. La société poursuit sa stratégie d'accroissement de la rentabilité dans chacun de ses marchés en utilisant une approche à modèles multiples. En exerçant ses activités partout au Canada, dans des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des magasins associés et en desservant des comptes indépendants, la société pratique une stratégie qui consiste à atténuer et pondérer son exposition aux risques liés à l'industrie et à la concurrence.

Une concurrence accrue pourrait empêcher la société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner le rétrécissement de sa part de marché et des baisses de prix pour répondre aux baisses de prix de ses concurrents, ce qui peut perturber sa situation concurrentielle et avoir une incidence négative sur son rendement financier.

Sécurité alimentaire et santé publique La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des risques liés à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits et, en ce qui concerne les produits de marques contrôlées de la société, de leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un grave problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Des procédés ont été mis en place pour gérer des événements de ce genre. Ces procédés sont conçus pour repérer les risques, s'assurer que les communications avec les employés et les consommateurs sont claires et que les produits potentiellement dangereux sont immédiatement

retirés des stocks. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de la société. De plus, la société applique des politiques et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. La société s'efforce d'utiliser les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires; elle intensifie également sa campagne de sensibilisation auprès des consommateurs en matière de manipulation et de consommation sécuritaires des aliments.

Si une crise majeure de santé publique survenait, comme une grippe ou tout autre genre de pandémie, il se peut qu'un nombre imposant de clients décident de limiter leurs activités à l'extérieur du logis, y compris les courses dans les magasins, ce qui aurait des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires de la société. De plus, il est alors possible que la société éprouve des problèmes de dotation en personnel dans les magasins pendant de telles circonstances. La société prépare actuellement un plan pour faire face à un tel événement.

Relations de travail Une partie importante de la main-d'œuvre de la société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts de travail ou des ralentissements qui, selon leur nature ou leur durée, pourraient avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Celle-ci est disposée à assumer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin de négocier des coûts de main-d'œuvre et des conditions d'exploitation concurrentiels à plus long terme. En 2005, d'importantes négociations de conventions collectives ont eu lieu à l'échelle de la société; 54 conventions collectives arrivaient à terme et 61 autres ont été négociées, soit celles qui arrivaient à échéance en 2005, celles qui étaient reconduites d'années antérieures et celles qui ont été négociées plus tôt. En 2006, sur les 79 conventions collectives qui arrivent à échéance et qui touchent environ 41 354 employés, il y en a une, la plus importante, qui concerne à elle seule quelque 14 300 employés. La société poursuivra également les négociations relatives aux 35 conventions collectives reportées de 2003, 2004 et 2005 et n'anticipe aucune interruption de travail à la suite de ces négociations. La société entretient de bonnes relations avec ses employés et les syndicats et, bien que cette éventualité ne puisse être écartée, elle ne prévoit aucun problème inhabituel lors de la renégociation de ces conventions collectives.

Plusieurs concurrents de la société utilisent une main-d'œuvre non syndiquée. Ils peuvent donc bénéficier de coûts de main-d'œuvre moins élevés, d'où une difficulté supplémentaire pour la société sur le plan de la concurrence.

Cotisations aux avantages sociaux futurs Bien que les régimes enregistrés de retraite par capitalisation à prestations déterminées de la société soient actuellement capitalisés de manière satisfaisante et que le rendement sur les actifs des régimes soit conforme aux attentes, rien ne garantit que cela ne changera pas. Une période prolongée de baisse des marchés financiers et de faibles taux d'intérêt pourrait obliger la société à verser des cotisations à ses régimes enregistrés de retraite par capitalisation à prestations déterminées, en plus de ceux actuellement envisagés, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

En 2005, la société a versé une cotisation de 59 millions de dollars à ses régimes enregistrés de retraite par capitalisation à prestations déterminées (40 millions de dollars en 2004). En 2006, la société s'attend à verser des cotisations d'environ 61 millions de dollars à ces régimes. En 2006, outre les cotisations versées aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprise ainsi que les prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes de retraite, la société s'attend également à verser une cotisation de 16 millions de dollars au régime d'invalidité longue durée.

En plus des régimes de retraite parrainés par la société, celle-ci participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite et auxquels adhèrent environ 40 % (41 % en 2004) des employés de la société et de ses franchisés. Conformément à la loi, l'administration de ces régimes et l'investissement de leurs actifs sont supervisés par un conseil de fiduciaires indépendants composé généralement d'un nombre égal des représentants des syndicats et de l'employeur. Dans certaines circonstances, Loblaw peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. La société est tenue de verser des cotisations à ces régimes pour des montants établis en vertu des conventions collectives. La charge de retraite à l'égard de ces régimes est constatée à mesure que les cotisations sont versées. La Commission des services financiers de l'Ontario a récemment émis un rapport en ce qui concerne l'un de ces régimes de retraite interentreprises. Ce rapport traite d'infractions présumées à la loi ontarienne sur les régimes de retraite et les avantages sociaux relativement à certains des investissements du régime actuellement à l'étude et à ses pratiques de gouvernance.

Fournisseurs de services indépendants Certains aspects des activités de la société dépendent énormément de tiers. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces tiers, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces tiers sont gérés. Il est possible que des événements négatifs qui frappent ces derniers aient à leur tour un effet négatif sur les activités et le rendement financier de la société.

Une grande partie de la viande prête à vendre en caisse est produite par une tierce partie qui exploite des installations pour Loblaw.

Les produits de marques contrôlées de la société, qui sont parmi les marques les plus réputées du Canada, sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants, lesquels sont astreints à respecter des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de nos marques.

La société a également recours aux services logistiques de tiers, y compris ceux liés à un centre d'entreposage et de distribution à Pickering en Ontario et à des transporteurs tiers. Toute interruption de leurs services peut perturber la livraison de la marchandise en magasin et avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires.

Les services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour le traitement des transactions par carte de crédit, l'exploitation des centres d'appels et la surveillance du crédit et des fraudes pour la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. Afin de réduire les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. La Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des fournisseurs qui a été approuvée par le Conseil d'administration et elle fait régulièrement rapport au Conseil sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation des risques. Les produits d'assurance habitation et auto de l'agence *PC Finance* sont

fournis par des sociétés du groupe Aviva Canada, filiale canadienne d'une importante compagnie d'assurances IARD internationale.

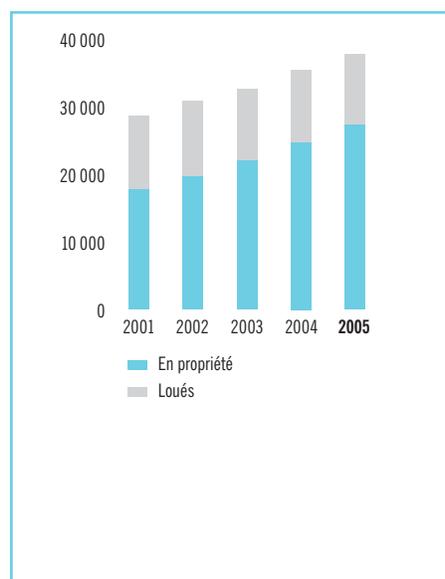
Immobilier La disponibilité et les conditions d'acquisition et d'aménagement de biens immobiliers peuvent avoir une incidence sur la capacité de la société à mettre en œuvre son programme immobilier comme prévu et, par conséquent, sur sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de chiffre d'affaires. La réalisation du programme immobilier pourrait dépendre du succès des négociations des conventions collectives relativement à l'expansion sur le même site ou au réaménagement. Au fur et à mesure que la société élargit son assortiment de marchandise générale, la mise en œuvre au moment prévu du programme immobilier devient de plus en plus importante en raison du délai beaucoup plus long requis pour commander ces marchandises. Les délais d'exécution pourraient entraîner des problèmes de gestion des stocks. La société conserve un large portefeuille de biens immobiliers détenus par elle et, lorsqu'elle le juge pratique, applique une stratégie consistant à faire l'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'introduire de nouveaux rayons et services qui pourraient être exclus en vertu de contrats de location-exploitation. À la fin de l'exercice 2005, la société possédait 72 % (70 % en 2004) de la superficie en pieds carrés des magasins qu'elle détient.

Saisonnalité Les activités de la société relatives aux produits alimentaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des produits. Comme la société accroît son assortiment de marchandise générale, le nombre de produits saisonniers offerts pourrait augmenter et, par conséquent, ses activités pourraient être davantage exposées à des fluctuations saisonnières.

Développement du leadership et maintien des employés Un leadership efficace est essentiel pour soutenir la croissance et le succès de la société. Celle-ci continue de miser sur le développement du leadership à tous les échelons, dans toutes les régions; pour ce faire, elle met en œuvre des programmes de développement du leadership individualisés visant à fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour apporter des changements positifs et assurer la bonne conduite de ses affaires. L'efficacité de la société à former des leaders et à conserver ses employés clés peut avoir une incidence sur sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies, à fonctionner de manière efficace et à atteindre ses objectifs de rendement financier.

Magasins détenus par la société

En propriété par rapport à loués (en milliers de pieds carrés)



Un nouvel édifice comprenant le centre de services aux magasins a ouvert ses portes à Brampton, en Ontario, au cours du troisième trimestre de 2005, regroupant sous le même toit plusieurs bureaux des secteurs de l'administration et de l'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario et les activités d'exploitation de la marchandise générale de Calgary, en Alberta. De plus, des réorganisations internes touchant les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation ont eu lieu. Ces initiatives pourraient entraîner à court terme d'autres rotations du personnel et un arrêt de travail parmi les employés dans la mesure où certains employés pourraient assumer de nouveaux rôles et responsabilités.

Prix des services publics et du carburant La société est un important utilisateur d'électricité, de carburant et autres services publics; une hausse imprévue du coût de ces éléments pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier.

Assurance La société limite son exposition aux risques en procédant à des niveaux appropriés d'auto-assurance et en souscrivant à diverses couvertures d'assurance, dont un programme d'assurance intégré. Le programme d'assurance de la société est fondé sur diverses modalités et limites de couverture qui fournissent le niveau approprié des risques conservés et des risques assurés. Les contrats d'assurance couvrent plusieurs années et sont conclus avec des compagnies d'assurance fiables et financièrement stables cotées par A.M. Best Company, Inc. La société combine des programmes complets de gestion des risques et des processus de gestion des sinistres et des litiges en faisant appel autant à des professionnels à l'interne qu'à des experts techniques à l'externe afin de gérer les risques qu'elle conserve.

Environnement, santé et sécurité La société a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et a institué des politiques et des procédés visant à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ces domaines. À cette fin, la société procède à des évaluations et à des vérifications des risques en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation des employés dans tous ses secteurs d'exploitation.

La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité en réponse aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence négative sur le rendement financier de la société, et rien n'indique qu'il pourrait en être autrement.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les nouvelles préoccupations d'ordre législatives et les efforts de communication pertinents.

Déontologie et conduite des affaires Pour la société, toute transgression de ses politiques, de la loi ou des pratiques commerciales conformes à la déontologie peut avoir des répercussions importantes sur sa réputation et ses marques et, par conséquent, une incidence négative sur son rendement financier. La société a adopté un code de déontologie dont chaque employé doit régulièrement prendre connaissance et accepter les conditions. La société a formé un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui supervise la conformité avec le code et détermine pour la société la meilleure manière de conduire ses affaires dans le respect des principes de déontologie. La société a également adopté un code de conduite pour les fournisseurs qui décrit, à l'intention de ses fournisseurs, ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, notamment la responsabilité sociale.

Lois, fiscalité et comptabilité Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques concernant les activités de la société, notamment la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de ses produits, peut avoir une incidence négative sur son rendement financier et ses résultats d'exploitation. La conformité à de tels changements peut se traduire par des coûts importants pour la société. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques applicables peut entraîner des actions ou des poursuites au civil en vue de l'application des règlements, notamment des amendes, des évaluations, des injonctions, des rappels ou des saisies qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société.

Nul ne peut affirmer avec certitude que les lois fiscales et les règlements touchant les collectivités publiques dans lesquelles la société exerce ses activités ne seront pas modifiés d'une manière qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la société. De nouvelles prises de position comptables de la part des organismes appropriés pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers de la société.

Structure de société de portefeuille Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille. En tant que telle, elle ne peut exercer directement ses activités mais elle le fait par l'entremise de ses filiales. Elle n'a pas de source importante de revenus ni d'actifs qui lui soient propres, sauf les participations qu'elle détient dans ses filiales, qui sont toutes des entités légales distinctes. Les Compagnies Loblaw limitée dépend donc financièrement des dividendes et des autres distributions qu'elle reçoit de ses filiales.

10.2 Risques financiers et gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques financiers susceptibles d'avoir des répercussions défavorables sur son rendement financier, notamment les risques financiers relatifs aux fluctuations des taux de change, d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. Ces risques, de même que les mesures prises pour les minimiser, sont décrits ci-après. La société est également exposée à des risques de crédit sur certains de ses instruments financiers dérivés.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des instruments financiers dérivés hors cote, plus précisément des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres afin d'atténuer les risques et les coûts associés à ses activités de financement et à ses régimes de rémunération à base d'actions. La société maintient des centres de trésorerie qui exercent leurs activités conformément à des politiques et à des lignes directrices approuvées par le Conseil et portant sur la gestion du financement, des placements, des capitaux propres, des opérations de change et des taux d'intérêt. Les politiques et lignes directrices de la société l'empêchent d'avoir recours à tout instrument financier dérivé aux fins de spéculation ou de négociation. Voir les notes 1 et 18 afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir des précisions sur les instruments financiers dérivés de la société.

Taux de change La société a recours à des swaps de devises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change. Ces swaps de devises sont des opérations dans lesquelles les versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars américains sont échangés

contre des versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars canadiens. Ces swaps de devises limitent les risques de la société liés aux fluctuations du taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme.

Taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux d'intérêt et à la liquidité du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles la société échange avec une contrepartie des flux d'intérêt sur un montant nominal de référence précisé pour une période prédéterminée, selon des taux d'intérêt fixes et variables convenus entre les parties. Les montants nominaux de référence ne sont pas échangés. La société surveille constamment la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur son portefeuille d'emprunts à taux fixes et variables.

Cours des actions ordinaires La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. La valeur de ces contrats à terme de capitaux propres varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes, et ils compensent partiellement les fluctuations des coûts de la rémunération à base d'actions de la société. Cette compensation partielle du coût de la rémunération à base d'actions de la société par les contrats à terme de capitaux propres existe tant et aussi longtemps que le cours des actions ordinaires de la société est supérieur au prix d'exercice des options sur actions attribuées aux employés. Comme il en est fait mention à la note 17 afférente aux états financiers consolidés, 2 254 639 options sur actions avaient un prix d'exercice supérieur au cours du marché des actions ordinaires de la société à la fin de l'exercice.

Contrepartie Les instruments financiers dérivés hors cote sont exposés à des risques de contrepartie. Ces risques découlent de la possibilité que les variations du marché touchent négativement la position d'une contrepartie et que celle-ci ne puisse respecter ses obligations envers la société. La société a cherché à minimiser les risques de contrepartie et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles

et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Crédit L'exposition de la société aux risques de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, et des créances des magasins franchisés, associés et de comptes indépendants.

Les risques de crédit liés aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résultent d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices établies qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

La Banque PC gère la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. La Banque PC accorde du crédit à ses clients détenant une carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* dans le but de les fidéliser et d'accroître la rentabilité de la société. Les risques de crédit résultent des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit et examine les techniques et les procédés technologiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

La société a également des créances auprès de ses magasins franchisés, magasins associés et comptes indépendants qui résultent principalement de ventes à ces clients. La société surveille activement et régulièrement les soldes et perçoit périodiquement les sommes dues par ses franchisés conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

11. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, et ses sociétés affiliées, (« Weston ») (autres que la société) sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce.

Les opérations entre apparentés entre la société et Weston comprennent ce qui suit :

- acquisitions de stocks,
- ententes de partage des coûts,
- crédits-bails immobiliers,
- emprunts/prêts,
- questions fiscales, et
- ententes sur la gestion.

Au cours de 2005, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour calculer la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comptabilisée avec les débiteurs et la tranche à long terme de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de George Weston limitée portant sur l'administration du portefeuille de prêts.

Pour une description détaillée des opérations entre apparentés de la société, voir la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

12. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente section dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations et hypothèses pourrait avoir de graves répercussions sur les états financiers consolidés.

12.1 Évaluation des stocks

Certains stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire normale, selon le moins élevé des deux. La société doit faire appel à une capacité de jugement ou d'estimation importante pour i) déterminer les facteurs d'actualisation utilisés pour convertir les stocks en coûts après un dénombrement des stocks en magasin et ii) évaluer les pertes d'inventaire ou les freintes des stocks qui surviennent entre le dernier dénombrement des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés en magasin sont convertis en coûts à l'aide d'un facteur d'actualisation appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur d'actualisation est déterminé par rayon ou catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité.

Les freintes des stocks, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au cours de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des pénuries de stock entre le dernier dénombrement et la date du bilan. Dans la mesure où les pertes réelles survenues varient de ces évaluations, les stocks et le bénéfice d'exploitation peuvent être touchés.

Des changements ou des écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

12.2 Avantages sociaux futurs

Les charges et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société sont comptabilisées à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts de soins de santé, le taux d'augmentation des salaires, l'âge

du départ à la retraite et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

Les trois hypothèses les plus importantes utilisées sont : le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure choisie par la société, soit le 30 septembre, sur un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. En 2005, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les charges nettes au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes, étaient de 6,25 % et 6,1 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux respectifs de 6,25 % et 6,0 % en 2004. Certains régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes touchés par le plan de restructuration à l'échelle nationale des activités du réseau d'approvisionnement ont été réévalués au 31 mars 2005. Pour ces régimes, un taux d'actualisation de 5,75 % a été utilisé pour déterminer les charges au titre de ces régimes engagées après le 1^{er} avril 2005, ce qui a eu une incidence nominale sur le bénéfice net et les gains découlant de la compression des régimes qui ont été neutralisés au titre des pertes actuarielles nettes non amorties pour ces régimes. Le plan de restructuration a entraîné d'autres charges pour les régimes de retraite à prestations déterminées qui ont été comptabilisées avec les charges de restructuration et autres charges dans les états financiers consolidés des résultats. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les charges au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes pour 2006 ont diminué pour s'établir à 5,25 % et 5,2 % respectivement et, par conséquent, la société s'attend à une augmentation de ces charges en 2006.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs de ces régimes est fondé sur des rendements historiques, sur la composition des actifs et sur la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées. Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société affichaient un rendement annualisé sur 10 ans de 9,3 %, en se fondant sur la date de mesure de 2005. Le rendement annuel réel pendant cette période de 10 ans a varié en fonction des conditions du marché. Tout comme en 2005, la société a présumé que le taux de rendement à long terme sur les actifs des régimes serait de 8,0 % et s'est appuyée sur ce taux pour calculer les charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées pour 2006.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2005 était fondé sur des données externes et les propres tendances passées de la société. Des taux de croissance initiaux supérieurs ont été utilisés en 2006 comparativement à ceux de 2005.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles sont soumises à un degré d'incertitude et les résultats réels peuvent varier. Les écarts entre les faits réels et les hypothèses et des changements aux hypothèses peuvent donner lieu à des changements des actifs et des passifs au titre des prestations constituées présentés dans le bilan consolidé ainsi qu'à des charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

Conformément aux PCGR du Canada, la différence entre les résultats réels et les hypothèses est cumulée dans les gains ou les pertes actuariels nets. L'importance de toute incidence immédiate sur le bénéfice d'exploitation de la société est tempérée par le fait que l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice, si ce montant est supérieur, est amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue de service des employés actifs. Au 30 septembre 2005, la perte actuarielle nette non amortie était de 271 millions de dollars (137 millions de dollars en 2004) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et de 128 millions de dollars pour les autres régimes (70 millions de dollars en 2004).

De l'information supplémentaire sur les régimes de retraite et des autres régimes de la société, y compris l'analyse de sensibilité des variations des hypothèses clés, est fournie dans la note 13 afférente aux états financiers consolidés et dans la partie qui touche les cotisations aux avantages sociaux futurs dans la section Risques d'exploitation et gestion des risques du présent rapport de gestion.

12.3 Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition d'une unité d'exploitation ne sont pas amortis et subissent un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi des écarts d'acquisition devra être effectué. Une perte de valeur sera constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des

écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite. Toute dépréciation des écarts d'acquisition donnera lieu à une réduction de la valeur comptable des écarts d'acquisition au bilan consolidé et à la comptabilisation d'une charge de dépréciation hors caisse dans le bénéfice d'exploitation, dans les états consolidés des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture du marché ou de changements dans les stratégies commerciales.

La société a effectué le test de dépréciation annuel et il a été établi que la juste valeur de chacune des unités d'exploitation excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été déterminée.

12.4 Impôts sur les bénéfices

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant être appliqués au bénéfice imposable des exercices pendant lesquels on prévoit résorber ou régler ces écarts temporaires. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et porte un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment où les écarts temporaires seront résorbés et les vérifications possibles des déclarations de revenus effectuées par les organismes de réglementation. La direction estime que la provision pour les impôts sur les bénéfices est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle.

Des changements ou des écarts dans ces estimations ou ces hypothèses peuvent entraîner des modifications aux soldes des impôts exigibles ou futurs au bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge fiscale dans les états consolidés des résultats et ils peuvent donner lieu à des sorties ou à des rentrées de fonds au comptant.

12.5 Taxe sur les produits et services (« TPS ») et taxes de vente provinciales (« TVP »)

Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'avait pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation de tous les passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Environ 15 millions de dollars de ce montant ont été réglés au cours du quatrième trimestre de 2005. Le dernier montant à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer de ce montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant résiduel à payer au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le passif en conséquence. Des changements au montant résiduel à payer peuvent entraîner une charge ou un crédit dans le bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

13. Normes comptables

13.1 Normes comptables mises en œuvre en 2005

Le 2 janvier 2005, la société a mis en application les normes comptables qui suivent publiées par l'ICCA :

- La note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 « *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* » publiée par l'ICCA en juin 2003 et modifiée en septembre 2004 exige la consolidation de certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables (« EDDV »), soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un

soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV.

Aux termes de la NOC-15, une entité est le principal bénéficiaire d'une EDDV lorsqu'elle détient un droit variable qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et (ou) à recevoir la majeure partie des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

Avant l'application de la NOC-15, la société consolidait toutes les entités sur lesquelles elle exerçait un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote. Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des exercices antérieurs; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchise aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks à la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchise, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Ceux-ci peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Au moment de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Compte tenu de la structure d'honoraires établie avec cette tierce entité, l'incidence de la consolidation de cette entité d'entreposage et de distribution était négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de la tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et de la tierce entité qui fournit des services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

(en millions de dollars)	Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005 compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005 compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	113	4	117
Total de l'actif à court terme	3 423	29	3 452
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	792	(51)	741
Total de l'actif	12 949 \$	117 \$	13 066 \$
Total du passif à court terme	3 133 \$	48 \$	3 181 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	467	(8)	459
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 535	146	7 681
Capital-actions ordinaires	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	12 949 \$	117 \$	13 066 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 millions de dollars (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 millions de dollars) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses

constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).

- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

Au 31 décembre 2005, 123 des magasins franchisés indépendants de la société, qui réunissaient les caractéristiques d'une EDDV, ont été consolidés conformément à la NOC-15.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 31 décembre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 s'est traduite principalement par une hausse du chiffre d'affaires présentée dans le tableau intitulé « Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV », à la page 6. L'incidence sur le bénéfice net de base par action ordinaire de 2005 a été une baisse d'environ 3 cents.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté dans la section Arrangements hors bilan du présent Rapport de gestion et dans les notes 8 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

- L'abrégé des délibérations CPN-150, intitulé « *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* » (« CPN-150 »), traite des accords prévoyant une opération ou une série d'opérations liées, qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location mais confèrent le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie

d'un paiement ou d'une série de paiements. Le CPN-150 fournit des indications permettant de déterminer si de tels accords constituent des contrats de location entrant dans le champ d'application du chapitre 3065, « *Contrats de location* », du Manuel de l'ICCA et ils doivent être comptabilisés en conséquence. Pour faire cette détermination, il faut établir si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'actifs corporels déterminés et si l'accord confère le droit d'utiliser des actifs corporels. Cette détermination devrait avoir lieu à la date d'entrée en vigueur de l'accord et ne doit faire l'objet d'un réexamen que si certaines conditions sont réunies. Le CPN-150 s'applique aux accords conclus ou modifiés au début de 2005 et son application n'a eu aucune incidence au cours de 2005. La société continuera de surveiller si le CPN-150 s'applique aux opérations qu'elle a entreprises.

- Selon l'abrégé des délibérations CPN-154, intitulé *Comptabilisation des relations préexistantes entre les parties à un regroupement d'entreprises* (« CPN-154 ») publié le 31 mai 2005, un regroupement d'entreprises entre des parties ayant une relation préexistante doit être évalué pour déterminer s'il y a dissolution de ce contrat préexistant, auquel cas la dissolution doit être comptabilisée séparément du regroupement d'entreprises. La dissolution d'un contrat préexistant doit être évaluée au montant relatif à la dissolution, tel qu'il est défini aux termes du CPN-154. En outre, le CPN-154 exige que certains droits réacquis, notamment le droit d'utiliser le nom commercial de l'acquéreur en vertu d'un contrat de franchisage, soient constatés à titre d'actifs incorporels séparément des écarts d'acquisition.

La société a déterminé que les acquisitions des magasins franchisés, associés et indépendants qu'elle avait réalisées entraient dans le champ d'application du CPN-154. L'adoption prospective du CPN-154 par la société n'a pas eu d'incidence importante sur son bénéfice net.

13.2 Normes comptables futures

La société surveille attentivement les nouvelles normes comptables et en évalue l'incidence future, le cas échéant, sur ses états financiers consolidés. En 2006, la société étudiera les répercussions des normes suivantes et mettra en œuvre les recommandations suivant les besoins :

- En 2005, le Conseil des normes comptables a achevé son plan stratégique à l'égard de la communication de l'information financière au Canada grâce auquel les PCGR du Canada s'harmoniseront avec l'International Financial Reporting Standard sur une période de cinq ans. Après cette période de transition, les PCGR du Canada cesseront d'exister en tant que méthode distincte de communication de l'information financière. La société continuera de surveiller les modifications découlant de cette transition.

- Le CPN-156, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*, publié en septembre 2005, traite de la contrepartie en espèces, y compris un avantage promotionnel, consentie par un fournisseur à son client. Cette contrepartie est présumée être une réduction du prix de vente des produits du fournisseur et, par conséquent, elle doit être classée comme réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur. Ces recommandations entrent en vigueur pour tous les états financiers intermédiaires ou annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. La société estime actuellement l'incidence de ces recommandations et les mettra en œuvre au premier trimestre de 2006.
- Chapitre 3855, « *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* », chapitre 3865, « *Couverture* », et chapitre 1530, « *Résultat étendu* », publiés en janvier 2005 :
- Le chapitre 3855, « *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* », établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers. Tous les instruments financiers doivent être classés dans une catégorie précise, notamment, les placements détenus jusqu'à leur échéance, les placements détenus à des fins de transaction, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les autres passifs. Ce classement déterminera le mode d'évaluation de chaque instrument et le mode de constatation des gains et des pertes. Par ailleurs, les recommandations précisent la notion de dérivés de manière à englober les dérivés non financiers et les dérivés incorporés, selon les critères auxquels ils répondent. Tous ces dérivés doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction, et par conséquent, constatés à la juste valeur à moins qu'ils ne soient désignés dans le cadre d'une relation de couverture.
- Le chapitre 3865, « *Couvertures* », remplace la NOC-13, « *Relations de couverture* », et la directive qui se trouvait dans l'ancien chapitre 1650, « *Conversion des devises étrangères* ». Les recommandations contenues dans ce chapitre sont facultatives et ne sont requises que si une entité applique la comptabilité de couverture. Ce chapitre établit des normes relatives au traitement comptable des relations de couvertures admissibles et à l'information qu'il convient de fournir.
- Le chapitre 1530, « *Résultat étendu* » introduit un état du résultat étendu qui sera inclus dans un jeu complet d'états financiers intermédiaires et annuels. Le résultat étendu

reflète la variation des capitaux propres au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Le résultat étendu comprend toutes les variations des capitaux propres sauf celles qui résultent des apports des propriétaires et des distributions faites à leur profit.

Ces normes entrent en vigueur pour tous les états financiers intermédiaires ou annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. La société évalue actuellement l'incidence de ces recommandations et elle mettra celles-ci en œuvre de façon prospective au premier trimestre de 2007.

14. Perspectives

Loblaw prévoit encore que l'incidence négative de sa transformation sera absorbée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2006. Elle s'attend notamment à un repli du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ au cours du premier trimestre de 2006, par rapport à celui de la période correspondante de 2005. Ce recul devrait correspondre à la baisse relative du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ subie au quatrième trimestre de 2005. La société s'attend à une amélioration du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ au cours du second semestre de 2006.

La société demeure confiante que son plan stratégique est approprié étant donné la concurrence accrue. Elle estime que cette transformation lui apportera les avantages que confère une organisation d'envergure nationale tout en poursuivant ses activités d'exploitation à l'échelle régionale dans chacune des communautés dans lesquelles elle œuvre. Loblaw espère que ces initiatives amélioreront sa position afin de combler les besoins des consommateurs canadiens en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants et la rendront plus centrée, plus rationalisée et efficace pour être en mesure de continuer d'offrir à sa clientèle la meilleure valeur qui soit sous forme de bas prix et d'un meilleur service.

Loblaw confirme le rendement prévu du chiffre d'affaires et du bénéfice de l'exercice 2006, comme elle l'avait annoncé antérieurement. Elle prévoit que la croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu des entités à détenteurs de droits variables, se situera entre 3 % et 6 %, alors que la croissance du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹⁾ variera de 4 % à 7 %, au moment où elle amorce 2006 avec confiance dans sa stratégie.

Ces perspectives devraient être lues en parallèle avec la section Énoncés prospectifs à la page 2 du présent Rapport de gestion.

15. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société présente ses résultats financiers selon les PCGR du Canada. Toutefois, la société a inclus certaines mesures financières et certains ratios financiers non conformes aux PCGR qui, à son avis, fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs du présent rapport annuel, y compris le présent rapport financier, pour mesurer le rendement financier et la situation financière de la société, pour les raisons décrites ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, ne peuvent être comparées à des mesures portant le même nom et présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Elles ne devraient pas non plus être interprétées comme des mesures remplaçant d'autres mesures financières déterminées conformément aux PCGR du Canada. Pour les tableaux suivants, les mesures financières annuelles non conformes aux PCGR pour les exercices 2005 à 2001, sont établies pour les périodes de 52 ou 53 semaines terminées le 31 décembre 2005, le 1^{er} janvier 2005, le 3 janvier 2004, le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001, respectivement.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV Ces mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence de la hausse du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des franchisés indépendants par la société à la suite de la mise en application de

manière rétroactive et sans retraitement de la NOC-15 le 2 janvier 2005. Ce chiffre d'affaires n'est pas pris en compte étant donné qu'il touche la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances. Les tableaux « Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV » figurant aux pages 6 et 20 du présent rapport de gestion rapproche les mesures financières et les mesures financières conformes aux PCGR du Canada.

Bénéfice d'exploitation et marge d'exploitation redressés Le tableau qui suit rapproche le bénéfice d'exploitation redressé et le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR du Canada présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes de douze semaines terminées le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005 et pour les exercices terminés comme indiqué précédemment. Les éléments présentés dans le rapprochement ci-après ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice d'exploitation redressé et la marge d'exploitation redressée pour évaluer son rendement et prendre des décisions en ce qui concerne l'exploitation continue de son entreprise.

(en millions de dollars)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)	2001 (52 semaines)
Bénéfice d'exploitation	394 \$	530 \$	1 401 \$	1 652 \$	1 467 \$	1 303 \$	1 136 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	27	(8)	43		(4)	14	
Charges de restructuration et autres charges	6		86				
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales			40				
Coûts directs inhérents aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement	10		30				
Entités à détenteurs de droits variables	4						
Convention collective des magasins <i>The Real Canadian Superstore</i>					25		
Bénéfice d'exploitation redressé	441 \$	522 \$	1 600 \$	1 652 \$	1 488 \$	1 317 \$	1 136 \$

La marge d'exploitation redressée est calculée comme le bénéfice d'exploitation redressé divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

BAIIA et marge BAIIA redressés Le tableau qui suit rapproche le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements redressé (« BAIIA ») et les mesures du bénéfice d'exploitation redressé conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états consolidés des résultats du tableau susmentionné, pour les périodes de douze semaines terminées le 31 décembre 2005

et le 1^{er} janvier 2005 et les exercices terminés comme indiqué précédemment. La direction utilise le BAIIA redressé pour évaluer le rendement des activités poursuivies de la société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations.

(en millions de dollars)	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)	2001 (52 semaines)
Bénéfice d'exploitation redressé	441 \$	522 \$	1 600 \$	1 652 \$	1 488 \$	1 317 \$	1 136 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Amortissement	140	117	558	473	393	354	315
Amortissement des EDDV	(8)		(26)				
BAIIA redressé	573 \$	639 \$	2 132 \$	2 125 \$	1 881 \$	1 671 \$	1 451 \$

La marge BAIIA redressée est calculée comme le BAIIA redressé divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

Bénéfice net de base par action ordinaire redressé Le tableau qui suit rapproche le bénéfice net de base par action ordinaire redressé et le bénéfice net de base par action ordinaire conforme aux PCGR du Canada et présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes de douze semaines terminées le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005 et les exercices terminés comme indiqué précédemment. Les éléments présentés dans le rapprochement ci-après ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime

que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice net de base par action ordinaire redressé pour évaluer son rendement et prendre des décisions en ce qui concerne ses activités d'exploitation poursuivies.

	2005 (12 semaines)	2004 (12 semaines)	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)	2003 (53 semaines)	2002 (52 semaines)	2001 (52 semaines)
Bénéfice net de base par action ordinaire ¹⁾	0,73 \$	1,23 \$	2,72 \$	3,53 \$	3,07 \$	2,64 \$	2,20 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :							
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	0,15	(0,06)	0,22		(0,06)	0,04	
Charges de restructuration et autres charges	0,01		0,20				
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales			0,10				
Coûts directs inhérents aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement	0,02		0,07				
Variations des taux d'imposition réglementaires dans certaines provinces	0,01		0,01		0,03		
Entités à détenteurs de droits variables	0,02		0,03				
Issue favorable de certaines questions fiscales				(0,05)			
Convention collective des magasins <i>The Real Canadian Superstore</i>					0,06		
Bénéfice net de base par action ordinaire redressé	0,94 \$	1,17 \$	3,35 \$	3,48 \$	3,10 \$	2,68 \$	2,20 \$

1) Bénéfice net de base par action ordinaire avant les charges au titre des écarts d'acquisition 2001.

Dettes nettes Le tableau ci-dessous rapproche la dette nette utilisée pour le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés pour les exercices terminés comme indiqué précédemment. La société calcule sa dette

nette comme étant la somme de sa dette à long terme et de sa dette à court terme moins les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres est utile pour évaluer le levier financier.

(en millions de dollars)	2005	2004	2003	2002	2001
Dettes bancaires	30 \$	28 \$	38 \$		95 \$
Effets commerciaux	436	473	603	533 \$	191
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	161	216	106	106	81
Dettes à long terme	4 194	3 935	3 956	3 420	3 333
Moins : les espèces et quasi-espèces	916	549	618	823	575
les placements à court terme	4	275	378	304	426
Dettes nettes	3 901 \$	3 828 \$	3 707 \$	2 932 \$	2 699 \$

Total de l'actif Le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif utilisé pour mesurer le rendement de l'actif total moyen et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés pour les exercices terminés comme indiqué précédemment. La société estime

que le ratio du rendement sur l'actif total moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs d'exploitation et, par conséquent, ne tient pas compte des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme dans le total de l'actif utilisé dans ce ratio.

(en millions de dollars)	2005	2004	2003	2002	2001
Total de l'actif ¹⁾	13 761 \$	12 949 \$	12 113 \$	11 047 \$	10 025 \$
Moins : les espèces et quasi-espèces	916	549	618	823	575
les placements à court terme	4	275	378	304	426
Total de l'actif	12 841 \$	12 125 \$	11 117 \$	9 920 \$	9 024 \$

1) Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

16. Information supplémentaire

L'information financière supplémentaire, y compris la notice annuelle de la société, ont été déposées par voie électronique par le biais du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et sont accessibles en ligne à l'adresse www.sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la Société.

Le 7 mars 2006
Toronto, Canada

Résultats financiers

37	Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière
37	Rapport des vérificateurs indépendants
38	États consolidés des résultats
38	États consolidés des bénéfices non répartis
39	Bilans consolidés
40	États consolidés des flux de trésorerie
41	Notes afférentes aux états financiers consolidés
41	Note 1. Sommaire des principales conventions comptables
45	Note 2. Entités à détenteurs de droits variables
47	Note 3. Charges de restructuration et autres charges
48	Note 4. Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales
49	Note 5. Intérêts débiteurs
49	Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire
49	Note 7. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme
49	Note 8. Sommes à recevoir sur cartes de crédit
51	Note 9. Impôts sur les bénéfices
52	Note 10. Immobilisations
52	Note 11. Écarts d'acquisition
53	Note 12. Autres actifs
53	Note 13. Avantages sociaux futurs
57	Note 14. Dette à long terme
58	Note 15. Autres passifs
59	Note 16. Capital-actions ordinaires
59	Note 17. Rémunération à base d'actions
61	Note 18. Instruments financiers
63	Note 19. Éventualités, engagements et garanties
64	Note 20. Opérations entre apparentés
65	Note 21. Renseignements supplémentaires
66	Rétrospective des cinq derniers exercices
68	Glossaire

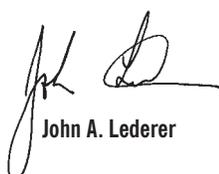
Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président,



John A. Lederer

Toronto, Canada

Le 7 mars 2006

Le vice-président exécutif,



Richard P. Mavrincac

Le vice-président exécutif,



Stephen A. Smith

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines terminés respectivement à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada.

Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada

Le 7 mars 2006

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	27 801 \$	26 209 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	25 716	24 084
Amortissement	558	473
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	86	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
	26 400	24 557
Bénéfice d'exploitation	1 401	1 652
Intérêts débiteurs (note 5)	252	239
Bénéfice avant les impôts	1 149	1 413
Impôts sur les bénéfices (note 9)	400	445
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	749	968
Part des actionnaires sans contrôle	3	
Bénéfice net	746 \$	968 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base	2,72 \$	3,53 \$
Dilué	2,71 \$	3,51 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
présentés antérieurement	4 222 \$	3 496 \$
Incidence de la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable (note 2)	(29)	
Bénéfices non répartis au début de l'exercice (retraités)	4 193	3 496
Bénéfice net	746	968
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 16)	(15)	(33)
Dividendes déclarés, par action ordinaire – 84 ¢ (76 ¢ en 2004)	(230)	(209)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 694 \$	4 222 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

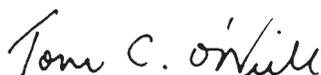
	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 7)	916 \$	549 \$
Placements à court terme (note 7)	4	275
Débiteurs (note 8)	656	665
Stocks	2 020	1 821
Impôts sur les bénéfices	3	
Impôts futurs (note 9)	72	81
Frais payés d'avance et autres actifs	30	32
Total de l'actif à court terme	3 701	3 423
Immobilisations (note 10)	7 785	7 113
Écarts d'acquisition (note 11)	1 587	1 621
Autres actifs (note 12)	688	792
Total de l'actif	13 761 \$	12 949 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	30 \$	28 \$
Effets commerciaux	436	473
Créditeurs et charges à payer	2 535	2 307
Impôts sur les bénéfices		109
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 14)	161	216
Total du passif à court terme	3 162	3 133
Dette à long terme (note 14)	4 194	3 935
Impôts futurs (note 9)	237	184
Autres passifs (note 15)	271	283
Part des actionnaires sans contrôle	11	
Total du passif	7 875	7 535
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaires (note 16)	1 192	1 192
Bénéfices non répartis	4 694	4 222
Total des capitaux propres	5 886	5 414
Total du passif et des capitaux propres	13 761 \$	12 949 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,



W. Galen Weston
Administrateur



Thomas C. O'Neill
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	749 \$	968 \$
Amortissement	558	473
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	86	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
Impôts futurs	90	67
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(51)	(99)
Autre	17	34
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 489	1 443
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 156)	(1 258)
Placements à court terme	271	83
Produit tiré de la vente d'immobilisations	109	110
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 8)	(84)	(34)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	53	(26)
Autre	(96)	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(903)	(1 177)
Activités de financement		
Dette bancaire	(17)	(11)
Effets commerciaux	(37)	(130)
Dette à long terme (note 14)		
– émise	333	200
– remboursée	(240)	(103)
Capital-actions ordinaires		
– émis (notes 16 et 17)	1	
– racheté (note 16)	(16)	(35)
Dividendes	(230)	(209)
Autre	(2)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(208)	(290)
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 7)	(31)	(45)
Incidence initiale des entités à détenteurs de droits variables (note 2)	20	
Variation des espèces et quasi-espèces	367	(69)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	549	618
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	916 \$	549 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %. Avec effet le 2 janvier 2005, la société devait, aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), consolider certaines entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Des renseignements supplémentaires à l'égard de la mise en application de la NOC-15 figurent à la note 2.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005 comprenaient chacun 52 semaines.

Constatation des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours, au prix d'exercice inférieur au cours du marché moyen sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de la société selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

Espèces, quasi-espèces et dette bancaire Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

Placements à court terme Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

Sommes à recevoir sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, si elles sont échues selon les dispositions du contrat, ne sont pas classées à titre de sommes ayant subi une dépréciation, mais sont complètement radiées, lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque le recouvrement est considéré comme improbable, selon la plus rapprochée de ces deux éventualités. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes probables sur créances relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière détaillée. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et sur le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant net de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces créances dépend en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Contreparties reçues d'un fournisseur La société reçoit une contrepartie de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces contreparties sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat et de mise en marché, y compris dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des réductions d'achat de masse, des escomptes sur achats, des frais de listage et des contreparties d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des marchandises vendue et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état des résultats et dans le bilan. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre de remboursements de frais de commercialisation engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

Stocks Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les stocks de gros et saisonniers de marchandises générales sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, 10 ans pour les améliorations aux immeubles et de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien ou sur la durée du contrat de location de 10 ans au maximum plus les options de renouvellement, s'il y a lieu, si cette durée est plus courte.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La société soumet également chaque année les immobilisations à un test de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement, soit le niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont, dans une large mesure, indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs soutenus du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins qu'ils desservent. Une dépréciation dans le réseau de magasins desservis par le centre de distribution indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur. De plus, la valeur comptable des actifs à long terme est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou de déménager ou de convertir un magasin si la valeur comptable de ses actifs est supérieure aux flux de trésorerie futurs non actualisés prévus.

Charges reportées Les coûts d'émission relatifs à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des accords d'instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours du marché des actions ordinaires de la société. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les quasi-espèces et les placements à court terme et les swaps de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets commerciaux. Des tests d'efficacité ont également été effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en vigueur, sur une base continue, de manière rétrospective et prospective.

Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les swaps de devises sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur une partie des actifs libellés en dollars américains de la société et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non matérialisées découlant des taux de change sont prises en compte respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non matérialisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme relation de couverture efficace ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme relation de couverture efficace sont mesurés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est constatée dans les intérêts débiteurs.

En 2005, un contrat à terme d'électricité a expiré, lequel avait été désigné comme couverture des flux de trésorerie visant à contrer la volatilité des coûts d'électricité de la société en Ontario, au Canada. Avant l'expiration, les gains et pertes sur le contrat à terme d'électricité étaient constatés dans le bénéfice d'exploitation à mesure que les coûts réels d'électricité étaient constatés.

Les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société étant donné que leur valeur peut varier en fonction des variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les redressements du cours du marché sur les contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes cumulatifs et non matérialisés sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur les bénéfices La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Aux termes de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit résorber ou régler ces écarts temporaires. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs

d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans les charges d'impôts quand la modification est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

Avantages sociaux futurs Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite de la société, qui comprennent des avantages complémentaires de retraite, l'invalidité de longue durée et des avantages postérieurs à l'emploi, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les prévisions les plus probables de la direction quant au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux des augmentations salariales, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande à la date d'évaluation. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des modifications apportées aux régimes et l'excédent du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes de retraite, si ce montant est supérieur, au début de l'exercice, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par d'autres régimes varie de 7 à 13 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans.

Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse des régimes et il est comptabilisé dans les postes Autres actifs et Autres passifs.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux options sur actions des employés, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces au gré de l'employé, en se servant de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions est l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon la période d'acquisition réglementaire.

La société constate les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, comme des opérations en capital. La contrepartie versée par les employés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaires. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représente approximativement 2,9 % de toutes les options en cours en fin d'exercice.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'actions temporairement incessible attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions temporairement incessibles sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de rendement, et elle effectue des rajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de rendement. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation pendant la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE ») La société maintient un RAE qui permet aux employés d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération se rapportant aux unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'actions différées. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre des unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme coût de rémunération.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur les bénéfices, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales et ainsi qu'aux avantages sociaux futurs, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

Informations correspondantes de l'exercice précédent Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Note 2. Entités à détenteurs de droits variables

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des exercices antérieurs; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire s'il détient des droits variables qui l'exposent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Étant donné la structure des honoraires établie avec cette tierce partie, l'incidence de la consolidation de l'entité d'entreposage et de distribution a été négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

	Bilan consolidé condensé compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé condensé compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	113	4	117
Total de l'actif à court terme	3 423	29	3 452
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	792	(51)	741
Total de l'actif	12 949 \$	117 \$	13 066 \$
Total du passif à court terme	3 133 \$	48 \$	3 181 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	467	(8)	459
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 535	146	7 681
Capital-actions ordinaires	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	12 949 \$	117 \$	13 066 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 \$ (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 \$) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchise initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entrepôt et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

Au 31 décembre 2005, 123 des magasins franchisés indépendants de la société satisfaisaient aux critères d'une EDDV et ont été consolidés aux termes de la NOC-15.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 31 décembre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 porte surtout sur une augmentation de 1,5 % du chiffre d'affaires. L'incidence sur le bénéfice net de base par action ordinaire de 2005 s'est traduite par une baisse d'environ 3 cents.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 8 et 19.

Note 3. Charges de restructuration et autres charges

En 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société en a approuvé un vaste plan de restructuration à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficacité de l'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Le transfert des activités de distribution de la marchandise générale vers une nouvelle installation détenue et exploitée par un tiers à Pickering, en Ontario, a été en majeure partie terminé à la fin de 2005. De plus, un nouveau centre de distribution destiné à la distribution alimentaire devrait ouvrir vers la fin de 2007 ou le début de 2008 à Ajax, en Ontario. De telles mesures devraient toucher environ 1 400 postes dans le réseau d'approvisionnement. Le plan de restructuration doit en principe être terminé d'ici la fin de 2007 ou le début de 2008 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi des employés, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires au titre de régimes de retraite liés à la mise à pied d'employés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2005, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 62 \$ conformément à ce plan.

De plus, la société a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau centre de services et siège social à Brampton, en Ontario, et elle a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, qui comprenaient le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Les charges constatées en 2005 s'élèvent à 24 \$. Ces activités de réorganisation ont essentiellement pris fin à la clôture de 2005.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements au comptant effectués en 2005 de même que le passif net correspondant au 31 décembre 2005 :

	Prestations de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du passif net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accéléré	Total
Coûts constatés en 2005 :					
Réseau d'approvisionnement	45 \$	6 \$	51 \$	11 \$	62 \$
Déménagement des bureaux et réorganisation des fonctions de soutien à l'exploitation	6	15	21	3	24
	51 \$	21 \$	72 \$	14 \$	86 \$
Paiements au comptant en 2005 :					
Réseau d'approvisionnement	7 \$	6 \$	13 \$		
Déménagement des bureaux et réorganisation des fonctions de soutien à l'exploitation	3	15	18		
	10 \$	21 \$	31 \$		
Passif net au 31 décembre 2005	41 \$	– \$	41 \$		
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :					
Autres actifs ¹⁾ (note 13)	9 \$		9 \$		
Créiteurs et charges à payer	7		7		
Autres passifs (note 15)	25		25		
Passif net au 31 décembre 2005	41 \$		41 \$		

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées.

Note 4. Taxe sur les produits et services (« TPS ») et taxes de vente provinciales (« TVP »)

En 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 \$ a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Environ 15 \$ de ce montant a été réglé au cours du quatrième trimestre. Le montant résiduel final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le montant à payer résiduel en conséquence.

Note 5. Intérêts débiteurs

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	290 \$	290 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés	(6)	(30)
Intérêts nets à court terme	(11)	
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs	252 \$	239 \$

L'intérêt net versé en 2005 s'élève à 263 \$ (254 \$ en 2004).

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2005	2004
Bénéfice net	746 \$	968 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,2	274,3
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,8	1,6
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	275,0	275,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,72 \$	3,53 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,01)	(0,02)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,71 \$	3,51 \$

À la fin de 2005, il y avait 2 254 639 options sur actions en circulation au prix d'exercice moyen pondéré de 69,578 \$ l'action ordinaire qui n'ont pas été constatées dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire étant donné que les prix d'exercice des options sur actions étaient supérieurs au cours du marché moyen des actions ordinaires en 2005.

Note 7. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 837 \$ (819 \$ en 2004) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Les produits de 27 \$ (14 \$ en 2004) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté une perte de change non réalisée de 31 \$ (65 \$ en 2004) par suite de la conversion de ses espèces, quasi-espèces et placements à court terme, libellés en dollars américains, dont 31 \$ (45 \$ en 2004) ont trait aux espèces et quasi-espèces. La perte découlant de la conversion des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme est compensée par la constatation dans le bénéfice d'exploitation d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée découlant des taux de change de 168 \$ (155 \$ en 2004) relativement à ces swaps de devises est constatée dans les autres actifs au bilan.

Note 8. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie.

En 2005, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de 225 \$ (227 \$ en 2004) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante, donnant lieu à une perte nette nominale (gain net nominal en 2004) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 1 \$ (1 \$ en 2004). Des passifs de gestion s'élevant à 13 \$ (11 \$ en 2004) ont été passés en charges au cours de l'exercice et la juste valeur des passifs de gestion constatés en fin d'exercice se chiffre à 8 \$ (7 \$ en 2004). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (15 % en 2004) du montant titrisé.

	2005	2004
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	1 257 \$	950 \$
Montant titrisé	(1 010)	(785)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	247 \$	165 \$
Antécédents de pertes sur créances, montant net	5 \$	4 \$

Le montant net des antécédents de pertes sur créances, de 5 \$ (4 \$ en 2004), comprend des pertes sur créances de 33 \$ (23 \$ en 2004) sur le portefeuille total de sommes à recevoir sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 28 \$ (19 \$ en 2004) relatives aux sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées. Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de titrisation pour les titrisations réalisées en 2005. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2005. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2005	10 %	Variation des hypothèses 20 %
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	46,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,0 %	(0,5)\$	(1,0)\$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,0 %	(1,6)\$	(3,1)\$

Les détails sur les rentrées de fonds tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2005	2004
Produit tiré de nouvelles titrisations	225 \$	227 \$
Rentrées nettes de fonds tirées des droits conservés	106 \$	83 \$

En octobre 2005, Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante, a été constituée dans le but d'émettre des billets adossés à des sommes à recevoir sur cartes de crédit provenant de la Banque PC et dont elle assure la gestion. Postérieurement à la fin de l'exercice, Eagle a émis pour 500 \$ de billets à 5 ans, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 %, venant à échéance en 2011, pour financer l'achat de sommes à recevoir sur cartes de crédit d'une fiducie indépendante, titrisées antérieurement par la Banque PC. Cette dernière continuera de fournir les services de gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit au nom de Eagle mais ne touchera pas de rémunération pour la gestion et possède des droits conservés dans les sommes à recevoir titrisées correspondant à des droits sur les rentrées futures une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de Eagle ne seront pas consolidés avec ceux de la société.

Note 9. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2005	2004
Taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien	34,4 %	34,9 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux réglementaires canadiens	0,5	(2,0)
Montants non imposables	(0,7)	(0,7)
Impôt des grandes sociétés	0,5	0,7
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	0,3	
Effet de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	(0,2)	(1,4)
Taux d'imposition effectif	34,8 %	31,5 %

Le montant net des impôts sur les bénéfices payés en 2005 s'est élevé à 387 \$ (400 \$ en 2004).

Les soldes des impôts futurs ont été rajustés pour tenir compte des modifications des taux d'imposition réglementaires dans certaines provinces, en 2005, ce qui a donné lieu à l'imputation d'un montant de 3 \$ à la charge d'impôts futurs. En 2004, la société a constaté une réduction de 14 \$ de la charge d'impôts en raison de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2005	2004
Créditeurs et charges à payer	55 \$	56 \$
Autres passifs	86	90
Immobilisations	(278)	(222)
Autres actifs	(64)	(55)
Autre	36	28
Passifs d'impôts futurs nets	(165)\$	(103)\$

	2005	2004
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	72 \$	81 \$
Passifs d'impôts futurs à long terme	(237)	(184)
Passifs d'impôts futurs nets	(165)\$	(103)\$

Note 10. Immobilisations

	2005			2004		
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	442 \$		442 \$	378 \$		378 \$
Propriétés en cours d'aménagement	231		231	290		290
Terrains	1 629		1 629	1 530		1 530
Bâtiments	4 579	835 \$	3 744	4 040	731 \$	3 309
Matériel et agencements	3 589	2 207	1 382	3 057	1 835	1 222
Améliorations aux bâtiments et locatives	647	290	357	656	276	380
	11 117	3 332	7 785	9 951	2 842	7 109
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	95	95	–	95	91	4
	11 212 \$	3 427 \$	7 785 \$	10 046 \$	2 933 \$	7 113 \$

Des charges relatives à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations de 7 \$ (22 \$ en 2004) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. Un montant supplémentaire de 14 \$ a été constaté en 2005 dans les charges de restructuration et autres charges à l'égard principalement du plan de restructuration des activités liées au réseau d'approvisionnement, à l'échelle nationale (voir la note 3). La majorité des charges engagées en 2004 sont le résultat du repositionnement du portefeuille des bannières en Ontario, au Canada. Les justes valeurs ont été établies selon le cours du marché, le cas échéant, des offres d'achat indépendantes, lorsqu'il y en avait, ou les prix fixés pour des actifs semblables.

Note 11. Écarts d'acquisition

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2005, la société a acquis 7 magasins franchisés (5 magasins franchisés en 2004). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend un montant nominal d'immobilisations (montant nominal en 2004) et d'autres actifs, principalement des stocks de 3 \$ (2 \$ en 2004) et des écarts d'acquisition de 3 \$ (6 \$ en 2004), pour une contrepartie en espèces de 5 \$ (6 \$ en 2004), déduction faite d'une somme de 1 \$ (2 \$ en 2004) à recevoir des magasins franchisés.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend des écarts d'acquisition de 4 \$ des franchisés indépendants qui ont été consolidés conformément à la NOC-15.

En 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 \$ à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

La société a effectué le test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et elle a établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation.

En 2004, Westfair Foods Ltd. (« Westfair »), filiale de la société, a racheté ses actions de catégorie A au prix de 350 \$ l'action, pour une contrepartie en espèces de 8 \$. Auparavant, la part des actionnaires sans contrôle relative à ces actions de catégorie A était comprise dans les autres passifs. Cette opération a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Westfair, ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 8 \$ par la société.

Note 12. Autres actifs

	2005	2004
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	194 \$	323 \$
Actifs au titre des prestations constituées (note 13)	139	106
Sommes à recevoir au titre des contrats à terme de capitaux propres non réalisées (note 18)	30	109
Sommes à recevoir au titre des swaps de devises non réalisées (notes 7 et 18)	168	155
Frais reportés et autres	157	99
	688 \$	792 \$

Note 13. Avantages sociaux futurs

La société propose un certain nombre de régimes de retraite, qui comprennent des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes complémentaires par capitalisation partielle offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Certaines obligations de la société envers ces ententes à l'égard de ces régimes complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque canadienne. Ses régimes de retraite à prestations déterminées sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance invalidité de longue durée couvrant certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes par capitalisation partielle essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2003 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes de moindre envergure pour lesquels cette évaluation a été établie au 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de capitalisation est requise aux 31 décembre 2006 et 2007, respectivement.

Le total des paiements au comptant versés par la société en 2005, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'invalidité longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes par capitalisation partielle, s'élève à 134 \$ (105 \$ en 2004).

Le montant total estimatif des cotisations versées en 2006 aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation et au régime d'assurance invalidité de longue durée par capitalisation s'établit à 77 \$ et il pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées. La société prévoit également de verser, en 2006, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et des autres régimes par capitalisation partielle.

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2005			2004		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	838 \$	35 \$	873 \$	771 \$	30 \$	801 \$
Rendement réel des actifs des régimes	98	2	100	74	1	75
Cotisations de l'employeur	61	22	83	42	18	60
Cotisations facultatives des employés	2		2	2		2
Prestations versées	(53)	(17)	(70)	(49)	(14)	(63)
Autre	(2)		(2)	(2)		(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	944 \$	42 \$	986 \$	838 \$	35 \$	873 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	937 \$	181 \$	1 118 \$	887 \$	190 \$	1 077 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37	4	41	33	4	37
Intérêts débiteurs	60	11	71	56	11	67
Prestations versées	(53)	(17)	(70)	(49)	(14)	(63)
Perte actuarielle	173	64	237	11	1	12
Modifications des régimes/ coûts des services passés		2	2	1	(11)	(10)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	9		9			
Gains de compression ³⁾	(6)	(2)	(8)			
Autre	(2)		(2)	(2)		(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 155 \$	243 \$	1 398 \$	937 \$	181 \$	1 118 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(211)\$	(201)\$	(412)\$	(99)\$	(146)\$	(245)\$
Coût non amorti des modifications des régimes/ coûts des services passés	6	(7)	(1)	6	(9)	(3)
Perte actuarielle nette non amortie	271	128	399	137	70	207
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	66 \$	(80)\$	(14)\$	44 \$	(85)\$	(41)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés :						
Autres actifs (note 12)	102	37	139	78	28	106
Autres passifs (note 15)	(36)	(117)	(153)	(34)	(113)	(147)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	66 \$	(80)\$	(14)\$	44 \$	(85)\$	(41)\$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi résultent du plan de restructuration des activités du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été constatées au poste Charges de restructuration et autres charges. Voir la note 3.

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale a eu une incidence ont été réévalués le 31 mars 2005 et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 % ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net et à des gains de compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles non amorties relatives à ces régimes.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	944 \$		773 \$	
Obligations au titre des prestations constituées	1 155	202 \$	873	151 \$
Déficit	211 \$	202 \$	100 \$	151 \$

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date d'évaluation du 30 septembre et le coût net au titre des prestations déterminées était la suivante :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,2 %	6,25 %	6,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation ¹⁾	6,25 %	6,1 %	6,25 %	6,0 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,5 %	8,0 %	4,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite ont été réévalués le 31 mars 2005 et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net et à des gains de compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles non amorties relatives à ces régimes.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments et autres coûts de services médicaux, est évalué à 10,0 % (9,0 % en 2004) et est censé diminuer pour s'établir à 5,0 % d'ici 2013 (5,0 % d'ici 2004 jusqu'en 2008) et demeurer à ce niveau par la suite.

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Catégorie d'actifs				
Titres de participation	64 %		64 %	
Titres de créance	34 %	99 %	34 %	95 %
Espèces et quasi-espèces	2 %	1 %	2 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des actions émises par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, d'une juste valeur de 4 \$ au 30 septembre pour chacun des exercices 2005 et 2004. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucune action émise par Weston ou Loblaw.

Le coût total net relatif aux régimes de la société et aux régimes de retraite interentreprises se résume comme suit :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	35 \$	4 \$	31 \$	4 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	60	11	56	11
Rendement réel des actifs des régimes	(98)	(2)	(74)	(1)
Perte actuarielle	173	64	11	1
Modifications des régimes/coûts des services passés		2	1	(11)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ¹⁾	9			
Coûts des régimes avant les rajustements visant à constater la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs	179	79	25	4
Différence entre les coûts survenus pendant l'exercice et les coûts comptabilisés pendant l'exercice au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs des régimes	30		13	
Gain (perte) actuariel(le)	(170)	(59)	(7)	5
Modifications des régimes/coûts des services passés		(2)		9
Coût net des régimes à prestations déterminées	39	18	31	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6		6	
Coût des régimes de retraite interentreprises	45		39	
Coût net des régimes	90 \$	18 \$	76 \$	18 \$
Comptabilisé dans l'état consolidé des résultats comme suit :				
Coût au titre des régimes de retraite et des autres régimes	81 \$	18 \$	76 \$	18 \$
Charges de restructuration et autres charges ¹⁾	9			
Coût net des régimes	90 \$	18 \$	76 \$	18 \$

1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan visant à restructurer le réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées au poste Charges de restructuration et autres charges. Voir la note 3.

Sensibilité des hypothèses clés Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2005 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et le coût au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs pour le taux d'actualisation et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des changements à d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coûts des régimes de retraite ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coûts des régimes de retraite ¹⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(7)\$	s.o.	
d'une diminution de 1 %	s.o.	7	s.o.	
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	5,2 %	6,1 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(160)\$	(8)\$	(31)\$	(1)\$
d'une diminution de 1 %	186 \$	8 \$	36 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ²⁾			10,0 %	9,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	25 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(28)\$	(3)\$

s.o. – sans objet

- 1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2013 en ce qui trait aux obligations au titre des prestations constituées et diminution jusqu'à 5,0 % d'ici 2008 pour le coût des régimes pour s'établir à ce niveau par la suite.

Note 14. Dette à long terme

	2005	2004
Débitures de Provigo Inc.		
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125 \$	125 \$
Autre i)	1	5
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,95 %, échéant en 2005 ii)		200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(26)	(18)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036 ii)	300	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 7,21 %, échéant de 2006 à 2043	33	43
Prêts exigibles des EDDV iii)	126	
Total de la dette à long terme	4 355	4 151
Moins la tranche échéant à moins de un an	161	216
	4 194 \$	3 935 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme selon l'échéance pour les cinq prochains exercices est le suivant : 161 \$ en 2006, 24 \$ en 2007, 406 \$ en 2008, 140 \$ en 2009 et 314 \$ en 2010.

- i) Une somme autre de 1 \$ (5 \$ en 2004) représente la tranche non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen, applicable à cette date à la durée de vie résiduelle des débetures de Provigo inc. Le redressement est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.
- ii) En 2005, la société a émis des billets à moyen terme (« BMT ») de 300 \$, portant intérêt au taux de 5,90 %, échéant en 2036 et les BMT de 200 \$ portant intérêt à 6,95 % sont arrivés à échéance et ont été remboursés.
- iii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend les prêts exigibles de 126 \$ des EDDV consolidées par la société, dont 23 \$ sont exigibles d'ici un an. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance, sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers de billets à court terme adossés à des créances.

Comme il en est fait mention à la note 19, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Note 15. Autres passifs

	2005	2004
Oligations au titre des prestations constituées (note 13)	153 \$	147 \$
Rémunération à base d'actions	13	76
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	25	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	16	
Autre	64	60
	271 \$	283 \$

Note 16. Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2005		2004	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 255 914	1 192 \$	274 829 014	1 194 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions (note 17)	25 000	1	3 000	
Rachetées aux fins d'annulation	(226 100)	(1)	(576 100)	(2)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 054 814	1 192 \$	274 255 914	1 192 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 183 823		274 253 178	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») En 2005, la société a racheté aux fins d'annulation 226 100 (576 100 en 2004) de ses actions ordinaires pour la somme de 16 \$ (35 \$ en 2004).

La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

Note 17. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Le coût de rémunération de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation relativement à son régime d'options sur actions de même que les contrats à terme de capitaux propres connexes et le régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles se répartissent comme suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Coût du régime d'options sur actions	(35)\$	24 \$
Coût des contrats à terme de capitaux propres (note 18)	71	(24)
Coût du régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles	7	
Coût net de la rémunération à base d'actions	43 \$	– \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à 7 ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles peuvent être exercées au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2005, la société, aux termes de son régime actuel d'options sur actions, a attribué 2 247 627 (45 000 en 2004) options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,729 \$ (65,453 \$ en 2004) l'action ordinaire, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé.

La plus-value d'actions de 41 millions de dollars (33 millions de dollars en 2004) a été versée à l'exercice de 1 135 221 (985 395 en 2004) options sur actions. En 2005, la société a émis 25 000 (3 000 en 2004) actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars (0,1 million de dollars en 2004) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle a comptabilisé un passif de 1 million de dollars (montant nominal en 2004) au titre de la rémunération à base d'actions.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 5 305 422 (4 365 958 en 2004) options sur actions en cours, représentant environ 1,9 % (1,6 % en 2004) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 5 305 422 options sur actions en cours, 5 151 682 ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé, et 153 740 ont trait aux attributions d'options sur actions émises avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2005		2004	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	4 365 958	45,039 \$	5 407 026	42,533 \$
Attribuées	2 247 627	69,729 \$	45 000	65,453 \$
Exercées	(1 160 221)	36,411 \$	(988 395)	32,440 \$
Perdues par défaut/annulées	(147 942)	59,494 \$	(97 673)	43,201 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 305 422	56,983 \$	4 365 958	45,039 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 701 050	43,251 \$	1 736 769	39,268 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2005			Options pouvant être exercées en 2005	
	Nombre d'options en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
32,000 \$ – 48,500 \$	991 215	1	35,691 \$	938 977	34,978 \$
49,050 \$ – 53,600 \$	2 059 568	4	53,442 \$	745 073	53,208 \$
61,950 \$ – 72,950 \$	2 254 639	6	69,578 \$	17 000	63,805 \$

Après la fin de l'exercice 2005, la société a attribué à 1 employé 48 742 options sur actions aux termes de son régime actuel d'options sur actions, régime qui permet le règlement en actions ou en un montant en espèces correspondant à la plus-value des actions, au gré de l'employé. Le prix d'exercice de ces options est de 54,71 \$ par action ordinaire. Compte tenu des options sur actions attribuées après la fin de l'exercice, le total des options sur actions en circulation représentait environ 2,0 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société a adopté un régime d'unités d'actions temporairement incessibles pour certains cadres supérieurs. Le régime d'unités d'actions temporairement incessibles donne à l'employé le droit à un paiement au comptant après la fin de chaque période de rendement, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement des unités d'actions temporairement incessibles sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de négociation précédant la fin de la période de rendement des unités d'actions temporairement incessibles multiplié par le nombre d'unités d'actions temporairement incessibles détenues par l'employé.

En 2005, la société a attribué 393 335 unités d'actions temporairement incessibles à 236 employés et 10 151 unités d'actions temporairement incessibles ont été annulées. À la fin de l'exercice, il y avait au total 383 184 unités d'actions temporairement incessibles en circulation.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2005, la société a attribué 644 712 unités d'actions temporairement incessibles à 231 employés.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE ») La société maintient un RAE qui permet aux employés d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des employés de la société. Un coût de rémunération de 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2004) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de la société au moment où les avances sur salaire ou les honoraires annuels de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront achetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 36 666 (30 908 en 2004) unités d'actions différées étaient en circulation. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre du passif des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Note 18. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2005	2004
	2006	2007	2008	2009	2010	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises	11 \$	76 \$	140 \$	31 \$	174 \$	604 \$	1 036 \$	1 114 \$
Swaps de taux d'intérêt (reçus)/payés	(43)\$		240 \$	140 \$	50 \$	50 \$	437 \$	598 \$
Contrats à terme de capitaux propres					117 \$	123 \$	240 \$	236 \$
Contrat à terme d'électricité								16 \$

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains de 1,0 milliard de dollars CA (1,1 milliard de dollars CA en 2004), venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 168 \$ (155 \$ en 2004) découlant du taux de change a été comptabilisée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 437 \$ (598 \$ en 2004) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 4,76 % (5,80 % en 2004), venant à échéance d'ici 2013.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques découlant des fluctuations du coût de rémunération à base d'actions à la suite de variations du cours de ses actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2005, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2004) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 50,02 \$ (49,25 \$ en 2004), y compris 5,15 \$ (4,38 \$ en 2004) l'action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la cessation. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La société a inclus un gain cumulatif non réalisé du cours du marché de 30 millions de dollars (109 millions de dollars en 2004) dans les autres actifs relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Contrat à terme d'électricité La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de minimiser la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie de ses coûts d'électricité à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001 en Ontario (Canada). Ce contrat à terme d'électricité est d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

Juste valeur des instruments financiers La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux et des créditeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des swaps de devises se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et elle se rapprochait de la valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres, qui se rapprochait de la valeur comptable, a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société aux termes des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

En 2004, la juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par la contrepartie et se fondait sur les prix d'électricité futurs prévus.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif au titre de la dette à long terme	4 355 \$	5 027 \$	4 151 \$	4 665 \$
Passif (actif) net des swaps de taux d'intérêt		(11)\$	(2)\$	5 \$
Actif net du contrat à terme d'électricité				3 \$

Risque de contrepartie La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés financiers manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Risque de crédit L'exposition de la société aux risques de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et des débiteurs des magasins franchisés, associés et indépendants.

Le risque de crédit associé aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs particuliers.

Le risque de crédit lié aux sommes à recevoir de la Banque PC et des magasins franchisés, associés et indépendants résulte des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille. De plus, ces débiteurs sont répartis parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les débiteurs des magasins franchisés, associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Note 19. Eventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur les bénéfices, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet d'évaluations ou de redressements.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société a des engagements aux termes de divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						Total 2005	Total 2004
	2006	2007	2008	2009	2010	Exercices ultérieurs jusqu'en 2049		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	192 \$	184 \$	166 \$	146 \$	126 \$	823 \$	1 637 \$	1 400 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(44)	(37)	(31)	(26)	(19)	(46)	(203)	(296)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	148 \$	147 \$	135 \$	120 \$	107 \$	777 \$	1 434 \$	1 104 \$

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 264 \$ (354 \$ en 2004).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif total brut éventuel relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 143 \$ (104 \$ en 2004). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés de la société et la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 14 « Informations à fournir sur les garanties » :

Lettre de crédit de soutien Une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des sommes titrisées à recevoir sur cartes de crédit ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. La société estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (15 % en 2004) des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 91 \$ (118 \$ en 2004).

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au montant de 42 \$ (42 \$ en 2004) au profit d'une fiducie indépendante qui offre des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Le montant de la lettre de crédit de soutien est calculé selon une formule établie et est équivalent à environ 10 % du montant du capital de l'encours des prêts, en tout temps. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où la société n'aurait pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou dans le cas où le prêt n'aurait toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Obligations découlant de contrats de location Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 138 \$ (143 \$ en 2004).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties de même que des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces indemnisations sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces indemnisations, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

Note 20. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, et ses sociétés affiliées (autres que la société) sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés comprennent :

Achats de stocks Les achats de stocks des sociétés apparentées destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2004) du coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts George Weston limitée a conclu certains contrats avec de tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux y compris des services de télécommunications et de technologies de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et George Weston limitée portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par George Weston limitée. Les paiements versés par la société à George Weston limitée aux termes des ententes de partage des coûts s'élevaient à environ 22 \$ (21 \$ en 2004).

Immobilier La société loue des immeubles d'une société affiliée à George Weston limitée, essentiellement des bureaux à un prix d'environ 4 \$ (3 \$ en 2004) et un immeuble que la société prévoit aménager dans le futur, moyennant un paiement forfaitaire totalisant 8 \$ versé en 2004.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, effectuer un emprunt à court terme auprès de George Weston limitée ou lui consentir un prêt à court terme, au taux du papier commercial. L'encours de ces emprunts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que George Weston limitée et ses sociétés affiliées peuvent prendre des décisions qui sont permises ou requises en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces décisions et les ententes correspondantes n'ont pas d'incidence significative sur la société.

Entente de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme des États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de George Weston limitée. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée, actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 \$ US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 \$ US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 \$ US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de George Weston limitée pour l'administration du portefeuille de prêts.

Contrat à terme d'électricité Conformément à une entente conclue entre la société et George Weston limitée, George Weston limitée a accepté de payer sa part proportionnelle de tous les coûts et passifs liés à son utilisation dans le cadre du contrat à terme d'électricité de la société expiré en 2005.

Note 21. Renseignements supplémentaires

Information sectorielle La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.

Rétrospective des cinq derniers exercices¹⁾

Exercice ²⁾ (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005	2004	2003	2002	2001
Résultats d'exploitation					
Chiffre d'affaires	27 801	26 209	25 220	23 082	21 486
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV	27 423	26 209	25 220	23 082	21 486
BAlIA redressé ³⁾	2 132	2 125	1 881	1 671	1 451
Bénéfice d'exploitation	1 401	1 652	1 467	1 303	1 136
Bénéfice d'exploitation redressé	1 600	1 652	1 488	1 317	1 136
Intérêts débiteurs	252	239	196	161	158
Bénéfice net	746	968	845	728	563
Situation financière					
Fonds de roulement	539	290	356	320	290
Immobilisations	7 785	7 113	6 390	5 557	4 931
Écarts d'acquisition	1 587	1 621	1 607	1 599	1 599
Total de l'actif	13 761	12 949	12 113	11 047	10 025
Dette nette ³⁾	3 901	3 828	3 707	2 932	2 699
Capitaux propres	5 886	5 414	4 690	4 082	3 569
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 489	1 443	1 032	998	818
Dépenses en immobilisations	1 156	1 258	1 271	1 079	1 108
Par action ordinaire (en dollars)					
Bénéfice net de base	2,72	3,53	3,07	2,64	2,04
Bénéfice de base avant les charges au titre des écarts d'acquisition	2,72	3,53	3,07	2,64	2,20
Bénéfice net de base redressé ³⁾	3,35	3,48	3,10	2,68	2,20
Taux de dividende à la fin de l'exercice	0,84	0,76	0,60	0,48	0,40
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5,43	5,26	3,75	3,61	2,96
Dépenses en immobilisations	4,22	4,59	4,62	3,91	4,01
Valeur comptable	21,48	19,74	17,07	14,79	12,92
Cours du marché à la fin de l'exercice	56,37	72,02	67,85	54,00	51,85
Ratios financiers					
Marge BAlIA redressée (%) ³⁾	7,8	8,1	7,5	7,2	6,8
Marge d'exploitation (%)	5,0	6,3	5,8	5,6	5,3
Marge d'exploitation redressée (%)	5,8	6,3	5,9	5,7	5,3
Rendement de l'actif total moyen (%) ³⁾	11,2	14,2	13,9	13,8	13,4
Rendement des capitaux propres moyens (%)	13,2	19,2	19,3	19,0	16,8
Couverture des intérêts	5,6	6,9	7,5	8,1	7,2
Dette nette ³⁾ sur les capitaux propres	0,66	0,71	0,79	0,72	0,76
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette ³⁾	0,38	0,38	0,28	0,34	0,30
Ratio cours/bénéfice net à la fin de l'exercice	20,7	20,4	22,1	20,5	25,4
Ratio cours du marché/valeur comptable à la fin de l'exercice	2,6	3,6	4,0	3,7	4,0

1) Se reporter au glossaire à la page 68 pour les définitions et ratios financiers.

2) L'exercice 2003 comptait 53 semaines.

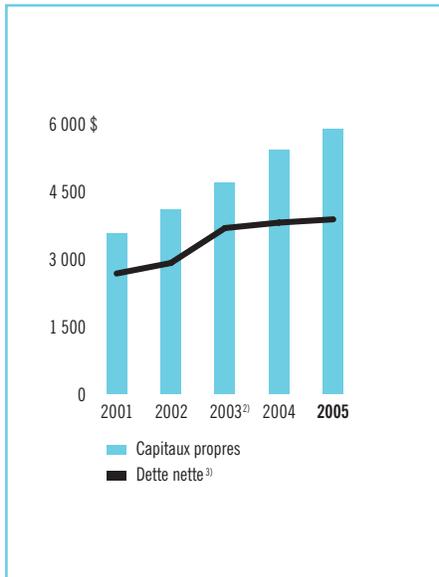
3) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

4) Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

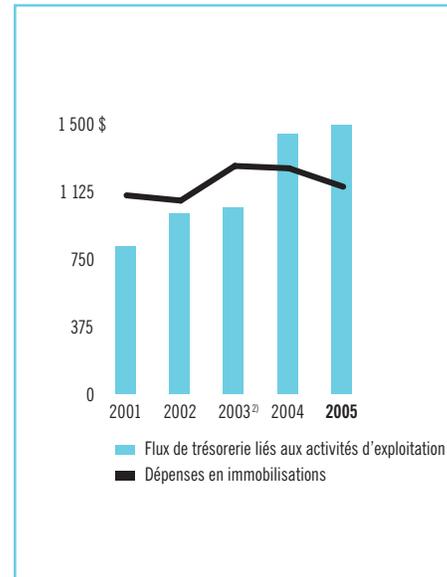
5) Bénéfice de base avant les charges au titre des écarts d'acquisition par action ordinaire.

Capitaux propres et dette nette³⁾

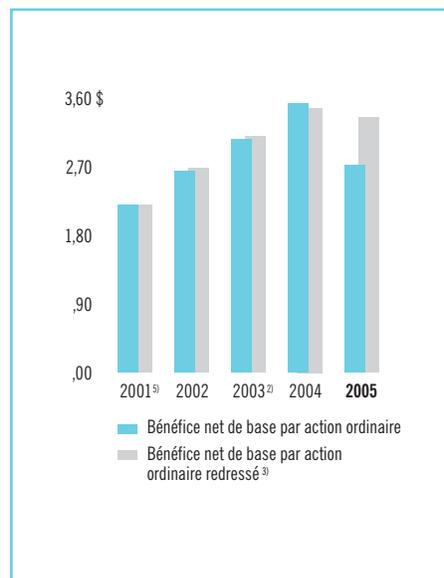
(en millions de dollars)



Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et dépenses en immobilisations (en millions de dollars)

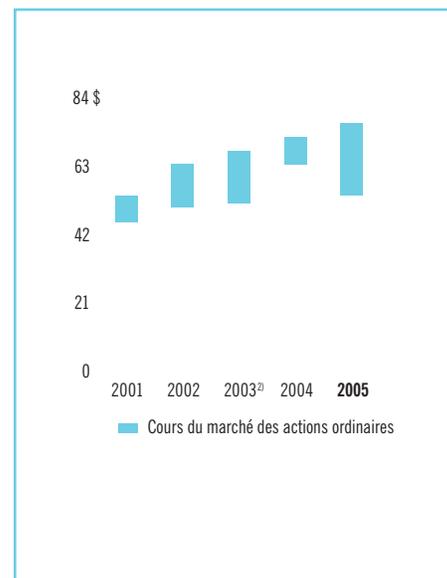


Bénéfice net de base et bénéfice net de base par action ordinaire redressé³⁾ (en dollars)



Cours du marché des actions ordinaires

(en dollars)



Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
BAIIA redressé	Bénéfice d'exploitation redressé avant l'amortissement (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).	Exercice	Un exercice se termine le samedi le plus près du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. L'exercice terminé le 3 janvier 2004 comprenait 53 semaines.
Bénéfice d'exploitation	Bénéfice avant intérêts débiteurs et impôts sur les bénéfices (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).	Expansion majeure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie avant l'expansion.
Bénéfice d'exploitation redressé	Bénéfice d'exploitation redressé pour des éléments qui touchent la comparabilité des résultats financiers et qui ne sont pas le résultat des activités d'exploitation poursuivies (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).	Expansion mineure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est inférieure ou égale à 25 % de sa superficie avant l'expansion.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ordinaire	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Bénéfice net de base par action ordinaire redressé	Bénéfice net de base par action ordinaire redressé pour des éléments qui touchent la comparabilité des résultats financiers et qui ne sont pas le résultat des activités d'exploitation poursuivies (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, divisés par la dette nette.
Bénéfice de base par action ordinaire avant les charges au titre des écarts d'acquisition	Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires avant les charges au titre des écarts d'acquisition, déduction faite de l'impôt, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Fonds de roulement	Total de l'actif à court terme moins le total du passif à court terme.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période moins l'effet dilutif des options sur actions en cours à la fin de la période.	Marge BAIIA redressée	BAIIA redressé divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.
Chiffre d'affaires compte non tenu de l'incidence des EDDV	Chiffre d'affaires total moins le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15 (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33 et la note 2 afférente aux états financiers consolidés).	Marge brute	Chiffre d'affaires moins le coût des marchandises vendues et les freintes de stocks divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires de magasins comparables	Chiffre d'affaires de magasins de même emplacement physique et exploités dans ce lieu pendant les deux exercices faisant l'objet d'une comparaison, mais ne tenant pas compte du chiffre d'affaires d'un magasin qui a subi une conversion ou une rénovation majeure au cours de l'exercice.	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la fin de l'exercice.	Marge du bénéfice d'exploitation redressée	Bénéfice d'exploitation redressé divisé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).
Conversion	Un magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.	Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, propriété de la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Couverture des intérêts	Bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs.	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant lequel les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Dépenses en immobilisations	Acquisitions d'immobilisations.	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, conversion ou expansion majeure.
Dépenses en immobilisations par action ordinaire	Dépenses en immobilisations divisées par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Rapport annuel	Pour 2005 le rapport annuel comprend le sommaire annuel et le rapport financier.
Dette nette	Dette bancaire, effets commerciaux, tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an, dette à long terme et titres de capitaux propres assimilables à un titre de créance moins les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).	Ratio cours/bénéfice net à la fin de l'exercice	Cours du marché par action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice net de base par action ordinaire pour l'exercice.
Dette nette sur les capitaux propres	Dette nette divisée par le total des capitaux propres.	Ratio cours du marché/valeur comptable à la fin de l'exercice	Cours du marché par action ordinaire à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action ordinaire à la fin de l'exercice.
Entité à détenteurs de détenteurs de droits variables (« EDDV »)	S'entend d'une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle (voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés).	Rendement de l'actif total moyen	Bénéfice d'exploitation divisé par l'actif total moyen, compte non tenu des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33).
		Rendement des capitaux propres moyens	Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens.
		Rénovation	Dépenses en immobilisations dans un magasin sans modifier sa superficie.
		Superficie en pieds carrés de vente au détail	Superficie en pieds carrés de vente au détail comprenant les magasins détenus par la société et les magasins franchisés.
		Taux de dividende par action ordinaire à la fin de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
		Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.
		Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : (905) 459-2500
Télécopieur : (905) 861-2206
Internet: www.loblaw.ca

Bureau enregistré

22 St. Clair Avenue East
Toronto, Canada
M4T 2S7
Téléphone : (416) 922-8500
Télécopieur : (416) 922-7791

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole «L».

Actions ordinaires

W. Galen Weston et George Weston limitée sont propriétaires réels de 63 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2005, il y avait 274 054 814 actions ordinaires en circulation, 5 124 porteurs d'actions ordinaires inscrits et 100 737 979 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2005 était de 322 169.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, relations avec les investisseurs et affaires publiques, au siège social de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La société a comme politique de verser un dividende, représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire redressé ¹⁾ de l'exercice précédent.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont effectués conformément à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de la clôture des registres et des versements pour 2006 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de versement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Des informations supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Téléphone : (416) 263-9200
Sans frais : 1-800-663-9097
Télécopieur : (416) 263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada.

Vérificateurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 4 mai 2006 à 11 h au Palais des congrès du Toronto métropolitain, Constitution Hall, Toronto, Canada.

This report is available in English.

Le présent rapport financier a été imprimé au Canada sur du papier Husky Offset fabriqué sans chlore dans une installation indépendamment certifiée conforme aux dispositions d'approvisionnement de la norme Aménagement forestier durable[™] (AFD).

1) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Les Compagnies Loblaw limitée

1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : (905) 459-2500
Télécopieur : (905) 861-2206